HAL
open science

Paysagiste(s) de campagne ? Postures et pratiques de paysagistes en milieu rural, rencontres dans le Massif Central

Nicolas Vignau

To cite this version:

Nicolas Vignau. Paysagiste(s) de campagne ? Postures et pratiques de paysagistes en milieu rural, rencontres dans le Massif Central. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03246841

HAL Id: dumas-03246841

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03246841

Submitted on 2 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PAYSAGISTE(S) DE CAMPAGNE ?

POSTURES ET PRATIQUES DE PAYSAGISTES EN MILIEU RURAL, RENCONTRES DANS LE MASSIF CENTRAL

Nicolas VIGNAU

«Travail Personnel d'Étude et de Recherche (TPER) de la formation Paysagiste DEP»

École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

Année universitaire 2019/2020

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Nicolas VIGNAU

Date de soutenance : 08 janvier 2021

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Avant-propos

Au cours de cette dernière année, la rédaction d'un mémoire constitue un exercice par lequel nous (étudiants) sommes amenés à nous positionner à l'intérieur des multiples dimensions du projet de paysage. L'enjeu de cette démarche de recherche est également d'être en capacité d'apporter un savoir et un regard original sur une des problématiques du métier de paysagiste.

La démarche de recherche et la rédaction de ce mémoire se sont déroulées dans un contexte particulier. Je pourrais le qualifier de «mémoire de confinement», il a été initié à l'aube de l'annonce du premier confinement et la rédaction s'est achevée à la veille des vacances de Noël à la fin du deuxième confinement.

Il s'agit donc d'un mémoire «fait-maison», cette maison-là se trouve dans le nord-ouest du Cantal. L'exploration de mon sujet prend alors un sens particulier, il s'agit d'un mémoire sur la campagne, pour la campagne et à la campagne.

Derrière cette situation de recherche inédite, qui pourrait être développée davantage que ces quelques lignes, c'est la posture dans laquelle j'étais qui m'a amené à me questionner. En effet, notre appréhension spatio-temporelle évolue grandement quel que soit le milieu dans lequel nous sommes amenés à nous établir. Cela est d'autant plus marquant pour ma part pour le «milieu rural». C'est par cette réflexion, entres autres, que je me suis donc demandé quel est et quel serait le rôle d'un paysagiste à la campagne et quels thèmes majeurs donnent du sens dans sa pratique actuelle et potentielle. Cette réflexion a été menée en tant que futur paysagiste mais aussi en tant qu'habitant.

J'ai pu aborder l'expérience du paysage et du paysagiste en milieu rural pour la première fois grâce à l'opportunité d'une mission sous forme de stage à la DDT du Cantal au cours de ma troisième année. Depuis cette première intervention en tant que (futur) paysagiste, il parait clair aujourd'hui que ce mémoire de dernière année a été essentiel dans la construction d'un cheminement de pensée. Des questions émergentes restent à approfondir afin de déceler le sens profond de ce que j'ai souhaité développer dans ce mémoire et dont je serais susceptible de réinvestir dans ma future démarche de paysagiste.

Ce mémoire s'interroge sur une manière de répondre pertinemment à des problématiques contemporaines concernant la reconnaissance du paysagiste ainsi que les enjeux agricoles, politiques, économiques, environnementaux, culturels,... qui sont à l'œuvre dans les transformations des paysages ruraux.

Le rôle du paysagiste en milieu rural est à explorer tout comme ces territoires ruraux et leur diversité qui méritent d'être davantage reconnus dans les débats de société. La profession des paysagistes a une réelle possibilité pour contribuer à la transition qualitative des espaces de vie quotidiens des ruraux, afin d'accompagner leurs évolutions et accentuer le plaisir du vivre ensemble autour de ce qui peut être considéré comme un bien commun paysager.

Le travail d'étude et de recherche réside dans l'intérêt porté pour une figure qui n'est pas établie aujourd'hui mais qui pourrait gagner du sens et de l'intérêt dans un futur proche. Il tente d'apporter une contribution à la large quête qui concerne l'identité et la reconnaissance du paysagiste. J'espère que cette mise en récit aura su rendre compte de ce décryptage («défrichage») théorique ainsi que du sens que peut avoir la formulation «paysagiste de campagne».

Je souhaiterais que la lecture de ce mémoire ne s'adresse pas qu'aux paysagistes mais aussi aux autres métiers de l'aménagement et du territoire, à tous les collaborateurs récurrents ou occasionnels d'un «paysagiste de campagne» qui eux-mêmes pourraient se reconnaître et trouver des similitudes avec leurs pratiques en milieu rural. Il est également destiné à un public avisé mais encore novice sur le sujet, que cette lecture puissent leur permettre de saisir les enjeux de la pratique du paysagiste à la campagne.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Remerciements

Je remercie Cyrille Marlin, le professeur référent de ce travail d'étude et de recherche, pour ses conseils avisés, nos échanges enrichissant ainsi que sa participation à la construction de cette réflexion.

Je remercie également Thomas Maillard pour ses précieux conseils sur la méthodologie de ma démarche de recherche et d'interprétation des résultats ainsi que ses apports constructifs.

Je porte une attention à Alexandre Moisset pour nos échanges lors des premiers rendez-vous ainsi qu'à Hervé Goulaze pour ses conseils au milieu de la recherche.

J'apporte mes remerciements à Xavier Guillot, pour son regard éclairé.

Je tiens à remercier tout les paysagistes rencontrés lors de la démarche de recherche pour leur disponibilité, et les échanges riches et sympathiques :
Marie Baret et Victor Miramand (Un pas de côté), Alain Freytet, Elsa Guivar'ch, Alexis Pernet, Hugo Receveur, François Travert (Inermis, architecture du paysage).

Je souhaite également remercier toute l'équipe du CAUE de la Corrèze qui m'a chaleureusement accueillie pour mon stage : Laure Reygner, Sandra Nicolle, Catherine Deschamps et Sabrina Agnoux-Champ.

Je tiens enfin à remercier ma famille qui a toujours été présente ainsi qu'une pensée particulière à Julie.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Sommaire

5 Avant-propos
7 Remerciements
8 Sommaire

10 Introduction - Détours en campagne

12 I. Le rural et les paysagistes

14 1. La campagne aujourd'hui

14 1.1 Vous avez dit «campagne» ?
16 1.2 Profils de campagne : identifier les ruralités
17 1.3 Vers une autre définition de la campagne
18 1.4 La ruralité une question de société, l'enjeu des territoires ruraux
19 1.5 Entre représentations paysagères et paysage habité

21 2. Le projet de paysage dans les territoires ruraux

21 3.1 Retour sur 70 ans d'actions paysagères en campagne
23 3.2 Les champs d'action contemporains du paysagiste

27 3. Figures paysagistes

27 3.1 Qui sont les paysagistes ?
29 3.2 Que font les paysagistes ?
30 3.3 L'«expertise» paysagiste
31 3.4 Le paysagiste à la croisée des disciplines
33 3.5 Savoir-faire et Faire-savoir le paysagiste
35 3.6 Des singularités «de campagne»

40 I. Conclusion

42 II. Regards et trajectoires de paysagistes, l'expérience du lieu

44 1. Le Massif-Central comme socle exploratoire

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

46 2. (R)entrer en campagne, aller à la rencontre des paysagistes du terrain

46 2.1 Paroles de paysagistes, lecture de mises en récit d'expériences.
46 2.2 Une expérience immersive : stage dans un C.A.U.E.
47 2.3 Projections paysagistes, postures et pratiques face à l'exercice du terrain

50 3. Investir le milieu rural en explorant les particularités paysagistes

50 3.1 «Retour de campagne», bilan des rencontres
51 3.2 Contribution à l'identité des paysagistes à la campagne

53 II. Conclusion

54 III. Singularités rurales : essai d'identification des particularités paysagistes de la campagne

56 1. Le faire-savoir : La commande et la gouvernance de projet, figures charnières de la démarche paysagère

62 2. Le savoir-être : la dimension relationnelle, pré-requis et défi

74 3. Le savoir-faire : L'épreuve du généraliste, entre connaissances et expériences

84 4. Habiter la campagne, entre ancrage et projections

85 Conclusion - De l'identification de pratiques à la reconnaissance d'une posture

88 Bibliographie

90 Annexe 1 -9
99

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Détours en campagne
- Introduction -

«Les pratiques des jeunes professionnels qui interviennent sur l'espace rural restent à étudier dans la diversité de leurs manifestations. Au-delà de ce qui les distingue, ne pourrait-on pas esquisser des figures de l'action en milieu rural ?» (Pousin, 2012)

Ces propos découverts au cours de la recherche documentaire peuvent être interpréter comme une interrogation lancée à l'image d'une bouteille à la mer. Le travail d'étude et de recherche tente de s'en saisir. Cette question est venue s'associer à l'aval de la démarche de recherche qui va suivre, ils sont est aujourd'hui réunis pour introduire ce mémoire.

TITRE :

Paysagiste(s) (singulier ou pluriel, plusieurs pratiques, plusieurs parcours, plusieurs figures) **de campagne** (le socle et le cadre de l'exercice, «médecin de campagne», son champ lexical,,...) **?** (interrogation, unefigure potentielle, recherche en cours)

SOUS-TITRE :

Postures (positions, «savoir-être») **et pratiques** («faire-projet», savoir-faire, compétences, méthodologies,...) **de paysagistes en milieu rural** (la campagne, les ruralités, à toutes les échelles, des enjeux propres,...),
Rencontres (expériences, témoignages, observations) **dans le Massif Central** (secteur de moyenne montagne et territoire majoritairement rural, contexte restreint de l'Auvergne et du Limousin).

Par ce titre court et évocateur, à la relation non dissimulée avec la formulation «médecin de campagne», c'est la place du paysagiste dans les territoires ruraux et donc(ses rôles déclarés/joués/espérés) qui est prise en considération.

L'objectif serait d'initier l'identification des manières dont les paysagistes installés en milieu rural appréhendent l'exercice de leur métier. Cette recherche participerait ainsi à ce que des esquisses de singularités soient perceptibles et identifiables. Cette démarche de recherche amènera à se questionner sur la place actuelle et à venir du paysagiste dans les campagnes ainsi que la reconnaissance de ses compétences.

Un large panorama de disciplines mobilise les thématiques du paysage, du projet de paysage et même du paysagiste pour explorer la thématique du rural, de l'agricole et du territoire. Pourtant des ouvrages ou des publications abordant de cette manière la posture du paysagiste dans le milieu rural sont, pour l'instant, inexistants. Des paysagistes exerçant dans les territoires ont bien entendu mis en récit leurs expériences et les pratiques qu'ils mettent en œuvre, ce qui constitue une ressource précieuse d'expériences et de manières de «faire-projet». Cependant la posture qu'ils engagent est moins abordée, rares sont les récits des paysagistes qui prennent délibérément du recul par rapport à une accroche territoriale et qui se risque à esquisser un basculement vers une théorisation de leur exercice à la campagne. L'enjeu fondamental qui réside dans cette recherche est qu'elle ait un caractère pionnier sur le sujet.

La démarche de recherche dans le cadre d'un mémoire comme celui-ci ne peut se prétendre d'appréhender avec exhaustivité les singularités que l'on pourrait identifier chez tous les paysagistes habitant, exerçant ou menant des recherches dans les territoires ruraux. La démarche exploratoire proposée est un essai, une humble volonté de s'engager sur ce sujet.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Question de recherche potentielle:
Quelles sont les postures et les pratiques communes qui caractériseraient les paysagistes exerçant et habitant à la campagne ?

L'exploration de ce sujet ne viserait pas à revenir sur les connaissances dans la compréhension du paysage mais plutôt à en tirer les nouvelles questions qu'elle pose dans le milieu rural et les enjeux qu'elle fait apparaître. Elle se placerait à la frontière entre la démarche d'exploration d'une problématique fondamentale (situation paysagère particulière et problématique générale d'action) et la démarche qui conduit à une réflexion sur les pratiques du paysagiste et du projet de paysage.

Il n'est pas à hors-propos de mener une recherche sur ce sujet compte-tenu de la diversité des champs d'actions et des multiples compétences transversales du paysagiste. L'enjeu profond qui dépasse le cadre de cette recherche peut être l'exploration de la véracité d'une existence de figures de paysagistes associées à des milieux d'exercice. La problématique pourrait en devenir un moyen voir même un outil pour développer ce questionnement général. Cette posture implique de prendre en compte la diversité des statuts et structures d'exercice du paysagiste sur un territoire donné afin de desceller ce qui en fait leurs singularités.

En parlant du paysagiste en milieu rural, il n'est pas souhaité que la quête menée aboutisse à la définition d'une ou plusieurs figures de paysagiste de campagne. Il n'est pas dans l'intérêt de la recherche de venir morceler les compétences du paysagiste en proposant une(des) figure(s) archétypale(s). Elle n'aurait pas non plus pour objectif de remettre en cause la pluridisciplinarité et la diversité des domaines d'actions, il ne s'agit pas de cadrer un type de commande pour ce profil de paysagiste.

Elle s'apparente plutôt à une exploration de la pluralité de pratiques, des méthodologies et des modes d'actions mis en œuvre dans le milieu rural par le paysagiste. C'est en cela que le choix d'un périmètre d'investigation me permettra d'aller à la rencontre de paysagistes afin de recueillir des témoignages de leurs parcours et de leurs expériences. Un démarche d'observation participative prendra également part à l'exploration du sujet grâce à un stage dans un CAUE du périmètre élaboré. Le large cadre géographique du Massif Central a été retenu, la pertinence de ce choix sera développée plus tard.

La première partie consistera dans un premier temps à faire un état des lieux de ce que représente la campagne aujourd'hui. Elle explorera l'évolution de l'intervention paysagère dans les territoires ruraux ainsi que ses considérations actuelles. Elle tentera de cerner la définition du paysagiste en plus de tenter d'identifier ceux qui sont à l'œuvre ou qui ont attrait au milieu rural. Elle permettra également d'identifier les concepts-clés mobilisés dans ce mémoire. La perspective d'une ou plusieurs figures potentielles de «paysagiste de campagne» sera introduite.

Dans la deuxième partie, il s'agira de présenter les raisons de s'être installé dans le Massif Central pour mener la démarche d'investigation. L'élaboration et la mise en œuvre du projet de recherche seront ainsi développées. Cette partie mentionnera également le processus selon lequel se sont déroulé les rencontres avec des paysagistes. Enfin, le résultat de l'interprétation et de la mise en relation de ces échanges et témoignages d'expériences seront exposés afin d'en dégager les éléments significatifs.

La troisième partie explorera les caractéristiques communes qui sont apparues comme singulières d'un exercice en milieu rural. Elles apparaîtront à travers quatre thématiques qui permettent d'identifier clairement les enjeux qu'elles représentent. Cette partie s'appliquera à identifier ce qui n'est pas aujourd'hui lisible mais qui transparaît dans ce que nous pouvons appeler des spécificités, mêmes minimes. Cette dernière partie, plus prospective, formulera des manières communes de faire et d'être de la figure du paysagiste de campagne.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS A DROIT D'AUTEUR

I. Le rural et les paysagistes

1. La campagne aujourd'hui

2. Le projet de paysage dans les territoires ruraux

3. Figures paysagistes

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

« La société de demain s'invente dans l'espace rural »
ISABELLE AURICOSTE, paysagiste

Cette première partie consiste à introduire les idées qui sont essentielles à prendre en compte pour le développement de la problématique de recherche.

Au début de cette partie il sera question d'explorer les enjeux qui parcourent les territoires ruraux ainsi que les notions mobilisées pour les illustrer. La définition de ces concepts fera partie intégrante de la démarche de recherche.

Une rétrospective sur l'action paysagère en milieu rural sera proposée afin de mettre en contexte la présence du paysagiste et la prise de conscience du paysage à la campagne. Les paysagistes interviennent à plusieurs échelles de projet dans les territoires ruraux. Il existe ainsi un large champ d'action pour l'intervention paysagère. Les nouvelles formes actuelles de «faire-projet» à la campagne seront également abordées.

La définition des figures du paysagiste en général est un pré-requis à la compréhension des subtilités qui peuvent s'exercer entre plusieurs statuts professionnels de paysagistes. Nous présupposons donc une forme d'identité du paysagiste (le profil type pour chaque statut du paysagiste-concepteur avec ses commandes et ses méthodes même diversifiées).

Il s'agira donc ensuite de relever qui sont les paysagistes à la campagne et comment il exerce ou on pu exercer leur métier. Cette exploration permettra de s'approcher de manière plus éclairée sur les figures de paysagistes que l'on peut rencontrer aujourd'hui dans les territoires ruraux et dans un projet de paysage dans l'espace rural. L'observation se fera par le prisme du sujet, les paysagistes identifiés à l'heure actuelle ne revendiquent pas une approche différente de leur pratique ou des singularités qui pourraient être communes à leurs postures hormis les spécificités liées à l'expérience quotidienne.

Après avoir posé ainsi les cadres théoriques et pratiques du sujet, nous serons amené à arpenter la notion de «paysagiste de campagne», ce qu'elle signifie et les représentations associées. Cette étape de la réflexion est une charnière dans la construction du sujet et permettra de nous orienter sur des pistes de recherches.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR

1. La campagne aujourd'hui

1.1 Vous avez dit «campagne» ?

Selon les définitions encyclopédiques, la campagne comme étendue se réfère davantage au paysage, mais elle est peut-être aussi perçue comme une ressource agricole ou un habitat/ lieu de vie (permanent ou temporaire). Elle a cependant engendré de nombreuses notions davantage utilisées de nos jours, notamment celles de rural, ruralité et territoire.

CAMPAGNE

L'idée dominante de «la campagne» est celle d'un espace, se résumant au départ dans sa définition la plus conventionnelle par une «*étendue de pays plat et découvert*» (Larousse). Par extension, le mot désigne aujourd'hui dans le langage courant l'ensemble des espaces ruraux. Les géographes ont mis au pluriel ce terme réducteur pour souligner leur diversité tant actuelle que passée. En effet, le mot campagne définissait en vérité une campagne parmi d'autres, celle de la champagne (d'où un lien étymologique peut en être déduit).

Phonétiquement, le mot «campagne» rappelle notamment celui de «champ» ainsi que les représentations que l'on peut y associer.

Étymologiquement, la première forme du mot campagne se manifeste dans l'avestique, une langue ancienne iranienne, par le mot «*ravô*» signifiant «*espace libre*» (Paquot, 2017). On retrouve également une évolution de ce mot dans le vieil allemand cette fois qui va donner par extension le mot «*Raum*» signifiant «l'espace».

En France la notion d'espace comme nous l'appréhendons aujourd'hui dans nos professions de l'aménagement est assez récente où elle a été introduite par les géographes. Le mot espace est un terme du domaine de la musique et de l'écriture, c'est un intervalle, qui est toujours utilisé pour signifier le vide entre les mots dans les logiciels de traitement de texte. Par ailleurs l'étymologie du terme «intervalle» est reliée à la notion de l'espace dans le vieux français par le terme d'«essart» qui désigne les terrains défrichés aussi bien que l'acte (d'abattage ou d'éclaircissement).

Les notions de paysage et de campagne sont tous deux polysémiques et peu quantifiables, «chaque domaine d'expertise la redéfinit et la précise» (Donadieu, 2006).

RURAL

Le terme «rural» est aujourd'hui largement employé comme un adjectif : milieu rural, espace rural,... La définition apportée par Larousse comporte deux sens :

- Le premier où le mot rural *«qualifie tout ce qui a trait à la campagne, aux espaces hors des villes, à la nature, à l'agriculture et aux paysans.»*
Le rural se définit donc par ce qui est en opposition à l'urbain, opposition qui remonte à l'Antiquité romaine, à l'époque où la Ville, Rome, faisait contraste avec la vie rustique. Ce contraste était absent de la Grèce antique où tout homme libre était citoyen, et donc membre d'une société urbaine, sans qu'on puisse parler de société rurale. (Encyclopedie universalis)

- Le deuxième terme, évoque son utilisation la plus répandue qui de caractériser des statistiques démographiques, qui qualifie «en France, toute commune qui possède moins de 2000 habitants.»

RURALITÉ

Ce terme provient de «*ruralis*» en latin qui signifie «*originaire de la campagne*». La ruralité se détache des enjeux spatiaux inféodés à un territoire précis et représente davantage diverses enjeux sociaux, économiques, environnementaux, sociétaux,... à une échelle plus large.

«Condition des choses et des gens de la campagne; caractère» (Larousse). La «*ruralité*» est un concept/notion qui dépasse l'échelle spatiale, à ne pas confondre donc avec les termes «*espace rural*» ou «*milieu rural*».

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE
DOCUMENT PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR

La notion de « *ruralité* » est cependant en perte de sens car elle englobe une échelle trop vaste d'enjeux pour pouvoir être significative dans une application à un projet territorialisé. La conjugaison au pluriel de ce terme tente de remédier à ce manque de complexité, évoquant ainsi la diversité des situations (des campagnes).

RUSTICITÉ

Ce terme est plus en ancien en latin que le terme urbanité. C'est un terme qui pour Cisceron n'est d'ailleurs pas lié à un territoire ni à un espace mais qui évoque davantage une position de non-culture. En lien avec la définition antique de l'urbanité évoquée plus haut, la rusticité caractériserait ceux qui ne sont pas de la cité. Cette définition d'urbanité faisant davantage référence à une ouverture par la connaissance, une notion d'accueil plus forte car étant en mesure d'être interprète, en opposition à ce qui n'est pas «urbain» et qui subirait les clivages liés à un secteur géographique identifié. Dans le langage courant, le terme rusticité a perdu de sa signification pour s'apparenter davantage au «rustique», évoquant ainsi la robustesse ou le caractère local voir ancien d'un objet.

TERRITOIRE

Le terme «territoire» est aujourd'hui venu substituer celui de «campagne» lorsqu'il est question de l'épaisseur de l'espace (rural). Le territoire est un mot qui a été davantage instrumentalisé. On parle d'ailleurs d'«aménagement du territoire» amenant à un vocabulaire paysager politisé.

«Les territoires» évoquent une prise de position du regard à une grande échelle certaine avec l'appréhension d'enjeux d'ordre économiques et démographiques en première ligne, en d'autres termes des domaines permettant une approche quantitative.

Le territoire peut être vu comme un palimpseste. L'historien André Corboz perçoit le territoire comme un événement collectif, en faisant ainsi un «ethno-territoire» [c'est-à dire] un espace organisé par et pour l'homme. Cette définition n'est pas sans faire écho à la forte prégnance des pratiques agricoles sur les paysages ruraux.

COMMENT DÉFINIR LE PAYSAGE ?

Nous pouvons bien sûr citer la définition par la convention européenne du paysage qui reconnaît le paysage comme «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations».

Nous pouvons également évoquer le philosophe Augustin Berque qui définit ainsi le paysage comme une médiance (le sens dans lequel le monde évolue) *«trajective»*, ou *«qui conjugue au cours de l'histoire, des facteurs subjectifs et objectifs»*.

Plus simplement, nous pouvons nous en remettre à cette réponse succincte:
«Le paysage ? C'est ce que les gens font de leur pays» (B. Folléa, 2020)

ENTRER EN CAMPAGNE

La définition apportée par les sciences sociales semblent exprimer davantage la complexité des valeurs qui réside dans ce terme. Le mot «campagne» revêt alors de ce caractère plus habité, comme une incarnation des valeurs d'un mode de vie qui se différencierait d'un mode de vie urbain par des critères multiples.

«La campagne est cet ensemble composite de réalités sensorielles, expressions d'un environnement de vie particulier, construit socialement, qui agit sur nos ressentis, notre expérience du lieu et nos comportements. En ce sens, la campagne existe, elle est une ambiance singulière, qui peut se décliner de multiples variantes selon la distance à la ville, la topographie, les contextes régionaux, les trajectoires historiques.» (Jousseaume, 2020)

Cette appellation fait également appel à des représentations plus diverses avec la possibilité de faire des observations à caractère qualitatif contrairement au «territoire rural» par exemple : des ambiances, des usages, des formes, des relations, des portraits,... un terme alors peut-être plus en lien avec la notion de «ruralité». C'est pourquoi le terme «campagne» a été retenu pour représenter l'espace dans lequel se spatialise le sujet de ce mémoire.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1.2 Profils de campagne : identifier les ruralités

Les territoires ruraux sont au cœur des transitions qui traversent la France : démographiques, écologiques énergétiques, agricoles, numériques, économiques et sociales. Les ruralités sont directement impactées par ces grandes transitions, mais elles contiennent également en leur sein la réponse à ces grands enjeux.

Le rural d'aujourd'hui est le résultat de phénomènes d'hybridation qui font la vie des territoires, les augmentent, les bousculent… les font muter vers de toutes autres formes de spatialités (Jousseaume, 2020).

UNE RURALITÉ STATISTIQUE

L'Insee établi assurément la définition la plus simple pouvant être faite du milieu rural : «une commune rurale est une commune qui n'appartient pas à une entité urbaine». Cette définition qui en revient à ne pas en donner confirme une considération des territoires ruraux parfois sans égard, revenant à dire qu'ils se résument à ce qui n'est pas considéré comme urbain.

C'est à partir d'un recensement en 1954 que l'Insee conclut à exprimer ses données en «unités urbaines». Selon les chiffres démographiques (dont la viabilité des critères pour les établir est discutable), la population considérée comme rurale s'élèvent à 42,7% en 1954 puis ne cesse de diminuer en tombant à 29,9% en 1968 jusqu'à 20% en 2018.

Aujourd'hui les chiffres-clés sont énoncés dans le dossier de presse du rapport de la «mission ruralités» , entre autres, qui partage plusieurs phrases accrocheuses : *«La ruralité, c'est plus de 30 000 communes» / «1 Français sur 3 habite en zone rurale soit plus de 21 millions d'habitants»*.

D'une définition purement statistique : *«en France est considérée comme rurale toute commune qui compte moins de deux mille habitants agglomérés» (encyclopedie universalis)*. Cependant ce critère de démographie communale est critiquable, une commune dépassant même de peu les 2000 habitants est automatiquement considérée comme une unité urbaine, les habitants se considèrent-ils comme des urbains pour autant ?

Une zone urbaine est évaluée selon le nombre d'emplois au sein des unités urbaines et sur le rayonnement spatial supposé de ces unités auprès des communes limitrophes. Un élément est également contestable, c'est la disparition du mot rural depuis quelques années pour parler des communes rurales qui sont désormais qualifiées de «communes isolées hors influence des pôles». Explorer les territoires ruraux sous l'angle des restes (*Ce qu'il reste*, Pierre Sansot) en serait dans ces conditions la solution appropriée.

Pourtant ce n'est le même constat qui est établi par d'autres observateurs des dynamiques du milieu rural. En 1982 il est possible d'observer au contraire une augmentation démographique dans les territoires ruraux (Boutet, 2006).

L'approche quantitative visant à s'approcher d'une définition des dynamiques des territoires ruraux est à prendre de manière nuancée, permettant d'éclairer le propos. Cette approche ne peut être celle engagée par le paysagiste, il se doit également d'élaborer une autre lecture de ces territoires.

UN PARADIGME URBANO-CENTRÉ

Il s'avère que ces définitions quantifiables des territoires ruraux soulèvent majoritairement des points dépréciatifs d'identification et de comparaison. Le vieillissement de la population, le manque de services, l'enclavement,… sont récurrent dans les descriptions des territoires ruraux. Ce vocabulaire utilisé pour désigner les espaces les plus éloignés des villes est souvent péjoratif.

Les espaces ruraux étant souvent envisagés à partir d'un point de vue centré sur la ville, ces points d'analyse sont résurgents d'une approche urbanocentrée et d'une vision métropolitaine toujours méliorative dans son sens, sous entendant une baisse d'appréciations positives selon l'éloignement de la couronne métropolitaine la plus proche. La tendance dominante dans ces études est que le « rural » est filtré, toujours regardé depuis l'urbain (Depraz, 2014).Les territoires ruraux auraient pourtant intérêt à se distinguer, non par ses considérations quantitatives mais davantage par ses qualités et ses valeurs.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

DES RURALITÉS ?

La notion controversée de « ruralité » ne permet plus de faire sens ni de décrire de façon complète les 80 % du territoire national qui, par défaut, ne peuvent pas être considérés comme des zones urbaines. Les territoires ont des défis communs que chacun doit relever (qu'ils soient hyper-ruraux, ruraux , péri-urbain ou urbains) comme le développement des circuits-courts, la transition énergétique, le développement durable et l'attention à la préservation de la biodiversité, le revitalisation des centres (bourgs, villages, villes),... Face à cette généralisation, le terme «rural» s'est banalisé et ne répond plus comme un espace spécifique d'intervention publique.

Il n'y a pas une mais des ruralités, comme le développe précisément l'étude de référence réalisée en 2011 pour le compte de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), sur la « *typologie des campagnes françaises* » (voir en Annexe, figure n°1 et n°2). Cependant ce constat peine à être traduit dans une approche plus singulière des territoires : *«Elle [l'ingénierie territoriale] met donc souvent de côté la spécificité des territoires ruraux qui semble davantage un implicite qu'une réalité vécue et donne ainsi à lire des projets aux objectifs génériques liées à la qualité de vie dans un territoire, aux conditions d'activité et au vivre ensemble.» (Jousseaume,2020)*

De plus, le couple ville-campagne, loin de s'opposer, fait désormais « système ».

L'HYPER-RURALITÉ

La notion d'hyper-ruralité est introduite par le sénateur Alain Bertrand en 2014 et se base sur des données quantitatives pour dessiner ses contours. A partir de *«la typologie des campagnes françaises»* (Hilal et al., 2011) ainsi que d'autres critères courants, le rapport identifie 250 bassins de vie hyper-ruraux. Ceux-ci correspondent à 14 % des communes sur près de 26 % du territoire national, pour seulement 5,4% d'habitants (voir en Annexe, figure n°3).

1.3 Vers une autre définition de la campagne

Les territoires ruraux ne peuvent se réduire à une catégorie statistique d'analyse, à des échelons administratifs ou des zonages. Le « *rural* » se définit davantage par le cadre qu'il offre que par ce qu'on y fait.

L'évolution des campagnes peut être interprétée de deux manières différentes. Etienne Juillard en 1973, c'est une urbanisation des campagnes qui voit la ville gagner du terrain. Pour Bernard Kayser en 1990, c'est une «Renaissance Rurale» qui est le fruit d'un renouvellement des dynamiques.

Pieter Versteegh, professeur à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg esquisse la définition d'une nouvelle ruralité, n'étant plus celle que l'on pouvait concevoir à l'ère de la société paysanne ni la ruralité moderne comme on pas la voir en début de chapitre. Il explore « l'alter-ruralité», incorporant l'héritage des mémoires paysannes tout en projetant les valeurs contemporaines liées à l'écologie, l'économie, l'éthique,...

EXPLORER LES AMÉNITÉS RURALES : UNE APPROCHE QUALITATIVE DES CAMPAGNES

Le « rural » se définit ainsi davantage par le cadre qu'il offre que par ce qu'on y fait. En dehors des données quantitatives, qu'est-ce qui pourrait définir et distinguer les campagnes ? (voir figure n°4)

«Une ambiance rurale peut-être décrite du point de vue des sens et des ressentis, sans aborder ici la question de la valeur attribuée à ces perceptions sensorielles.» (Jousseaume, 2020)

La campagne c'est d'abord un paysage. Les perceptions visuelles lisent un paysage, reflet des activités humaines et des dynamiques naturelles du lieu. Les campagnes s'illustrent par la grande diversité de leur relief, de leur horizon, de leurs compositions,... Il s'agit aussi dans la grande majorité d'une espace domestiqué par l'activité agricole. La temporalité est également importante (à aborder dans d'autres échelles d'observation qu'en ville), la phénologie des végétaux ainsi que les variations saisonnières font partie intégrante de l'ambiance du lieu.

La vie animale accompagne la vie rurale. La présence humaine est bien là, diffuse mais plus proche socialement. C'est aussi lié à des singularités architecturales, une architecture vernaculaire reconnaissable. La campagne ça peut aussi être une ambiance nocturne particulière, plus sombre.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Elle éveille davantage les sens. Elle a une ambiance sonore caractéristique mêlant les bruits intermittents de l'activité humaine notamment agricole et automobile, avec le bruit de la nature. La campagne est olfactive, mêlant nature et agriculture mais aussi reconnaissable par les saveurs, relevant de pratiques culinaires culturelles.

«La campagne engage la perception du corps dans l'espace. Le sens du toucher est la voie d'expérience. La campagne, c'est un rapport particulier à la distance.» (Jousseaume, 2020)

Cette exploration des aménités qui peuvent rejoindre une définition de la campagne devrait être davantage approfondie afin d'en ressortir les subtilités. Ainsi, pour rejoindre les propos précédent de la nécessité d'une ruralité plurielle, il serait indispensable de qualifier qu'elles sont les aménités communes (comme celles cités ci-dessus) et qu'elles seraient celles qui conditionnent un paysage, un lieu, une ambiance. Ce recueil autant exhaustif et subtil soit-il, pourrait venir enrichir la définition quantitative actuelle des campagnes. Cet apport dessinerait ainsi les singularités de chacune de ces campagnes, justifiant leurs mises au pluriel.

Une approche alternative peut venir compléter cette quête d'une autre définition des campagnes. Sociologue de l'agence MANA, Stéphane Chevrier propose une démarche empruntée au design en envisageant le lieu comme un objet. Il invite l'habitant à réfléchir autour de quatre thématiques : l'esthétique, l'utilité et l'ergonomie, le symbole sociologique et le prix. L'approche diffère de celles habituellement mises en œuvre, une double image est incarnée, paysagère et sociale. De cette approche on peut remarquer que les aspects pratiques et économiques, bien qu'ils ne soient pas absents, sont au final secondaires dans le rapport de l'habitant à son lieu de vie.

UNE CAMPAGNE DYNAMIQUE

La singularité des territoires ruraux réside également dans leur manière d'appréhender leur lieu de vie, et cela constitue leur avantage comparatif. Ils sont porteurs d'un capital social, c'est-à-dire *« d'un ensemble de ressources (matérielles, symboliques, etc.), mobilisables pour l'action, pouvant résulter notamment des réseaux de coopération et d'une aptitude à la collaboration, basée sur la confiance et la réciprocité, et facteur de développement territorial » (CGET, 2018).*

Quelle serait la place du paysagiste dans cette mise en coopération des territoires ruraux ?
La coopération peut être une force dans le développement des territoires ruraux, l'enjeu est d'engager le dialogue, décloisonner les approches, faire émerger des projets collectifs,...

1.4 La ruralité une question de société, l'enjeu des territoires ruraux

Après une période d'exode rural et agricole, les campagnes françaises connaissent un brassage important de population, avec certes de nouveaux arrivants mais également la partie jeune de la population qui continue de partir. L' érosion démographique a entraîné une érosion des activités agricoles et industrielles et a soulevé également de nombreuses problématiques d'ordre économiques et sociales.

Les mutations sociétales dans les territoires ruraux peuvent être interprétées par la présence d'une culture urbaine de plus en plus forte. Cette culture urbaine serait le reflet de ce qui caractérise la société actuelle et n'étant pas assimilé seulement à la partie de la population habitant les zones urbaines. Il y aurait alors une propension à une conversion urbaine de la culture rurale par une *«urbanisation des mœurs et des valeurs» (Raynal, 2008*). Par opposition, nous serions tentés de définir la culture rurale davantage liées à la représentation d'une société paysanne. La population rurale, n' étant pas la population agricole mais l'intégrant, peut être un reflet d'une manière de vivre plus en adéquation avec son environnement (dans sa définition spatiale) et partageant un héritage d'une société paysanne.

«La manière d'être rurale, qu'on peut nommer l'éthos villageois, trouve son originalité d'abord dans la proximité des mémoires des cultures paysannes, qui ont pu rester plus vivantes ici qu'ailleurs. Elle puise également son originalité dans son environnement, tant physique que social. La proximité avec la nature, les plus faibles densités et le nombre restreint d'individus, la relative modestie des moyens, l'éloignement des centres sociaux, culturels, économiques ou politiques, etc, génèrent des "atmosphères" et des "tonalités affectives".» (Jousseaume, 2020)

Pourtant un mouvement des populations urbaines vers les campagnes, dans un désir de nature, de villégiature ou dans la perspective d'un retour à la terre vient complexifier cet essai d'identification. La *«demande sociale contemporaine de paysages et de natures» (Donadieu/Périgord, 2012)* s'est

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

notamment traduite par la quête de plus en plus prégnante de la part des populations urbaines d'espaces naturels accessibles : jardins privés, parcs, forêts, littoraux, montagnes et campagnes. Cette mixité des aspirations des habitants des territoires ruraux n'est pas sans conflit, comme ceux qui émergent périodiquement dans la presse et qui témoigne le plus souvent d'une incompréhension et d'un manque de communication.

Une nouvelle ruralité est émergente et devient complexe tout autant que les territoires ruraux. Pour les populations urbaines, le regard porté sur la campagne, la ruralité se structure autour de la notion de «vivre-autrement» en réponse à un mode de vie mondialisé, voire banalisé, ou le stress urbain n'a été que renforcé par la situation de crise sanitaire et les mesures de confinement liées à l'épidémie de Covid-19.

Plus récemment, nous percevons l'éveil d'un public plus large, moins spécialiste, accède à cette approche affinée des territoires ruraux. Ce regain d'intérêt explique en partie la pénétration des problématiques rurales comme enjeux sociétaux.

On peut également souligner le nombre conséquent de travaux universitaires qui donnent à voir la pluralité des territoires ruraux, remettant ainsi en question la théorie de l'uniformisation des modes de vie (Huyghe, 2015) soi-disant *« tous urbains » (Collectif d'animation, 2012)* et à ses conséquences sur les rapports à l'espace. Des études en sciences sociales contribue à une différenciation des manières d'habiter (représentations sociales, appartenances territoriales,...), sans aller dans la construction d'une figure de société rurale.

«Ceci souligne un vécu des campagnes en décalage avec la posture dominante très urbano-centrée qui voit la progression et la diffusion constante de l'urbain dans tous les territoires et tous les modes d'habiter.» (Jousseaume, 2020).

1.5 Entre représentations paysagères et paysage habité

PAYSAGE RURAL : AGRICOLE, NATUREL, PATRIMONIAL,...

En plus de l'urbanisation périphérique sur l'espace rural qui se traduit par la mutation vers les valeurs spatiales et sociales d'un espace péri-urbain, deux grands schémas de dynamiques semblent être à l'œuvre dans l'évolution des paysages ordinaires ruraux, *«l'un fondé sur l'art d'habiter ou de visiter, l'autre sur celui de produire (productions agricoles et forestières)» (Donadieu, 2002).* Ces deux dynamiques sont issues du regard urbain porté sur la campagne, le premier ayant pour but de penser le territoire rural dans une unique vocation de production agricole (agro-industrie) tandis que l'autre aurait tendance à mettre en place un processus de mise *«en paysage», «en patrimoine»,* «en récit» dans la quête sociale du désir de nature et de «*campagne*» des sociétés urbaines. Cette manière d'appréhender l'espace rural amèneraient à faire la part des choses entre un paysage agricole, voué à la production de ressources après avoir été «vidé» socio-culturellement, et à une autre catégorie d'appréhension du paysage faisant écho à une plus grande urbanité.

Cette incursion d'urbanité dans le milieu rural serait en réponse au désir de campagne des populations urbaines, se traduisant par des actions soit à vocation touristique, patrimoniale voire esthétisante (augmentation du pittoresque), soit en faisant appel aux sciences écologiques pour la conservation d'une nature sauvage fantasmée. (Donadieu, 2002). Ces discours ne laisse pas s'exprimer les enjeux et les qualités des territoires ruraux contemporains et encore moins *«l'héritage culturel qu'il représente en matière d'habiter» (Guillot/Versteegh, 2017).*

L'approche prônant le zonage des activités vouant un territoire à une vocation unique semble toujours d'actualité bien qu'il s'exprime de manière beaucoup plus nuancé. Les stratégies de développement liées à l'économie doivent prendre en compte la nécessité d'une diversification des activités. Aujourd'hui, des réflexions alternatives sur l'aménagement du territoire ne sont plus des exceptions.

Le paysagiste, de par ses compétences et ses domaines d'intervention, a un rôle à jouer dans la promotion et la mise en œuvre d'approches plus complexes et complètes de l'évolution des paysages ruraux. A travers son intervention, nous pourrons faire une lecture d'un « *rural* » devenu multifonctionnel.

Le paysage rural ne serait donc pas assimilable au paysage agricole. Nous pouvons développer cette affirmation par une logique d'échelle, où nous pourrions considérer que les paysages agricoles sont une des composantes du paysage rural. Nous pouvons également explorer cette distinction de part les éléments de définition que l'on a pu mettre derrière le terme de «*paysage agricole*». Ce paysage

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT PROTEGE PAR DROITS D'AUTEURS

serait le reflet des pratiques agricoles et des politiques d'aménagements fonciers mis en œuvre sur le territoire. Cette définition est synthétique et peut paraître réductrice au vu des nombreux enjeux qui questionnent actuellement les relations entre paysage et agriculture (l'un reflet de l'autre et inversement,) notamment par ce qui est sous-jacent à la notion du paysage dans le projet agricole.

Cette relation avec le paysage tend à faire apparaître aux agriculteurs la dimension paysagère de leur pratique, l'exercice quotidien de leur métier constitue une intervention paysagère sur les territoires ruraux. Cependant le terme de «paysage agricole», bien qu'il soit appropriable par tous, renvoi davantage aux pratiques agricoles et aux acteurs de leurs mises en œuvre. Confondre les termes «rural» et «agricole» viendrait à réduire l'espace rural à l'espace agricole, assimilant ainsi population rurale (habitant et travaillant à la campagne) et population agricole (travaillant dans le secteur agricole).

Les territoires ruraux doivent être abordé selon d'autres prismes que l'agricole pour éviter une sectorisation et des approches incomplètes des enjeux territoriaux. Cependant l'inverse est difficilement concevable également dans la mesure où l'espace voué à l'agriculture est largement majoritaire dans les territoires ruraux.

LES TERRITOIRES RURAUX, DES PAYSAGES ORDINAIRES ?

La définition encyclopédique, au sens strict du terme, du mot «ordinaire» associé à la notion du paysage définirait le paysage ordinaire comme familier, qui est le contraire de l'exceptionnel et qui se conçoit par la proximité et la notion de quotidienneté par les personnes qui l'habitent.

Le paysage ordinaire serait qualifié par son caractère ordinaire, le fait qu'il soit fréquenté quotidiennement sans un but d'appréciations paysagères (les trajets domicile/travail, les trajets du quotidien). Il n'est pas pour autant un vide culturel, qu'il soit le résultat d'un projet ou d'actions disparates dans l'espace et le temps, le paysage est une création sociale porteur de sens. Le paysage ordinaire, que l'on pourrait appelé le paysage du quotidien, définit donc le cadre de vie. Pourtant une contradiction intervient dans cette conception, qu'en est-il pour les habitants de paysages considérés comme remarquables ? C'est davantage le caractère ordinaire d'un lieu qui définit sa qualification de paysage ordinaire, il l'est pour le regard de celui qui le parcoure quotidiennement.

Le paysage remarquable engage une plus grande attention et génère une plus grande diversité des regards, notamment par des personnes ne pouvant le considérer à caractère ordinaire comme les touristes par exemple. Ce paysage remarquable est donc contemplé, il fait preuve d'attention et de soin pour sa préservation. A l'inverse, les paysages non remarquables sont donc soumis à de plus vives évolutions.

«Le paysage ordinaire serait donc le «paysage du laisser-aller» (ou du laisser-faire), qui exprime l'hétérogénéité de la société à travers le temps» (Lelli/Paradis-Maindive, 2000).

De manière moins concertée ni planifiée, de nombreux acteurs transforment ces paysages. Ils sont le résultat d'actions successives de mise en œuvre de politiques publiques, de projets publics ou privés ainsi que d'usages collectifs ou individuels. Les paysages ruraux évoluent, comment les habitants n'étant pas acteurs de ces transformations perçoivent-ils ces modifications ?

En dehors des périmètres des sites classés, des Parcs Naturels Régionaux et des Grands Sites de France pour ne citer qu'eux, la quasi-totalité du territoire rural peut être considéré comme un paysage ordinaire. Même si l'étape d'une classification n'apporte pas systématiquement un changement de paradigme, nous pouvons émettre la notion de paysage remarqué, se trouvant entre le paysage ordinaire plus anonyme et le paysage remarquable davantage considéré.

En effet, un des enjeux actuels des territoires ruraux seraient de faire reconnaître les initiatives locales réussies comme moyens les plus adaptés à leur contexte. En ce sens, le retour d'expérience du terrain qui viendrait davantage enrichir les politiques d'aménagement dans un échange horizontal, un effet *«bottom up»* à l'inverse du *«top down»* appliqué par une logique administrative et législative verticale omniprésente. Les Parcs Naturels Régionaux, qui représentent environ un dixième du territoire français sont un des exemples de contre-modèle de gestion. Bien que s'inscrivant dans le cadre administratif et politique des territoires sur lesquels ils s'étendent, la démarche des P.N.R. privilégie *«un développement local fondé sur les traits identitaires des patrimoines recouverts et mis en valeur, la concertation avec les habitants et la qualité de l'environnement» (Donadieu, 2002).*

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENTS SOURDS QUI DÉCOLLENT À L'ÉCOMEF

2. Le projet de paysage dans les territoires ruraux

Comment se traduit l'action paysagiste dans l'espace rural aujourd'hui ? Quelles sont les modalités d'intervention du paysagiste dans les territoires ruraux ? Quelle est le rôle qu'occupe le paysagiste dans ces projets ? Quels sont les outils et les pratiques qu'il mobilise ?

Il s'agit dans un premier temps de dresser une chronologie de l'intervention du paysagiste dans l'espace rural. Ce panorama est volontairement non-exhaustif, il s'inscrit dans une démarche d'exploration des grandes étapes qui ont contribué à l'implication du paysagiste dans les territoires ruraux. L'objectif de ce récapitulatif est de rendre compte de l'évolution des pratiques du projet de paysage, celui-ci pouvant être mobilisé par d'autres disciplines.

3.1 Retour sur 70 ans d'actions paysagères en campagne

Des lendemains de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'au début des années 70, le paysage rural français connaît des transformations profondes. Faisant suite aux politiques de reconstruction du pays, l'espace rural est davantage perçu comme un espace de ressources agricoles. En ce sens, les recherches des agronomes évoluent vers le productivisme et le développement des modèles agricoles conventionnels. Les ingénieurs du génie rural sont chargés de mettre en pratique ces prescriptions sur l'espace agricole, les grandes transformations des paysages ruraux sont les résultats du remembrement, du drainage, des installations pour de l'irrigation, de la rectification des cours d'eau et du micro-relief, de la suppression des arbres, de haies et des chemins,... Bien que se diffusant aléatoirement selon les régions, ces aménagements du territoire ont des conséquences paysagères immédiates ainsi que des conséquences sociales et environnementales qui seront évaluées bien plus tard. La création des Parcs naturels régionaux à partir de 1967 permet d'envisager une autre vision de l'aménagement du territoire.

Des programmes mobilisent quelques paysagistes, notamment quand le territoire comporte un site naturel remarquable. La profession de paysagistes évolue progressivement vers de nouvelles perspectives et cette dynamique se ressent particulièrement dans l'enseignement du paysage de l'école de Versailles. C'est d'ailleurs dans ce contexte d'après-guerre que prend forme un des premiers enseignements du paysage initié par le Général de Gaulle avec la création de la section «paysage» de l'ENSH de Versailles en 1945.

Dans les années 1970, l'État aborde les territoires ruraux avec l'apport d'une expertise scientifique et environnementaliste amenant à la création du Conservatoire du littoral en 1975 et à la loi de protection de la nature en 1976. Parallèlement, les architectes font leur entrée en tant que consultants dans les Directions Départementales de l'Équipement (DDE). C'est également à la fin des années 70 que se concrétisent les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) dont les premiers à se mettre en place se situent dans des départements majoritairement ruraux et montagnards : Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Ariège, Cantal, Lot, Lozère, Savoie, Dordogne, Mayenne et Gironde. Concernant la recherche en paysage, le cemagref sera force de proposition pour engager des programmes de réflexion sur le paysage et les territoires.

Le paysage est d'abord introduit dans la pratique par «l'intégration paysagère» des nouvelles constructions et infrastructures, réflexion théorique développée principalement par les paysagistes et les architectes. L'approche paysagère développée privilégiait la lecture et l'analyse du site et l'identification des formes structurantes du paysage.

«Cette pratique paysagiste pionnière de projet dessinée avec les données du site et fondée sur ses logiques évolutives économiques, agricoles et forestières - le paysagisme d'aménagement - a inspiré la formation d'une partie des paysagistes français actuels.» (Donadieu/Périgord, 2012).

La question du paysage et du projet de paysage en milieu rural émerge notamment des problématiques agricoles évoquées précédemment. Face à une globalisation de l'apprentissage agricole, au développement de systèmes agricoles spécialisés et de la structuration des filières, la connaissance fine des singularités paysagères se retrouve marginale.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT COMMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ces conséquences paysagères deviennent rapidement un sujet d'étude pour les paysagistes dont Jacques Sgard qui, dès 1975, réalise sa première grande étude paysagère dans les Vosges où une forte déprise agricole sévit du fait de son relief difficilement mécanisable. En étudiant les conséquences visuelles des plantations d'épicéas dans les vallées abandonnées après le départ des ouvriers paysans, il appréhende la dimension sociale du paysage et explore les traductions paysagères du bouleversement des sociétés paysannes et de l'exode rural.

Dans ces mêmes années, les travaux de l'Institut national de la recherche agronomique de Versailles, menés par Jean-Pierre Deffontaine, appréhende le paysage rural comme une projection des pratiques agricoles et de ses évolutions. à la suite d'une étude également dans les Vosges, l'agronome et son équipe publie l'ouvrage «Pays, Paysans, Paysages» en 1977.

Jean-Pierre Deffontaines propose les fondements théoriques et méthodologiques d'une *«géoagronomie»*, le souhait d'une agronomie qui tient compte des caractéristiques du lieu sans perdre son ancrage technique, qui apporte un regard sensible et interprétatif sur le paysage, qui a une démarche prospective et qui intègre la dimension agricole dans les différents enjeux du territoire, une agronomie ne soustrayant plus l'espace agricole à l'espace rural plus complexe dont il fait partie.

Dans ces prémices de rapprochements entre paysage et agriculture, paysagistes et agronomes développent des premières méthodes de travail conjointes sur l'espace rural. Le Centre National d'Etudes et de Recherche sur le Paysage trace le sillon de ces rencontres bien qu'en 1979 il sera remplacé par la Mission Paysage du Minisitère de l'Environnement qui tentera d'identifier les rares commandes du paysagiste émanant du milieu agricole.

«Paradoxalement, la filiation « agriculture » n'a pas été le marqueur principal et déterminant des paysagistes. Ce sont plutôt les questions urbaines et périurbaines qui prévalent et le métier se fait connaître par des projets sur les espaces publics.» (Claramunt, 2013).

Dans le courant des années 1980, la Mission du Paysage met également en place différents programmes en faveur de la promotion des paysages du quotidien, des paysages ordinaires, émanant des collectivités territoriales dans un contexte du début de la décentralisation des services de l'État. Parmi les littoraux en voie d'urbanisation, les sites industriels en perte de vitesse ou encore le réseau routier et ferroviaire, les territoires ruraux en passe d'être vidés de leur population cherchent à faire reconnaître leurs valeurs paysagères et patrimoniales tout en posant les bases du projet de développement local. A partir de 1984, des paysages ruraux se retrouvent esthétisés les douze photographes de la mission photographique de la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) qui est une commande publique ayant pour objectif de représenter le paysage français des années 1980.

C'est en 1985 qu'est votée la Loi Montagne (complétée en 2016) qui permet de concilier développement et préservation dans les régions de montagne (30% du territoire français). Tous les territoires étudiés ont pour point commun le fait d'être en mutation (sociale puis paysagère), subissant des ruptures lentes ou des crises. Ces changements agissent sur le cadre de vie des habitants, le paysage devient alors un outil.

Françoise Dubost évoque en 1983 : «Cumuler la formation d'urbaniste et de paysagiste était un bon moyen de résoudre le problème et de cumuler les chances, à l'époque où sont lancés les grands projets, de se placer parmi les autres aménageurs du cadre de vie.» Ceci étant un phénomène urbain les paysagistes sont peu à peu associés au cortège des producteurs du cadre de vie collectif, même en milieu rural. Ils se positionnent également comme des révélateurs ou des déclencheurs de projets en ce qui concerne la valorisation de sites à valeurs naturelles ou patrimoniales, leurs interventions concernent des éléments ou des formes paysagères remarquables et/ou remarqués dans un espace rural considéré comme un paysage ordinaire (ou réservé à l'agriculture). Le début de cette décennie est aussi marquée par la création de la Fédération française du paysage, étape clé dans la démarche de longue haleine de l'identification du paysage et du paysagiste.

Les années 1990 sont une décennie décisive dans la reconnaissance du paysage et dans l'action paysagiste. La loi Paysage de 1993 définit une politique de protection et de mise en valeur des paysages tout en clarifiant les dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques. Dans cette loi, la France *« reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité.»*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX
DOCUMENT PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR

La loi Paysage ne définit pourtant pas le paysage comme on aurait pu l'attendre mais permet d'ouvrir le champ à de nombreux dispositifs d'actions publiques en faveur du paysage. Un volet paysager est mis en place pour les permis de construire et pour les chartes des parcs naturels régionaux par exemple. Il s'en suivra de nombreux outils qui sont encore d'actualité comme les contrats de paysage en 1994, les plans de paysage en 1995 et les atlas de paysage dès 1996.

C'est également suite à la Loi Paysage que les services de l'état mettent en place les paysagistes Conseil de l'État. Les paysagistes ont pu ainsi investir les différentes échelles de ces dispositions auprès des acteurs territoriaux. Elles engagent pour certaines une production paysagère portant des approches qui privilégient l'humilité dans l'action paysagiste, comme Bernard Lassus avec le concept *«d'intervention minimale»* ainsi que Gilles Clément, plus tard, avec celui du «non-aménagement». Les paysagistes sont alors privilégiés dans les projets de paysages territoriaux avec quelques architectes sur ce créneau.

L'événement majeur **au début des années 200**0 est vraisemblablement la Convention européenne du paysage de Florence. Elle définit le paysage comme «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations». Les actes de la Convention fondent la légitimité de l'action paysagiste, fixe la notion d'objectifs paysagers ainsi que celle de politique du paysage. La formation des paysagistes devient un champ de réflexion, venant enrichir davantage la notion de projet.

La loi SRU est venu enrichir le champ d'action du paysagiste en ouvrant de nouveaux horizons liés aux documents d'urbanisme. Un nouvel outil prend le relais de la carte communale et du POS : le PLUi. De plus, de nouvelles entités apparaissent comme le réseau Grands Sites de France ainsi que des associations de valorisation du patrimoine rural. Des programmes à plusieurs échelles visent la mise en valeur de l'aménagement des bourgs, une réflexion autour de l'espace public en milieu rural est engagée.

«La compétence paysagiste, élargie à l'échelle territoriale, a été de fait transférée en quarante ans des services de l'État (au départ avec la Mission du paysage, l'INRA et le CEMAGREF) aux collectivités publiques (Agence d'urbanisme, CAUE, parcs naturels régionaux et nationaux ...), aux agences libérales et aux bureaux d'études privées.» (Topia, Donadieu/Fischesser, 2019).

3.2 Les champs d'action contemporains du paysagiste

Le paysagiste intervient a de nombreuses échelles du territoire et intervient dans un large panorama de commandes, en majorité publiques. Cette diversité d'échelle est illustrée en annexe dans la figure n°6.

POLITIQUES PUBLIQUES EN CAMPAGNE

Le nombres de programmes, ayant attrait à la prise en compte du paysage, issus de l'État témoignent du processus de territorialisation des politiques publiques à destination des territoires ruraux. La création des Parcs naturels régionaux en 1967 en sont un exemple tout comme la formation des Pays en 1975 réactivés entre 1995 et 1999, le programme européen LEADER depuis 1991 ainsi que plus récemment avec les PETR en 2014 et les Contrats de ruralité en 2016.

«Les paysagistes-conseils de l'État, en contribuant à la mise en œuvre des politiques de l'État, se trouvent en effet au carrefour entre les différents défis des territoires : maintien de la biodiversité et de la ressource en eau, économies d'énergie, maîtrise de l'étalement urbain, maintien ou amélioration de la qualité de vie et préservation des espaces agricoles et des sociétés rurales, etc...» (Hors-série, APCE, 2015).

Actuellement la mise en place de l'Agenda Rural permet d'identifier des perspectives pour les territoires ruraux. La notion de paysage n'est pas explicite dans les 200 propositions pour l'agenda rural établit par la *«mission ruralités»*. On peut cependant envisager le place que le paysagiste pourrait prendre dans la mise en œuvre de ces mesures, notamment dans le *«développement des projets alimentaires territoriaux (PAT) et des programmes agricoles expérimentaux»* ainsi que dans *«l'identification des aménités rurales, c'est-à-dire les ressources matérielles et immatérielles, environnementales et écologiques qui existent dans les territoires ruraux (eau, biodiversité, paysage, ressources énergétiques, etc.)» (Mission Ruralités, 2019).* Cette actualité souligne l'émergence d'une exploration de la part de l'État de faire évoluer l'aménagement du territoire ainsi que les politiques

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

publiques qui le conditionnent, notamment par ces missions du ministère de la Transition Écologique et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Quel place aurait à jouer le paysagiste dans la mise en œuvre de processus d'actions paysagères cohérents aux enjeux qui traversent les territoires ruraux ainsi que soucieux de l'évolution de ces paysages ?

Le paysagiste est également de plus en plus identifié dans ce schéma d'acteurs. Le ministère de la Transition écologique a également ouvert en ligne cette année (2020) un site *«Objectif paysages»*, qui souhaite communiquer sur les enjeux des démarches paysagères, faire connaître la profession de paysagiste et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques du paysage.

LA DEMANDE EN INGÉNIERIE TERRITORIALE

La mise en œuvre de ces nouvelles actions engage les collectivités à l'acquisition et au renouvellement des compétences et des méthodes de travail. Les territoires ruraux nécessitent davantage de conseil et d'accompagnement technique.

Les compétences peuvent être présentes au sein des collectivités locales ou territoriales (plutôt rare dans les territoires ruraux) mais sont également présentes à l'échelle nationale par le biais d'opérateurs (Anah, Cerema, Ademe, Anru,...). Dans la continuité de l'actualité de la «mission Ruralités» et depuis le 1er janvier 2020, le gouvernement a mis en place l' Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Cette agence publique a pour mission de soutenir les projets des collectivités territoriales et d'apporter un accompagnement en matière d'ingénierie aux territoires les plus fragiles et notamment les territoires ruraux.

La conception et la conduite de projets territoriaux, qui impliquent désormais davantage d'acteurs et d'usagers multiples, exigent une pluralité des méthodes et d'outils (de représentation, de conduite, de communication,...). L'externalisation de ces compétences et le recours à des structures privées sont de plus en plus courant.

Les réformes territoriales successives ont façonnées une structuration des jeux d'acteurs plus complexe. Les enjeux sociétaux se multiplient, leur approche semble davantage se sectoriser au lieu d'être pensée globalement avec leurs interrelations. Ainsi, la notion de paysage est davantage mobilisée par d'autres disciplines de recherches et d'actions : *«De plus en plus d'autres professionnels de l'aménagement revendiquent des compétences analogues sur la conception des espaces publics (architectes, urbanistes, géomètres, BET VRD, ...).» (Claramunt, 2013).*

PROJET DE TERRITOIRE - PROJET DE PAYSAGE

« Pour un certain nombre de territoires, marquer sa différence, se rendre attractif pour de nouveaux habitants, passera forcément par une attention portée sur ce qui nous entoure, prendre soin, tout simplement, de paysages qui nous sont proches, non pas dans une démarche passéiste, mais bien dans une progression, un développement de notre environnement comme socle économique, social et culturel.» (Baudin, 2012).

Les composantes physiques d'un territoire et d'un paysage sont de fait les mêmes cependant il ne faut pas confondre le projet de territoire au projet de paysage. Pour autant, le projet de paysagiste (dans la manière d'appréhender le territoire par son entrée paysagère) et les méthodes qu'il met en œuvre pourrait inspirer une approche du projet de territoire. La fusion du projet de territoire, tel qu'il est conçu aujourd'hui, et du projet de paysage pourrait initier un projet local de société (Donadieu/Périgord, 2005).

Selon une étude de la Fédération Française des Parcs Naturels Régionaux de 2017, le paysage n'est pas encore reconnu comme moteur de projet de territoire. Même s'il est difficile de démontrer l'importance qu'occupe le paysage dans l'élaboration d'un projet de territoire, nous pouvons dire que tout projet de territoire en partie un projet de paysage (et inversement).

«La quête d'une qualité paysagère doit être associée à la préservation de l'environnement et à la gestion durable des territoires. Le projet de paysage, à partir d'une certaine échelle d'action, est, de fait, inséparable d'un projet de territoire prenant en compte de multiples enjeux [...] et impliquant de nombreux acteurs» (Davasse/Henry, 2015)

Le projet de paysage étant parfois étroitement lié au projet de territoire s'apparente ainsi à une action publique : «le paysage est à la fois une porte d'entrée et un écran : on cherche le paysage et on trouve le territoire.» (Tamisier et al., 2006).

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

URBANISME RURAL

Les documents de planification et d'aménagement prennent de plus en plus en considération le paysage. Depuis 2014, la loi ALUR oblige à intégrer les problématiques du paysage dans les SCOT. En 2016, la loi sur la Biodiversité donne l'objectif d'allier qualité paysagère et paysage du quotidien. La forte prégnance de la question paysagère dans l'élaboration des documents de planification amène à penser une forme paysagère de l'urbanisme. Ce fait est au cœur de la thèse soutenue par Emmanuelle Bonneau en 2016 avec comme titre éponyme *«L'urbanisme paysager»*.

Le projet d'urbanisme (malgré son étymologie) pourrait admettre l'existence d'une particularité rurale, avec l'exploration de techniques de mise en œuvre adaptées au contexte rural, en dehors de la prégnance d'une acculturation urbaine. Les enjeux de l'espace rural, semblent dépasser les prérogatives et leviers des acteurs et élus locaux. Ainsi l'urbanisme rural prend en compte ces enjeux et laisse émerger de nouvelles conceptions d'habiter à la campagne. Une forme d'«urbanisme d'état» (national) céderait le terrain à une forme d'urbanisme plus locale et participative, devenant source de dynamisme locale en plus de son rôle de planification.

En prenant du recul, cette manière d'aborder le projet par une mise en tension du local fait écho aux propos de l'économiste Serge Latouche : *«penser globalement et agir localement»*. Dans un court traité publié en 2007, ce dernier développe également les principes d'une décroissance qu'il qualifie de sereine autour des 7R : «réévaluer, reconceptualiser, restructurer, redistribuer, relocaliser, réduire, réutiliser, recycler.» Ces propos évoquent une vision plus empreinte de frugalité quant aux motivations de l'action paysagère, étant davantage en cohérence avec le contexte actuel dans lequel se trouvent les territoires ruraux.

Dans un de ses ouvrages, Didier Boutet conclut en disant : *«l'urbanisme rural est une réponse aux mutations profondes que connaissent les campagnes »*. Le paysage, et donc par extension, le paysagiste pourrait se saisir de cette nouvelle dynamique pour faire-projet.

Pierre et Rémi Janin développent également l'idée d'un *«urbanisme agricole»*, qui engage à porter un regard agricole permanent dans tout projet d'urbanisme, en questionnant dans chaque contexte les questions agricoles (potentiel agronomique, limiter l'artificialisation des sols,...).

DE L'AGRICOLE AU PAYSAGE*

Le développement durable des territoires engage une réflexion sur le rôle de l'agriculture dans la gestion des paysages. L'ouvrage *Agriculteurs et Paysages, dix exemples de projets de paysage en agriculture* (Ambroise, Bonneaud, Brunet-Vinck) est explicite quand à la place des pratiques agricoles dans le façonnage des paysages ruraux. Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) ont également permis d'aborder la notion de projet de paysage dans l'exploitation agricole en vue de l'exploration de systèmes agricoles durables.

De 2007 à 2009 est ainsi développé le programme APPORT (Agriculture et paysage, des outils pour des projets de développement durables des territoires) qui a pour vocation de transmettre des compétences sur le paysage aux acteurs agricoles en développant la dimension pédagogique autour de la notion de projet de paysage. Les objectifs principaux de ce programme sont de contribuer «au renforcement de l'intérêt des paysagistes pour travailler avec le monde agricole» ainsi qu'à «la prise en compte de la dimension paysagère dans une logique de développement durable des territoires ruraux».

Le paysagiste réalise des diagnostics de territoires avec les acteurs, de ces démarches vont se développer de nombreuses méthodes de projets comme l'usage des blocs diagrammes et des cartes, les sorties/visites de terrain, les panoramas légendés, des observatoires photographiques. Les paysagistes ont développé des outils de projet à partir de leurs expériences auprès des acteurs du paysage agricole mais aussi auprès d'autres disciplines avec lesquelles il été amené à travailler (Agronomie, géographie,... / Régis Ambroise, Monique Toublanc,...).

Une nouvelle approche du projet ayant pour finalité la production d'un objet ou d'un produit alimentaire ouvre une nouvelle forme d'action pour le paysagiste. Ce processus illustre également une évolution des regards portés sur le paysage, il pose ainsi la question suivante : Quels sont les effets paysagers de la production d'un objet/produit ? ou plutôt quelles manières de produire influent sur le paysage ?

Le paysage fait partie à nouveau du débat sur l'avenir de l'agriculture. Il faut cependant l'aborder d'un regard nouveau, comme le souligne les travaux de Jean-Pierre Deffontaine, les paysages agricoles sont des «productions» (résultats des actions et des pratiques agricoles menées sur le

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

territoire) des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles et qu'il n'est possible d'agir sur ces paysages en tant que paysagiste qu'avec les agriculteurs (et non par des règles paysagères initiés par l'État dans une logique «top down»). Pierre Donadieu relève également que «les avancées convaincantes restent cependant expérimentales ou ponctuelles».

La mise en œuvre de l'articulation de ces nouvelles considérations trouve pourtant des limites, bien que les conséquences paysagères et environnementales de l'étalement urbain soient reconnues (Grenelle de l'environnement). L'approche ne devrait pas se concentrer uniquement sur la protection des terres agricoles dans les documents d'urbanisme, un changement de paradigme pourrait amener à *« rechercher de nouvelles formes d'agriculture répondant à l'ensemble des besoins de la société et pas seulement au seul aspect nourricier.» (Ambroise, 2013).*

Comme l'évoque en 2015 un dossier de l'Association des Paysagistes Conseil de l'État :
«Les politiques paysagères dans l'espace rural sont souvent partielles du fait que les stratégies agricoles sont dissociées des autres stratégies territoriales. Même à l'intérieur des POS puis des PLU et PLUi, il est encore difficile de prendre en compte les activités agricoles, d'autant que l'approche par filières, généralisée au sein des institutions, ne se prête pas à une problématisation concrètement spatialisée. Aujourd'hui, les institutions agricoles ne s'intéressent le plus souvent au paysage que dans des cadres étroits : la valorisation des productions, notamment viticoles, par les paysages qu'ils évoquent ou bien la réalisation de synthèses paysagères, essentiellement géographiques, des territoires agricoles. Le caractère culturel des paysages n'est que rarement abordé.»
(Hors-série, APCE, 2015).

La notion d'urbanisme agricole évoqué précédemment rejoint en ce sens une réponse plus large à ce manque.

«L'approche des paysagistes, dans le sens d'un partage d'une lecture des territoires, devrait être une composante facilitatrice de la transformation des pratiques dans l'esprit de cette loi. Elle est à même de contribuer aux échanges entre agriculteurs, élus et scientifiques.» (Hors-série, APCE, 2015).

PARTAGE ET PORTAGE DU PROJET DE PAYSAGE

La convention européenne du paysage affirme également la place majeure qu'occupe le paysage dans la notion de cadre de vie ainsi que sa vocation sociale : *«Dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien, le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et collectif.» (Convention européenne du paysage, 2000).* Le paysage rassemble plus que les acteurs de sa transformation, il préoccupe potentiellement tout habitant d'un lieu. La question paysagère se pose pour tous : Élus, acteurs, habitants, agriculteurs, gestionnaires, enfants, touristes, randonneurs,...

«Le projet de paysage est ainsi un processus qui part du sens, passe par le faire mais aussi par le partage, et exige des compétences spécifiques y compris celles de la médiation.» (Hors-série, APCE, 2015).

Le «paysagiste médiateur», comme le décrit Pierre Donadieu (Les paysagistes, 2009), met en œuvre une approche de projet porté par l'intégration des habitants à la réflexion. Envisager comme tel, le projet de paysage est à la fois processus spatial et processus social. Il n'est pas lieu de délaisser la démarche d'un « projet dessiné », cette approche sociale vient apporter des nouvelles techniques de «faire-projet» où le public devient coproducteur des paysages et des territoires où il vit.

TRANSITIONS PAYSAGÈRES

De nombreuses formes de projets et de notions d'appréhender l'acte de faire projet sont explorées depuis ces vingt dernières années. Ces nouvelles pratiques et outils se développent dans des contextes à enjeux, le milieu rural apparaît comme un milieu riche en expérimentation.

Pierre Donadieu pose cependant dans une de ses publications des limites à cette action paysagère en milieu rural : «A ce niveau existe réellement un déficit de connaissance de l'aboutissement du processus de projet et des manières de l'évaluer.» (Donadieu, 2007)

Je ne développerais pas ici un panorama complet de ces nouvelles pratiques du paysagiste et du paysage. Bien qu'elles soient émergentes ou actuelles, elles ne sont pas encore acquises et répandues au même titre des exemples issus de la commande publique contemporaine cités précédemment. Elles viendront enrichir ma démarche de recherche sur le terrain et mes rencontres me permettant de mettre en lumière les pratiques observées dans un prisme plus global.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR

3. Figures paysagistes

Afin de saisir la diversité des figures de paysagistes qui interviennent dès à présent dans les territoires ruraux, il convient de développer de manière plus générale ce qu'être un paysagiste aujourd'hui veut dire.

Quelles sont les manières les plus répandues de pratiquer l'exercice du métier de paysagiste ? Il s'agit dans un premier temps d'adopter une approche qui permet de discerner les différents rôles que peut jouer le paysagiste, au risque d'en proposer une classification archétypale. Cependant, cette approche ne revendiquera pas la définition approfondie des figures de paysagistes car elle se heurterait à un souci d'exhaustivité compte tenu de la diversité des pratiques et des postures ainsi que leur enchevêtrement.

Je tiens également à préciser que je fais également le choix de réduire mon champ d'exploration dans les métiers liés au paysage et portant la dénomination de «paysagiste-concepteur». Les figures du paysagiste qui seront développées seront celles habituellement exercées par des paysagistes dplg ou aujourd'hui paysagistes-concepteurs.

Cette démarche permet de mieux saisir la diversité des profils de paysagistes dans un corpus détaillé qui apportera ainsi les connaissances nécessaire à la clarté de la distinction des singularités que peuvent avoir ces mêmes figures de paysagistes à la campagne.

3.1 Qui sont les paysagistes ?

La Fédération Française du paysage définit de manière synthétique le paysagiste comme «Un professionnel au service des décideurs de l'aménagement» (FFP, 2020).

Les paysagistes sont présents dans diverses structures d'exercices : Agences de conceptions, des bureaux d'études, des entreprises de réalisation / Collectifs, Associations / en tant qu'indépendant / Fonction publique (DDT, Région, Département,...) / C.A.U.E. / Laboratoires de recherche (UMR,...) / Écoles de paysage.

Le paysagiste n'a pas un statut qui indique une pratique commune, les types de postes qu'il occupe dans ces structures sont diverses et variées : Chargé(e) d'étude, Chef(fe) de projet, Assistant(e) d'étude / de projet, Dessinateur(trice) projeteur (...), Responsable d'équipe, Responsable d'agence / bureaux, Directeur(trice) de société, Chercheur, - Enseignant (cumulable).

Nous pourrions identifier trois grandes catégories d'exercice du métier volontairement réductrices:
- LA CONCEPTION de projets ou d'étude de paysage (en maitrise d'œuvre ou en chargé de mission)-
- LE CONSEIL (paysagiste- conseil de l'État, paysagiste au CAUE,...).
- LA RECHERCHE en sciences fondamentales (géographie, écologie,... - avec des méthodes objectives et reproductibles) ou des démarches en sciences sociales (des «critiques», des révélateurs - avec des méthodes théoriciennes à vocation d'éclairer les publics).

La multiplicité des profils du métier de paysagiste rend difficile une observation claire et exhaustive de la profession.

Des données quantitatives sont particulièrement développées au sujet du statut de paysagiste concepteur exerçant une activité de maitrise d'œuvre. Un bilan sur un observatoire des paysagistes concepteurs à la demande de Val'hor en 2015 exprime le nombre de 3400 diplômés entre la période 1974-2014 cependant il est précisé que 17% d'entre ont une activité n'étant pas considérée en lien avec le paysage selon leur situation. Environ 95,5 % de ces diplômés sont concernés par une activité de programmation, conseil, recherche, étude, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, d'enseignement. Ce rapport soulève également le nombre des agences privées qui seraient au nombre de 1.150 avec pour principales activités la maitrise d'œuvre et l'étude paysagère.

Toujours selon ce bilan, «28,5 % des paysagistes concepteurs exercent au moins une activité secondaire. Dans près de 8 cas sur 10 cette activité secondaire est en lien avec leur fonction de paysagiste concepteur.» Cette donnée quantitative, bien que centrée uniquement sur un profil de paysagiste, est une preuve de l'enchevêtrement des pratiques et des profils que le paysagiste peut être amené à endosser dans son exercice professionnel. -Pour approfondir cette remarque, ces activités supplémentaires relèvent pour 45% d'entre elles de la recherche ou de l'enseignement ainsi que 23% d'une activité en tant que paysagiste conseil de l'État.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

La demande de paysagistes par les différentes collectivités territoriales semble se confirmer et s'accentuer. Elle s'est d'ailleurs très récemment concrétisée avec l'accès des paysagistes concepteurs au concours d'ingénierie territoriale. Avec la modification des conditions d'accès du Décret n° 2016-206 de 2016, le diplôme de paysagiste DE entre dans la catégorie citée dans l'article 1 « autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat » et correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 2 : «urbanisme, aménagement et paysages».

Ces rapports d'observations montrent rapidement leurs limites. Il n'existe à ce jour aucune donnée statistique sur la répartition géographique des paysagistes ni sur les thématiques et enjeux récurrents qu'ils mobilisent dans leurs travaux de recherches et/ou projets ainsi que sur les mutations des pratiques professionnelles.

L'École Nationale Supérieure d'Horticulture (ENSH) de Versailles formant des ingénieurs horticoles est le seul établissement à dispenser un enseignement du paysage de 1945 jusqu'au début des années 90 avec la création de la formation à l'ENSAP de Bordeaux puis des autres écoles diplômantes actuelles. Par ailleurs ce n'est qu'en 1975, sous l'impulsion de Jacques Chirac alors ministre de l'Agriculture, que le décret de la création de l'ENSP est signé délivrant alors le diplôme de «paysagiste dplg».

Aujourd'hui c'est une moyenne de 170 étudiants par an qui obtiennent le «titre de paysagiste concepteur» dans les six écoles reconnues par la Fédération Française du Paysage : l'ENSP de Versailles-Marseille, l'ENSAP de Bordeaux, L'ENSAP de Lille, l'ENP de Blois, l'AGROCAMPUS OUEST à Angers et l'ESAJ à Paris. Le Diplôme d'État de Paysagiste (DEP) conférant le grade de master vient remplacer le diplôme de paysagiste DPLG dans un contexte d'évolution de l'enseignement du paysage et de la reconnaissance du titre de «paysagiste concepteur».

Il n'existe ici encore aucune donnée quantitative consultable quand à la répartition géographique de jeunes paysagistes à la suite de l'obtention du diplôme. Nous pouvons cependant évoquer des tentatives de constitution d'une base de ressources sur des parcours de jeunes diplômés et des manières dont ils envisagent leurs pratiques. La revue ouverte sur le paysage Openfield publie en ligne en 2013 son premier numéro intitulé «Débuter» qui est consacré aux jeunes paysagistes et qui se constitue de contributions de différentes nature (témoignages, apports théoriques, interviews, récits). Dans le cadre d'une rencontre organisée à l'ENSAP de Bordeaux en 2012 et animée par Cyrille Marlin, dix-sept jeunes paysagistes se sont réunis pour rendre compte de la manière dont ils procèdent pour exercer le métier. Une compilation de ces récits sous un format anonyme vient constituer le début d'une collecte des façons de pratiquer ou de débuter le métier de paysagiste.

Il convient ici de définir plus en détail des termes qui seront mobilisés par la suite de la réflexion.

LE STATUT PROFESSIONNEL
Le statut professionnel pose un cadre légal qui détermine les conditions de travail et l'environnement professionnel. Il s'agit d'une appellation davantage administrative qui engage déjà une figure potentielle.

LA FIGURE (PROFESSIONNELLE)
Elle s'apparente au profil professionnel. Pourtant nous pourrions dire que la figure, qui par son étymologie renvoi au visage, partage un caractère plus personnel, plus personnifié que le profil, qui peut s'assimiler à une silhouette, représentante d'une notion/rôle plus large.

LA POSTURE

(d'après CNRTL) :
A - Attitude, position du corps, volontaire ou non, qui se remarque, soit par ce qu'elle a d'inhabituel, ou de peu naturel, de particulier à une personne ou à un groupe, soit par la volonté de l'exprimer avec insistance.
B - Attitude morale de quelqu'un (sa ligne de conduite) mais aussi sa situation morale, politique, sociale, économique (ses choix, sa prise de position)
C - Être/se mettre en posture de + inf. (entrer dans l'action) Syn. : Être en condition de, en état de, en mesure de.

Qu'est-ce qui nous permet de différencier la figure de la posture ? La première définit ce qu'on pourrait en attendre, ce qu'elle représente d'un exercice d'un métier (en général) tandis que la deuxième est plus singulière à une personne ou à un groupe restreint. Nous pouvons appréhender le terme de «posture» comme désignant une manière d'être, de prendre position. Il peut donc y avoir plusieurs postures au sein d'une figure.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE
DÉPARTEMENT PAYSAGE
DOCUMENT SOUMIS À DROITS D'AUTEUR

3.2 Que font les paysagistes ?

Le paysagiste est *«capable d'intégrer l'ensemble des enjeux propres à un territoire en s'appuyant sur une large culture scientifique et technique, le paysagiste concepteur est un acteur incontournable de la fabrication de la ville et des territoires de demain.» (FFP, 2020)*

Les compétences du paysagiste ne se limitent plus à la conception de projets d'aménagements paysagers. Dans le décret n° 2017-673 relatif à l'utilisation du titre de paysagiste concepteur, un document en annexe fixe les conditions à intégrer pour se revendiquer *«paysagiste concepteur»*. Ce document définit en détail les compétences et les connaissances générales que doit adopter un paysagiste dans l'exercice de son métier, nous pouvons ici retenir de manière succincte les grandes parties qui le compose :

«- capacité à concevoir le paysage par une démarche de projet de paysage :
- capacité à mobiliser des connaissances générales liées au paysage et à les articuler :
- capacité à élaborer un diagnostic des territoires et à comprendre les enjeux territoriaux :
- capacité à communiquer, à exprimer et à mener des médiations de situations paysagères :
- capacité à anticiper l'évolution d'un paysage :
- capacité à assumer une maîtrise d'œuvre opérationnelle et à travailler en équipe professionnelle pluridisciplinaire :
- capacité à assumer plusieurs situations professionnelles.»
Ce dernier critère renvoie explicitement à la diversité des situations professionnelles et des missions que peut avoir le paysagiste.

«Le travail des paysagistes se situe précisément à l'interface de la fabrication des images et des espaces concrets» (Donadieu/Périgord, 2012)

Les compétences du paysagiste, ayant davantage de résonance dans le milieu rural, pourraient être appréhendées autour de trois verbes d'action :

- COMPRENDRE
l'évolution des regards, des paysages, des actions

- AGIR
avec le génie du lieu, le temps long et le caractère évolutif du paysage

- ANTICIPER
un paysage de quoi ? un paysage pour qui ? un paysage par qui ?

«Faire appel aux paysagistes concepteurs, c'est mobiliser leur aptitude à proposer des démarches de projet innovantes mixant concertation et ancrage territorial pour concevoir, en fonction des caractéristiques propres à chaque territoire, les nouveaux espaces de vie qu'appelle une société durable, sobre et résiliente, plus accueillante pour le vivant et répondant aux aspirations légitimes des citoyens.» (Gouvernement/FFP, 2020)

Le paysagiste, comme la plupart des concepteurs (urbanistes, architectes, etc.), peut intervenir à deux moments-clés du projet : avant ou après le lancement de l'appel d'offre. S'il intervient après, il est le maître d'œuvre du projet, celui qui répondra à la demande, celui qui imaginera l'espace et celui qui conduira la réalisation. S'il intervient avant, il est donc, sinon le représentant du maître d'ouvrage, dans le conseil ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Au sein d'un CAUE par exemple, le paysagiste se situe dans la deuxième catégorie et même avant, dans la sensibilisation au projet et la pédagogie autour du paysage... Il serait ainsi pertinent de questionner l'importance du moment où intervient le paysagiste dans le projet. Il serait nécessaire «d'identifier» davantage le paysagiste ainsi que ses compétences et favoriser son intervention en amont du projet. Comment le paysagiste s'inscrit-il (ou peut-il s'inscrire) dans cette démarche telle que celle-ci aujourd'hui dans les territoires ruraux ? Quelles sont les figures favorisant cette forme d'intervention ?

Bien qu'ayant une reconnaissance de plus en plus grandissante, les paysagistes sont encore interpellé plus facilement à la suite d'un projet ou dans des étapes du processus de projet pour améliorer les «points noirs paysagers» plutôt qu'en amont pour intervenir sur les causes de leurs origines.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3.3 L'«expertise» paysagiste

«Le métier de paysagiste est sous-entendu par un niveau d'expertise qui implique une aptitude permanente à construire des savoirs, à les mettre à jour, à les articuler entre eux et à les transmettre» (Topia, Pernet)

Dans sa quête d'identification de profils de professionnels du paysage, Pierre Donadieu interroge la notion d'expertise. Sa réflexion prend forme en 2008 dans une publication dans la revue Projet de paysage intitulée sous une forme interrogative *«Le paysagiste est-il un expert ?»*.

Le terme expertise regroupe les connaissances et les compétences d'un expert en suggérant qu'il dispose d'un savoir-faire sur le sujet. L'expert est avant-tout en posture d'évaluateur, il attribue des valeurs (davantage esthétiques et éthiques pour le paysage) selon son expérience. Pierre Donadieu définit d'abord qu'est-ce que serait l'expertise paysagère et ainsi de quelle manière se répartiraient les praticiens cependant il convient de définir les valeurs du paysage. Le paysage peut-il avoir un caractère mesurable et quantifiable ? *«Ce caractère peut rester qualitatif»* estime Pierre Donadieu. Il distingue alors trois types d'experts parmi les professionnels du paysage (nous les appelleront ici «paysagistes» dans la mesure où leurs pratiques les portent à traiter du paysage):

- Le *«paysagiste»-scientifique* qui chercherait à établir des vérités objectives et qui est en mesure de prouver les valeurs qu'il attribue aux lieux et aux paysages par des méthodes objectives reproductibles et partageables. Son expertise reposerait sur une capacité à argumenter ses résultats, il peut aussi s'apparenter à une figure de consultant.

- Le «*paysagiste»-concepteur* (en référence non au titre mais à la pratique de conception) qui chercherait à rendre perceptible ce qui n'est pas ordinairement perçu et qui, à son avis, mérite de l'être, c'est-à-dire les potentialités paysagères. Son expertise serait sa capacité à éclairer la décision politique et/ou de concevoir un aménagement de l'espace. Ces deux manières d'intervenir impliquent une posture de conseiller, de médiateur social mais aussi des qualités de «projeteur». L'expertise serait donc hybride, à la fois subjective (appel au sens,...) et objective (désigne des formes matérielles,...).

- Le *«paysagiste»-critique* qui chercherait à théoriser l'action paysagère, le projet de paysages ainsi que les pratiques des paysagistes. Son expertise se place davantage dans les sciences sociales et il serait destiné à éclairer les publics.

Cette entrée de réflexion sur une forme d'expertise paysagère est une proposition plus large à un essai de théorisation des figures du paysagiste. Cette quête d'identification est davantage explorée et développée dans *Les paysagistes (Donadieu, 2009)*. Mais ces trois grandes voies d'exercer le métier de paysagiste ne sont pas pour autant si hermétiques les unes aux autres, elles peuvent même être complémentaires dans la pratique personnelle du métier.

On remarque cependant une tendance générale à la spécialisation, résultat de la quête d'identification et de crédibilité bien qu'elle s'accompagne d'un délaissé des autres compétences et par extension de la perte d'une certaine pluridisciplinarité. *«En constante évolution, la figure de l'expert paysagiste [comme il la considère] reste partagée entre l'idéal d'une expertise globale au-delà des clivages disciplinaires, et son éclatement entre de multiples disciplines académiques.» (Donadieu, 2008)*. La sociabilité inhérente à l'exercice du métier de paysagiste semble être un recours à cette posture de spécialiste, cependant nous pouvons estimer que l'intervention sociale du paysagiste peut recourir à des techniques ou des compétences spécialisées, en communication ou en sciences sociales par exemple.

Il était pertinent de développer ici cette interprétation des multiples manières d'exercer le métier de paysagiste, ou au sens plus large de traiter du paysage, car elle permet de rendre plus lisible l'étendue du champ d'intervention sur la notion du paysage. Consciemment archétypale, il s'agit davantage d'une manière de catégoriser des pratiques paysagistes. Bien que cette approche peut être critiquable (Chomarat Ruiz, 2010) et considérée comme réductrice par rapport aux figures complexes du paysagiste évoquées précédemment, elle a néanmoins le mérite d'éclaircir de manière générale le chemin de réflexion qui va être entrepris dans ce mémoire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES
DOCUMENT PROTEGE PAR LE DROIT D'AUTEUR

3.4 Le paysagiste à la croisée des disciplines

Le paysagiste peut-il être à la fois un artiste créateur, un jardinier, un ingénieur, un médiateur social, un urbaniste, un ethnologue et un conseiller des élus ? Quelles sont les attentes des commanditaires potentiels ont à son sujet?

Sans cloison entre ses différentes missions, le paysagiste est amené à articuler en permanence une échelle à l'autre. La formation du paysagiste s'est notamment caractérisée par la pluralité des approches culturelles, historiques, écologiques, techniques ,... Les évolutions récentes de la demande de compétences qu'intègre le projet de paysage ont ouvert la discipline à d'autres domaines, notamment l'urbanisme et l'aménagement du territoire, les sciences sociales et naturelles, l'ingénierie et les beaux-arts.

Le paysagiste est en mesure de traduire en langage simple des données peu accessibles, scientifiques et techniques.

Les paysagistes sont aujourd'hui suffisamment professionnalisés [...] pour être reconnus comme des partenaires nécessaires de l'aménagement territorial soutenable». (Donadieu, 2007)

L'APPROCHE PAYSAGÈRE

«La compréhension d'un site à aménager par un paysagiste ne peut être qu'hybride : rationnelle, [...] sensible, [...] morale et esthétique.» (Donadieu, 2009)

Pour être pertinente, toute intervention sur le territoire se fonde sur une lecture à la fois savante et sensible du paysage. Ancrage et créativité fondent la démarche paysagère. Le projet de paysage qui se veut global intègre les contraintes techniques ou normatives.

Chacune des disciplines liées à l'écologie du paysage (géologie, géomorphologie, hydrologie, botanique,...) apporte des éléments de compréhension sur sa formation, ses évolutions et sa transformation possible. *«La connaissance du vivant, constitue en effet le fond de plan culturel commun à tous les paysagistes» (Rodriguez, 2010).*

De la même façon, interroger l'histoire d'un lieu et comprendre sa constitution progressive sont des compétences inhérentes à la formation des paysagistes. Les sciences sociales viennent également nourrir le processus d'un projet. La prise en compte de l'économie (agricole, forestière, artisanale, énergétique, touristique, commerciale,...) ne doit pas être laissée de côté dans la pratique du paysagiste car elle occupe également une grande place dans les paysages.

Il est aussi un des enjeux du paysagiste de conserver une forte approche esthétique sur le paysage. Le «beau» est l'objet d'une appropriation subjective mais elle représente aussi une valeur culturelle. C'est également un point d'entrée qui peut fédérer, donner du sens à un projet. *«Le paysage est un vecteur sensible qui puise chez chacun ses souvenirs, ses valeurs, ses espoirs, son bien-être, ses racines... Il est donc crucial de chercher à approcher ce regard sensible pour s'extraire de la vision uniquement technique.» (Ambroise, 2013)*

Dans l'ouvrage *L' évaluation du paysage, une utopie nécessaire, à la recherche d'indicateurs/marqueurs pluridisciplinaire*s (sous la direction de Daniel Puech et Anne-Rivière Honegger) publié en 2004, Yves Luginbühl conclut : *« Il ressort de la démarche de recherche d'indicateurs/marqueurs pluridisciplinaires une posture de chercheurs-experts plutôt orientée vers une "co-construction des représentations spatiales que vers l'emploi de méthodes clés en mains.»*

Le paysagiste serait en mesure de se positionner comme un des acteurs incontournables dans la réflexion et dans la mise en œuvre qui sont au cœur des territoires ruraux aujourd'hui. Il devrait être capable de proposer des manières de faire-projet.

LE PAYSAGISTE "GÉNÉRALISTE DU TERRITOIRE"

«Le rôle du paysagiste concepteur s'apparente à celui d'un généraliste capable de convoquer des disciplines pour agir sur le territoire en ménageant un juste équilibre entre les valeurs économiques, environnementales, culturelles et sociales.» (FFP, 2020)

La pratique du paysagiste se situe entre sciences (botanique, horticulture, écologie, géographie, sociologie, ingénierie,...) et arts (histoire, arts plastiques, photographie, écriture,...).

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DROIT D'AUTEUR

«De nombreux paysagistes acquièrent par leurs diplômes et expérience une double ou triple compétence, de type paysagiste-urbaniste, paysagiste et architecte, paysagiste-écologue, paysagiste-géographe, …» (Hors-série, APCE, 2015).

Pourtant l'approche de chacune de ces disciplines tend à se spécialiser actuellement. Pierre Donadieu dans *«Les paysagistes» en 2009 exprime que le «succès contemporain [des paysagistes] n'est-il pas lié à leur capacité de résistance à cet irrésistible clivage entre arts et sciences ?»*.

Le paysagiste est donc capable d'être mandataire d'une équipe de projet ou de s'intégrer dans des équipes pluridisciplinaires. Il devient complémentaire et partenaire des autres métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre: écologue, architecte, urbaniste, ingénieur...

Le lien étroit qui existe aujourd'hui entre paysagiste et urbaniste à propos de leur compétences et singularités dans le projet de territoire est développé par Michel Desvigne dans un article du Moniteur en 2012 :
«Nous apportons des contributions totalement différentes mais complémentaires. Personnellement, je ne me sens pas du tout urbaniste ! L'urbaniste s'intéresse au construit, organise les masses bâties tandis que le paysagiste évalue la géographie des lieux, avec ses vallées, sa topographie, son agriculture… Les capacités d'observation du premier ne sont pas celles du second. Nous ne voyons pas les mêmes choses, mais ces deux visions sont nécessaires pour arriver au but : transformer le territoire.» (Desvigne, 2012)

LE PAYSAGE N'EST PAS QU'UNE AFFAIRE DE PAYSAGISTES

«L'idée de paysage n'est pas la propriété des seuls paysagistes. [...] Depuis une trentaine d'années, elle mobilise de multiples savoirs sans le champ des sciences de la nature (écologie du paysage et de la restauration), de l'homme et de la société (arts, géographie, histoire, archéologie, économie, géoagronomie, anthropologie) et de la philosophie.» (Donadieu, 2009)

On ne peut pas dire que le paysage est l'objet de travail et la discipline associée au paysagiste comme peuvent l'être d'autres schémas de dénomination semblables dans d'autres domaines professionnels. Le paysage est une notion mobilisée par de nombreuses autres disciplines, d'autant plus le paysage rural.

Bien que pouvant se revendiquer d'une approche transversale et pluridisciplinaire, le paysagiste n'en reste pas moins qu'un facilitateur de partage et ne pourrait prétendre à une figure experte omnisciente en toutes ces disciplines complexes. La notion de «généraliste» peut davantage être perçue en ce sens. Sa force ne serait pas tant dans la connaissance exhaustive de ces disciplines mais dans la capacité à les mobiliser et à les articuler. Le paysagiste doit aussi reconnaître lorsque ses connaissances de ces disciplines dépasse sa propre limite et ainsi faire appel à des personnes davantage spécialistes en ce domaine : aménageur, urbaniste, architecte, designer, ingénieur "voirie et réseaux divers" (VRD), ingénieur environnement, naturaliste, écologue, agronome, historien, géographe, sociologue, ...

La pratique du paysagiste est aussi influencée par les personnes qu'il côtoie et les thématiques sur lesquelles il travaille. Les figures de paysagistes sont ainsi enrichies par la multiplicité des approches personnelles de mener son exercice du métier.

«La question du paysage est par essence transversale» (Moiroux, 2007).

Ce serait donc réducteur de considérer uniquement l'action paysagère et la réflexion sur le projet en milieu rural qu'à travers le paysagiste. Ces disciplines, comme l'agronomie, contribue largement à la question du paysage et à l'action paysagère dans l'espace rural. Comme nous avons pu le constater précédemment, l'agronomie et la géographie (et l'architecture plus récemment) sont des disciplines qui se sont appropriées depuis longtemps la question paysagère.

Le paysage est aussi mobilisé en d'autres termes par des disciplines s'éloignant également du domaine de l'aménagement du territoire, le paysage devient ainsi le cadre de vie, le territoire, un reflet touristique ou une image de vente, un panorama à contempler, un terroir, un pays, une identité, un lieu d'aménités cultuelles et naturelles,...

La discipline du paysage (paysagisme?) serait-elle amenée à devenir une métadiscipline ? Les recherches sur les exercices complexes du paysagiste proposent déjà de réfléchir sur l'action paysagère des paysagistes. Pourtant ses qualités de discipline transversale aux pratiques pluridisciplinaires amènent plutôt à identifier les nombreuses figures ainsi que leurs relations.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

EXPLORATION : DU «PAYSAGISTE AGRICOLE» AU «PAYSAGISTE-AGRICULTEUR»

«Pour ceux qui sont encore convaincus que les paysagistes peuvent contribuer à agir sur la qualité des paysages agricoles sans devenir eux-mêmes agriculteurs, il est donc nécessaire de revoir sa posture professionnelle.» (Renard,2018)

En dehors des injonctions ressenties par les agriculteurs de la part des méthodes actuelles d'application des politiques du paysage (*«le paysage des paysagistes»* - Renard,2018), des idées et des projets pertinents émergent de la part des agriculteurs en faveur du paysage. Le passage à l'action est quant à lui plus rare. La gestion quotidienne de l'exploitation étant en cause, engendrant un manque de temps pour la définition d'un projet, à la concertation, à la faisabilité, au montage des dossiers... mais également par manque de connaissances techniques, de gestion de projet, de compréhension des politiques publiques... Et si ce temps doit être pris en charge par une tierce personne, quelles doivent être ses compétences ? Agronomie ? Paysage ? Droit ? Et avec quel financement ? Le revenu de l'exploitant ou les financements liés à la politique agricole et/ou à la politique environnementale/paysagère ?

Il existe également un autre profil de paysagiste s'intéressant à la question agricole, ceux qui deviennent eux-mêmes agriculteurs. Cette figure émergente peut être nommé celle du «paysagiste-agriculteur», plus que «*paysagiste agricole*», si l'on est tenté de lui donner une identité. Nous pouvons citer le paysagiste Rémi Janin qui a pris la succession de la ferme familiale en 2017.

3.5 Savoir-faire et Faire-savoir le paysagiste

Les paysagistes ne cessent de redéfinir et d'élargir leur champ de compétences. Pourtant leur présence ainsi que leur représentation ne semblent pas être plus prégnantes, malgré la reconnaissance du statut de «paysagiste-concepteur». Le paysagiste n'est pas encore aujourd'hui considéré comme une figure incontournable de l'aménagement du territoire ni même du projet de paysage.

«Ils demeurent toutefois méconnus, souvent pris pour ce qu'ils ne sont pas. Sans être jardinier, nous le sommes quand même un peu : devant connaître les périodes de plantation, certaines techniques de taille ou bien les cycles lunaires. Un peu artiste aussi,peintre ou photographe, vidéaste, sculpteur ou écrivain, cela nous permet d'approcher l'espace d'un point de vue sensible, détourné ; et puis aussi, ingénieur, botaniste, géographe, économiste, urbaniste,géologue ... Combien de fois n'a-t-on pas vu, à l'énoncé du mot paysagiste, une lueur de sympathie en même temps qu'une mine interrogative sur le visage de notre interlocuteur ?» (Baudin, 2013)

Une inculture du paysage est encore dominante sur laquelle vient s'ajouter un manque de reconnaissance plus conséquente de l'action des paysagistes voire parfois une acculturation des autres disciplines agissant dans l'aménagement du territoire.

UNE DÉFINITION CONFUSE...

Le titre de «paysagiste-concepteur» a été reconnu récemment cependant le terme de «paysagiste» peut être utilisé sans restriction. Est-ce que les paysagistes éprouveraient des désavantages à porter le même dénominateur au vue de la diversité des champs de compétences ? De plus, cette appellation commune remontant depuis l'héritage commun du jardinier (Donadieu, 2009) peut-elle encore prétendre à être représentative des grandes évolutions des formations, diplômes, pratiques et même des champs d'actions (et des échelles) aujourd'hui très diversifiés?

Le paysagiste aurait-il une identité trop vaste et trop confuse ? Une définition commune existe ainsi que des référentiels professionnels qui encadrent certaines pratiques de l'exercice du métier de paysagiste cependant, à l'image du paysage, le paysagiste n'a pas encore de définition claire pour chacune de ses figures. De plus, il semble davantage difficile à mettre en œuvre de telles définitions tant les postures peuvent être diverses au sein d'une même figure. Cette grande pluralité des postures dans l'exercice du métier de paysagiste associé à sa dimension pluridisciplinaire contribue à un manque de lisibilité des objectifs et des compétences.

«Le paysagiste fait-il face à une méconnaissance de ses compétences ? Pourtant le milieu rural contient de nombreux enjeux de société et au delà des commandes d'ordre de la planification et de l'étude de plus en plus de territoires font appel à des équipes de professionnels, notamment les paysagistes» (Etude FF PNR Parcs / Loi Paysage, bilan des 20 ans depuis la loi paysage, 2014).

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ce manque d'identification pourrait expliquer la méconnaissance encore persistante de la part du grand public ou de certains commanditaires potentiels à l'égard de la diversité des figures de paysagistes (bien que cela ne soit pas une généralité et que la profession émerge de plus en plus dans la scène publique). En sachant les enjeux que concentre le paysage, comment est-il envisageable que l'éventail des compétences et des activités du paysagiste restent encore ignorés ?

«Les paysagistes ou les métamorphoses du jardinier (Donadieu, 2009) est symptomatique de ce profond malaise de la profession, clamant son autonomie sans vraiment réussir à se définir par elle-même, défendant la transversalité sans se situer par rapport aux autres.» (Rodriguez, 2010)

Il serait donc difficile de mettre les paysagistes dans des cases. A défaut d'être handicapante, cette particularité ne serait-elle pas un point fort de la profession et même un peu le reflet de ses pratiquants ? Une réponse courte pourrait être interprétée des propos du paysagiste-urbaniste Jacques Coulon : *«on ne sait pas ou on va mais [au moins] on va ou on veut» (Conférence «Le paysage comme projet», Ensap Bordeaux, 2019).*

... QUI MÉRITERAIT À LE RESTER ?

Mais ne serait-il pas trop réducteur de voir le paysagiste comme une profession aux domaines d'interventions limités par une seule pratique ? Définir les métiers du paysage selon de grandes figures comme le propose Pierre Donadieu est un moyen efficace et pédagogique pour décrire ce milieu. Mais cela induit inconsciemment de nouvelles barrières à la transversalité du paysage, limitant ainsi les champs d'action du paysagiste. Cette diversité ne peut être que difficilement organisée.

Les compétences et les bénéfices qu'apportent l'intervention (le regard) d'un paysagiste doivent être communiquées mais il ne faut pas que cette identification se fasse au dépend de la conservation d'un large champ d'actions et une grande étendue des domaines d'intervention.

Les tentatives de définitions de la diversité des figures actuelles sont souvent trop étroites même si elles permettent de mettre en lumière certaines manières d'être paysagiste. Cette recherche menée ici à travers ce mémoire pourrait aller dans le sens d'un cloisonnement de la profession, c'est pourquoi il est important de rappeler qu'elle a davantage pour vocation de révéler des singularités potentielles entre des paysagistes exerçant à la campagne plutôt que l'objectif d'apposer une définition sur ces derniers.

Il s'agirait donc d'un statut de «non définition» qui pourrait caractériser l'exercice du paysagiste. Cette part encore difficilement lisible pourrait permettre à l'inverse une sorte de liberté dans le choix des pratiques. Il pourrait s'avérer être une stratégie pour préserver un champ d'action élargi et envisager son rayonnement.

Par ailleurs, la reconnaissance de la diversité des figures de paysagiste ne serait-elle pas plus porteuse pour la profession plutôt qu'un essai de leur définition exhaustive. La pluralité des pratiques pourrait être une particularité à part entière de la profession au lieu d'en être une prétendue faiblesse.

«Cette diversité est une chance pour les jeunes paysagistes sortant des écoles et que, loin de constituer une perte de lisibilité de la profession de paysagiste, elle peut au contraire être abordée comme ce qui en fait sa singularité.» (Marlin, 2012)

C'est en effet une opportunité pour les paysagistes, ayant comme titre de reconnaissance le même diplôme sans distinction d'option et ayant reçu une formation équivalente. Cette même situation offrirait la possibilité d'intervenir à différentes échelles, d'aborder diverses thématiques, de s'approprier différents processus,...

Une question peut se poser alors : Comment des paysagistes ayant un même diplôme et sensiblement les mêmes formations participent-ils à une telle profusion de figures et de postures ? Ces singularités ne seraient-elles pas davantage liées soit à la diversité des modalités d'actions paysagères soit à des intérêts ou des implications (convictions) plus personnelles ? De plus, cette dernière éventualité pourrait rendre service à l'exploration des manières d'être paysagiste à la campagne.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE
DOCUMENT DE TRAVAIL AUX FINS D'ETUDES
DOCUMENT ÉCUMÉ SANS ACCORD DU AUTEUR

3.6 Des singularités «de campagne»

Pour saisir le terme «... de campagne» nous devons nous référer à sa formulation en adjectif épithèque : «campagnard». Il désigne tout ce qui est «relatif à la campagne, à la vie à la campagne» (Larousse). Il est proche de la définition donnée du terme «rustique». Il peut alors définir aussi bien un espace qu'une personne.

UN ESPACE DE CAMPAGNE

Nous pouvons qualifier un paysage de «campagnard», qui est donc un paysage de campagne, comme représentant les seules caractéristiques spatiales, visuelles et sensorielles (ayant choisi une définition plus complexe du terme «campagne» pour rappel). Les synonymes sont nombreux : rural, agreste, bucolique, champêtre, pastoral,...

UNE PERSONNE DE CAMPAGNE

Le qualificatif «campagnard» pouvant définir chaque habitant de la campagne, son utilisation dans le but de décrire une personne est aujourd'hui connotée péjorativement, se faisant synonyme des qualificatifs de «lourd», «gauche», «inélégant», «rustre» et même «paysan» (dans sa forme péjorative). Cette formulation a donc laissé place à «rural» qui est utilisé couramment aujourd'hui.

Dans la formulation d'origine, il est question de nommer campagnard une personne «qui vit à la campagne, de la campagne». Cette précision vient lier l'acte d'habiter à l'acte de vivre d'une ressource «de la campagne». Nous pouvons interpréter cette formulation comme un qualificatif des populations rurales, avec cette précision venant différencier la population agricole (la deuxième étant un niveau de lecture supplémentaire à la première).

«Il importe toujours au rural d'être de tel canton ou de tel autre et son univers social demeure pour une part limité par des frontières géographiques plus que sociales.» (Traité sociol., 1967, p. 320)
Nous remarquons qu'ici c'est le terme «rural» qui est employé dans la même fonction qualificative. La formulation «paysagiste rural» engagerait-elle les mêmes considérations ? Cette citation relève le caractère géographique que peut prendre l'attachement des habitants des campagnes (leur lieu de vie) par rapport à une dimension sociale et culturelle, plus large, qui les influence.

UNE DISCIPLINE DE CAMPAGNE

Il se dit aussi «de campagne» une étude ou une discipline dont l'objet/sujet est constitué par les choses et/ou les gens de la campagne. C'est l'adjectif «rural» qui est le plus souvent adossé à la discipline en question.

Par exemple, la sociologie rurale est une branche de la sociologie qui s'intéresse aux sociétés rurales et au ruralisme, dans leur entièreté et dans leurs rapports avec le reste du monde. Dans les disciplines ayant attrait à l'espace on peut citer la notion de «géographie rurale» (différente de la géographie agraire) qui est la science qui étudie l'organisation des paysages ruraux et de ses composantes. Le «paysage rural» apparaît alors comme un objet d'étude.

«Chaque science comporte un domaine de spécialisation (économie rurale, histoire rurale, sociologie rurale,...) en reconnaissant, même de façon imprécise, des caractéristiques propres aux territoires et aux populations rurales.» (Encyclopedie universalis)

Selon cette définition, une discipline comportant le qualificatif «de campagne» serait une branche de spécialisation et non une discipline à part entière. De plus, la suite est d'autant plus pertinente qu'elle reconnaît que ces caractéristiques d'un exercice à la campagne peuvent se manifester «même de façon imprécise». Pourrait-on évoquer un paysagisme rural (ceci-dit cette appellation désignant la discipline du paysagiste, le paysage étant considéré comme le sujet, fait déjà elle-même controverse) ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE
DE BORDEAUX - PROJET D'ATELIER
DOCUMENT SOUMIS DROIT D'AUTEUR

UN PRATICIEN DE CAMPAGNE

Comme nous avons pu le voir, «de campagne» ou «rural» peut définir une branche d'une discipline qui porte sur la campagne. Cependant, la qualification officielle de ses praticiens reste souvent générale, se caractérisant par la discipline et non le titre. Hormis le cas particulier du statut reconnu «sociologue rural» lié à la pratique de la sociologie rurale (Guigou, 1971).

Il existe pourtant de nombreux métiers qui sont suivi «de campagne». Dans ce cas, l'adjectif «de campagne» vient préciser qu'il s'agit d'une personne «dont l'activité s'exerce à la campagne.» (Larousse). La mention supplémentaire «dont les travaux, les études portent sur la vie à la campagne» rajoute la notion de société qui réside dans cet exercice.

Un de ces noms avec le qualificatif «rural» est particulièrement présent dans le débat actuel autour des territoires ruraux, il s'agit des maires ruraux. Représentés par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) depuis 1971, près de 10.000 maires se fédèrent au sein d'un réseau solidaire, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. Son objectif est d'informer et de représenter les maires des communes rurales. Tout maire d'une commune de moins de 3.500 habitants est considéré comme un «maire rural» (AMRF). Cette définition s'établit ainsi sur des critères quantitatifs liés à la démographie sans autre considération. Nous pouvons d'ailleurs relever le chiffre constituant le seuil, par déduction il est donc considéré qu'une commune est rurale jusqu'à 3500 habitants pourtant il n'est pas en adéquation avec la définition conventionnelle établie par l'Insee abaissant cette limite à 2000 habitants (agglomérés). Cependant les engagements pris par ces maires ruraux renseignent davantage sur les potentielles singularités de leurs situation à la campagne (voir figure7).

La formulation «de campagne» évoque également des figures villageoises devenues rares (voire disparues, dans la manière dont on les conçoit). Le plus connu d'entre eux est sans conteste le médecin de campagne mais on peut également citer le curé de campagne ou encore le notaire de campagne. Ces dénominations rejoignent bien la définition qui en est proposé plus haut. Il s'agissait également pour la plupart de métiers ayant un statut public ou exerçant une fonction d'utilité publique avec une forte proximité des habitants du lieu d'exercice. Il est à noter qu'il s'agit d'un complément pour préciser le rapport au lieu où l'exercice de la discipline générale est appliqué. Ce n'est pas le cas pour d'autres métiers qui impliquaient déjà dans leur nom une situation spatiale lié à la campagne (exemple : garde-champêtre, paysan,...) .

UN RÉSEAU DE CAMPAGNE

Cette quête de l'identification d'une particularité liée l'exercice en milieu rural est-elle partagée par d'autres disciplines de l'aménagement du territoire ? En effet, cette hypothèse est également explorée par d'autres métiers qui cherchent depuis plus au moins longtemps à engager une réflexion sur ce que leur profession peut apporter au milieu rural en ayant d'autres approches.

Les urbanistes, étant dès le départ des antonymes à la campagne, sont pourtant davantage amenés à exercer dans le milieu rural. On constate davantage d'évolution au niveau de la discipline avec l'émergence des formes d'urbanisme rural, du «rurbanisme» ou encore de l'urbanisme agricole.

Les architectes s'investissent largement dans cette thématique, autant dans la recherche théorique que dans la pratique du métier. Nous pouvons citer à titre d'exemple l'architecte Simon Teyssou, ayant installé en 2000 son agence au Rouget dans le Cantal tout en gardant un large champ d'actions (il est également le directeur de l'ensa c-f).

Nous ne pouvons pas non plus évoquer de telles considérations sans faire référence au réseau ERPS - Espace Rural et Projet Spatial. Il s'agit d'un réseau d'enseignement et de recherche né d'une volonté commune de renouveler collectivement les savoirs sur les espaces ruraux et leur transformation. Il a été fondé en 2009 par la rencontre de plusieurs praticiens enseignants et chercheurs dans les domaines de la conception architecturale, du paysage et de l'aménagement,

Les deux objectifs essentiels de ce réseau sont «d'élaborer de nouvelles approches en matière d'enseignement et de recherche dans les métiers de l'espace et du projet, par rapport à l'évolution des territoires ruraux dans le contexte de métropolisation» et de «rendre compte de dynamiques de projets remarquables à l'échelle architecturale, territoriale et paysagère, à l'aune des diverses formes de transitions (vécues et souhaitées) propre à notre époque» (ERPS, 2020).

Les actions du réseau sont axées autour de quatre missions principales qui sont :
– L'enseignement et la recherche (ateliers de projet, séminaires doctoraux),
– L'organisation de rencontres scientifiques (colloques, journées d'étude),
– La publications d'ouvrages au sein de la collection « Espace rural & projet spatial » (Tome 1 à 8),
– La diffusion de connaissances (site internet, ressources en ligne).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT ANONYMISÉ AU DRO AUTEUR

UNE ANALOGIE AU MÉDECIN DE CAMPAGNE

«Les paysagistes sont là comme des médecins face à une pandémie d'un nouveau genre : ils font ce qu'ils peuvent, et ponctuellement ils font souvent très bien; mais, à eux seuls, ils ne peuvent rien contre la généralité de la cause» (Berque, 2008).

L'exploration de ce qualificatif appliqué potentiellement au paysage nous permet d'entrouvrir un jeu des comparaisons avec les raisons qui motive l'emploi de ce qualificatif dans les autres disciplines. L'objectif n'est pas de développer un argumentaire en faveur de l'utilisation de ce terme mais plutôt de distinguer plus en détail qu'elles sont les raisons communes qui peuvent caractériser un exercice à la campagne d'un exercice plus conventionnel (en ville). Ce jeu d'exploration permet également de faire émerger des pistes de recherches supplémentaires.

Qu'est-ce qui caractériserait donc un médecin de campagne ?

- Il ne compte pas ses heures (dans le sens où les horaires de travail sont étendues et parfois irrégulière, un autre rapport au temps),
- il se déplace beaucoup sur le territoire proche (pour les visites occasionnelles ou régulières de ses patients, de longs trajets mais souvent de courtes distances, un autre rapport à l'espace),
- il est en posture de discussion et de conseil auprès des familles (même en dehors de l'objet du pourquoi il a été appelé, il adopte un langage/une posture, de plus il intervient dans la sphère privée de ses patients),
- il a un statut lié à la santé et aux soins (il est en capacité d'installer un climat de confiance, la volonté de proposer un exercice de qualité),
- il est généraliste et non spécialiste (il doit donc avoir un champ de connaissances étendues car il est susceptible d'être confronté à des cas de diverses natures, de plus il est en mesure de faire la passerelle entre).
- il habite le même lieu où il exerce, là où habitent ses patients («de proximité», il partage le cadre de vie et ses conditions, l'ancrage territorial est appuyé)

Il n'est pas besoin de préciser le caractère «sacrificiel» du rapport avec la vie privée, par les déplacements mais aussi par l'engagement comme figure publique. Nous pourrions également ajouter les définitions de la spécialité de la médecine généraliste.

Cette figure du médecin de campagne est aujourd'hui en déprise. Même si l'expression existe toujours et que ses pratiques sont sensiblement proches de la figure évoquée, nous pourrions tout de même nous demander s'il existe toujours ?

Au vu du contexte actuel, il serait caricatural et vide de sens d'effectuer une comparaison rapide avec ces caractéristiques de la figure médecin de campagne. Cette exploration un peu en dehors du sujet nous permet cependant de distiller ce qui pourrait contribuer à l'identification des spécificités d'une pratique professionnelle «de services» en milieu rural. L'exploration d'une forme d'exercice du métier de paysagiste pourrait convoquer en partie ces caractéristiques pour confirmer ou non une potentielle proximité.

«Reste quand même des différences entre l'exercice en ville et celui dans cette campagne : la proximité avec les patients. «En fait il y a une sorte d'ambiance en milieu rural qu'on ne retrouve pas en ville et qui fait qu'on est très proche des gens», explique-t-il sans pouvoir mettre de mots très précis dessus.» (Sabot, 2011)

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE
DOCUMENT DE TRAVAIL DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS
DOCUMENT PROTÉGÉ PAR LE DROIT D'AUTEUR

VERS UN «PAYSAGISTE DE CAMPAGNE» ?

Le paysagiste, par définition et par ses trajectoires passées, est pré-destiné à intervenir sur l'espace rural. Il s'agit d'une discipline qui comporte des prédispositions dans ses pratiques et ses approches pour agir sur le paysage rural.

Le terme «paysagiste de campagne» a pourtant déjà été évoqué. Cette unique apparition figure dans l'un des portraits anonymisés réalisé dans le cadre d'un atelier animé par C. Marlin sur la diversité du métier de paysagiste à l'ensap Bx en 2012. Ce court portrait anonyme soulève alors deux points caractéristiques : une relative absence de demandes constituées pour les paysagistes et une dispersion de ceux-ci sur leur territoire (dans ce cas précis l'Auvergne).

- Supposant qu'elle puisse exister, la dénomination de «paysagiste de campagne» serait-elle réduite à définir une «spécialisation» du champ d'action du paysagiste se caractérisant par une intervention paysagère uniquement dans l'espace rural ?

- En se détachant des rapports territoriaux, ce terme pourrait-il donc définir un paysagiste appréciant les thématiques rurales ou «faisant-projet» sur le milieu rural (sans pour autant l'«habiter»). Le simple intérêt de «la chose rurale» suffirait-il alors pour être défini comme tel ? Afin d'éviter la perte de sens que l'on peut pressentir, quels seraient les critères qui pourraient qualifier un paysagiste «de campagne» ?

- Pourrait-on alors identifier le paysagiste habitant et exerçant dans le milieu rural comme «paysagiste de campagne» ? En supposant que les paysagistes puissent se reconnaître dans cette identité, sans qu'elle les enferme dans un cliché ou les contraigne dans leur pratiques, ce terme pourrait évoquer davantage une posture, un état d'esprit, une manière d'appréhender et d'habiter la campagne.

- D'ailleurs existerait-t-il plusieurs profils de paysagistes de campagne ? La réponse a déjà été abordée à plusieurs reprises, la diversité (selon le statut, la structure, le rôle, les pratiques,...) et la pluridisciplinarité ne peuvent qu'engendrer qu'une diversité des paysagistes de campagne.

À cette étape de la démarche, il est encore trop tôt pour affirmer qu'il existe une ou plusieurs figures de «paysagistes de campagne».

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT DE PROPRIÉTÉ

OUVERTURES PAYSAGISTES

Plusieurs projets peuvent dès à présent venir enrichir un corpus de pratiques en milieu rural notamment par les moyens de leur mise en œuvre et les approches privilégiées.

- Nous pouvons présenter l'activité de **Pierre et Rémi Janin**, qui dès leur diplôme se basant sur la ferme familiale de Vernand ont ouvert une perspective pour aborder différemment la question agricole dans le projet de paysage/d'architecture. Fondée en 2007, leur agence, **Fabriques architecture et paysage**, réalise des études et des projets liés au milieu rural et à l'agriculture. De plus l'exploitation familiale toujours en activité est devenu un terrain d'expérimentation en plus de sa vocation première.

- **L'atlas pratique des paysages d'Auvergne** en 2011-2013 témoigne de l'expérience d'une manière nouvelle d'appréhender l'étude paysagère, se faisant préfigurateur d'un réseau d'acteurs en matières de paysage. La démarche mise en place fut celle d'un **atelier mobile**, parcourant le territoire d'étude en amenant sur le terrain les acteurs du paysage. L'aboutissement de ce travail a non seulement été un atlas de paysage et la constitution d'un réseau d'acteurs mais aussi une exploration et un développement d'outils et de méthodologies au service du projet de territoire (paysage). L'équipe qui en est à l'initiative est composée à majorité de paysagistes : Cyrille Marlin, Alexis Pernet, Marie Baret et Victor Miramand (Un pas de Côté), Benjamin Chambelland et Stéphane Duprat (Alpage), d'un photographe naturaliste (Emmanuel Boitier) et d'une ethnobotaniste (Nathalie Batisse).

- Nous pouvons évoquer le projet expérimental de l'**atelier des paysages du Parc naturel régional du Livradois-Forez** se développant à l'échelle du grand paysage. En plus de mener des actions visant à produire une connaissance du territoire il s'agit d'une démarche participative qui a engendré de nombreux temps de rencontres les acteurs de la transformation des paysages. Ce projet est au cœur de la thèse de géographie «Le grand paysage en projet» d**'Alexis Pernet** soutenue en 2011 et publiée en 2014.

- Une démarche se basant sur la rencontre d'acteurs pour générer des projets d'aménagement est développé par le groupe de paysagistes **Alpage** (Atelier des paysages en partage) créé par **Benjamin Chambelland** et **Stéphane Duprat** (2009).

- Depuis 2013, **Laurence Renard** (paysagiste) et **Nicolas Tinet** (géographe, urbaniste) développe des projets portants sur les problématiques du monde rural et de l'espace agricole. Le statut qu'ils ont choisi propose une forme alternative de concevoir l'exercice du métier, **La Fabrique du Lieu** est une SCOP (Société Coopérative et Participative ARL). Cette démarche s'inscrit dans la place centrale qu'ils donnent à l'habitant à travers le développement d'une démocratie participative. -

Le corpus pourrait s'étendre davantage et venir se compléter par de nombreux autres profils de paysagistes et/ou expériences de projets, cet échantillon choisi met en évidence des perspectives nouvelles du «faire-projet» dans les campagnes. Cette exploration à des échelles locales et/ou territoriales, de ces différentes manières de concevoir l'action paysagère génère des perspectives d'intervention du paysagiste dans les territoires ruraux.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

I. Conclusion

Quels sont les éléments singuliers communs à ceux qui agissent et habitent en milieu rural ? Les figures générales du paysagiste (Donadieu, 2009) sont assez réductrices, en plus de ne pas pouvoir représenter la multiplicité des postures au sein des figures elles ne rendent pas compte des spécificités en lien avec le lieu d'exercice et donc les influences qu'il peut avoir sur la pratique.

RETOUR SUR PROPOS

Le monde rural, en général, est davantage abordé par une approche pluridisciplinaire dans les recherches actuelles, quelques soient leurs disciplines. Par cette entrée, les auteurs étudient les aspects sociologiques, économiques ou politiques de la ruralité, au delà de la question agricole ou paysagère. Cette approche révèle l'entité complexe que sont les territoires ruraux et la question de «ruralité», ils sont ainsi enfin reconnus comme des sujets plus que d'actualité.

Le paysagiste intervient à plusieurs échelles, dans les sites remarquables pour leurs caractères naturels et/ou culturels mais aussi dans le paysage du quotidien). La présence du paysagiste en milieu rural est d'autant d'actualité surtout que dans le contexte actuel, la valorisation de l'identité et des ressources locales ainsi que de la préservation (paysagère et environnementale) des territoires est de plus en plus associé à leur «développement». Le paysagiste gagnerait à être identifier notamment pour ses compétences à agir sur ces thématiques.

Toutes échelles confondues, pour un projet de paysage il y a des préalables, des questions à se poser, des attitudes à modifier, des contextes particuliers à créer... à chaque fois, et d'autant plus en milieu rural, «le projet redistribue les cartes du jeu» (Baret/Miramand - 2014). Celles des acteurs, des techniques de représentation, de la façon de parler, de la façon d'envisager le projet... En somme, elle positionne le paysagiste dans la posture d'un professionnel à l'écoute. Faut-il dire médiateur ? Peut-être, dans le sens où le paysagiste (ou l'équipe en charge du projet) pourrait devenir la seule personne (ou le seul groupe) capable, pendant le temps du projet, de prendre en compte tous les éléments de connaissance d'un endroit donné. En convoquant toutes ces disciplines, en les interrogeant au prisme du paysage, le rôle du paysagiste s'apparente à celui d'un généraliste capable de clarifier leur complexité. A la fois concepteur, médiateur, facilitateur, chercheur, enseignant, conseiller, le rôle du paysagiste n'est pas tracé ni défini une fois pour toutes.

Mais quelle(s) posture(s) adopter ? Se distinguer ou au contraire dans lesquelles s'immiscer ? Le milieu rural définit-il des pratiques spécifiques ? Le lieu (la campagne) induit-il une ou plusieurs figure(s) spécifique(s) du métier de paysagiste ?

Le cheminement de réflexion rédigé ci-dessus a déjà soulevé plusieurs questions. Notamment sur la place que pourrait avoir le paysagiste dans la réflexion autour des enjeux des territoires ruraux et des ruralités. Nous pouvons nous interroger sur l'actualité des définitions générales du paysagiste qui ont été établies dans cet état de l'art par rapport à ces figures potentielles du paysagiste de campagne. Nous avons aussi pu remarquer la diversité des figures de paysagistes et des manières d'appréhender le projet de paysage, nous sommes en mesure de nous demander si cette diversité est amenée à se caractériser davantage dans l'exercice en milieu rural. Cet état de l'art autour de ces questions a permis de faire émerger l'interrogation autour d'une différence potentielle d'appréhender le métier de paysagiste à la campagne

LA PROBLÉMATIQUE

L'identification potentielle d'une ou plusieurs figure(s) de paysagiste se distinguant par sa posture et ses pratiques liées à son activité en milieu rural.

QUESTIONS DE RECHERCHE :

Quelles sont les postures et les pratiques qui caractérisent les paysagistes de campagne ?
(Compétences, habiletés, pratiques, langages, ressources, actions, méthodes, principes, démarches, cadre de vie, conditions de travail)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

POSTULATS

D'après ce que nous avons pu déjà développer, plusieurs constats principaux peuvent être établis. Nous pouvons affirmer dès à présent les paysagistes font face à une relative absence de commande constituée pour eux dans les territoires ruraux bien que le paysage soit de plus en plus une notion intégrée dans les réflexions sur l'aménagement du territoire.

De ce fait, cette absence serait justement dû au fait que la profession reste encore «discrète» dans les territoires ruraux. Ceci étant en lien avec la diversité des pratiques du paysagiste ainsi que les autres disciplines qui traitent du sujet du paysage, le paysagiste n'ayant pas encore une pleine connaissance de ses compétences et de ses savoirs-faire de la part de ses commanditaires potentiels malgré le titre de Paysagiste-concepteur récemment reconnu.

Il est également possible d'avancer dès à présent que les paysagistes installés en milieu rural sont souvent isolés géographiquement de leurs pairs et des disciplines qui peuvent leurs être associées.. Ce contexte géographique insinue un large périmètre d'intervention paysagère et donc de nombreux déplacements sur le terrain du projet ou de l'exercice du métier.

HYPOTHÈSES

- Le paysagiste exerçant à la campagne est amené à se positionner différemment qu'en d'autres milieux.
Une des premières pistes de réflexions tendait à dire l'inverse : Le paysagiste de campagne ne se définit pas par sa posture mais par son expérience et ses pratiques. Il s'avère que le contexte dans lequel son exercice du métier influence et conditionne son «intervention paysagère». Pourtant, chaque paysagiste a une posture différente, qui est le reflet de ses convictions et de ses centres d'intérêts. Par ailleurs, le fait de d'exercer à la campagne ne serait pas déjà la preuve d'une prise de position ?

- La dimension relationnelle occupe une place importante dans l'exercice du paysagiste de campagne.
Le paysagiste peut avoir un rôle d'accompagnateur, de conseiller, d'animateur. Il doit se tenir à l'écoute de ses interlocuteurs, même en dehors de la commande au niveau des enjeux du paysage et ceux de la profession de paysagiste. Il favorise également la médiation et la participation afin d'assurer la compréhension et le suivi du projet. De plus, le contexte rural favoriserait la chute des intermédiaires et ainsi qu'une relation plus directe.

- Le paysagiste de campagne est un généraliste.
Il pourrait être amené à se positionner comme une personne ressource du territoire, un témoin et un garant pour le paysage. Il mobiliserait des outils et des pratiques davantage diversifiées. Le contexte du milieu rural lui serait également plus favorable pour l'expérimentation de celles-ci.

- Le paysagiste de campagne «habite la campagne»
Son statut personnel est davantage sollicité dans ses interventions professionnelles en raison des caractères de proximité cités plus haut. Le paysagiste de campagne s'engage, et peut aussi devenir engagé de plusieurs manières, dans son territoire. Ce n'est pas qu'un professionnel du paysage, il vit et habite la campagne. Sa condition de paysagiste de campagne est liée à son choix de vie. Ce n'est pas un simple lieu de travail mais un ancrage, ses interventions pouvant quant à elles dépasser des limites géographiques.

Afin d'explorer les pratiques actuelles du paysagiste à la campagne, un certain nombre d'hypothèses viennent d'être posées. Leur développement va permettre d'esquisser peu à peu des figures potentielles du paysagiste de campagne. Pour cela, une démarche de recherche permettant de recueillir des expériences a été mise en œuvre. Ces récits issus de rencontres avec des paysagistes, une fois interprétés, viendront confirmer ou mettre en doute les hypothèses. La construction et les étapes de cette démarche de recherche seront détaillées dans la partie suivante.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II. Regards et trajectoires de paysagistes, l'expérience du terrain.

1. Le Massif-Central comme socle exploratoire

2. (R)entrer en campagne, aller à la rencontre des paysagistes du terrain

3. Investir le milieu rural en explorant les particularités paysagistes

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENT SOUMIS AUX DROITS D'AUTEUR

La question de recherche étant maintenant approfondie, il est tant de commencer son exploration. La démarche d'investigation a pour objectif de rassembler les éléments significatifs qui permettraient de développer les hypothèses émises pour tenter de répondre à la problématique.

Une investigation documentaire n'est pas suffisante pour prétendre aborder ce sujet, ce dernier implique fondamentalement d'aller sur le terrain, de rentrer dans le vif du sujet : l'exercice du métier de paysagiste à la campagne. L'objectif principal de l'investigation est de recueillir des expériences professionnelles et des expériences de vie.

Dans un premier temps, le choix du périmètre du Massif Central sera développé. La cadre de la recherche étant restreint, celle-ci ne devait réduire son échelle nationale potentielle et ainsi reposer dans un périmètre qui reste cohérent. L'enjeu était donc de définir un cadre qui permette de créer une base commune pour les paysagistes qui seront sollicités. Ce choix devait être en mesure de prouver en quoi il était l'un des plus (voir le plus) judicieux pour entreprendre une première réflexion sur notre sujet. C'est ce à quoi réponds le premier chapitre.

Une fois le périmètre choisi, c'est à la démarche de recherche d'être définie. Celle-ci est conçue comme une étude empirique à visée qualitative. En effet, il ne pouvait être possible de se baser sur des données quantitatives qui sont inexistantes. De même, la recherche qualitative est la méthode la plus pertinente pour traiter ce sujet.

Des portraits de paysagistes ont donc été établis selon des critères définis. Cette sélection a été amené à se réduire vers des profils de paysagistes plus différents (statut, structure, posture a priori,...) afin d'avoir une diversité des parcours et des regards. Les entretiens ont été semi-directif voire libre afin de garder une grande spontanéité tout en ayant des thématiques de discussion récurrentes.

Le projet de recherche a cependant du être adapté aux conditions sanitaires liées à l'épidémie du Covid-19. Les échanges étant envisagés comme des rencontres sur le terrain, permettant ainsi d'allier une observation participative, n'ont pu aboutir dans leur majorité. L'option de la visio-conférence, plébiscitée en tant de confinement, a donc substitué la visite en présentiel. Elle a finalement permis de gagner en flexibilité ainsi qu'en disponibilité bien que ce support était moins complet que l'expérience prévue initialement.

A la suite de ces entretiens, une étape d'interprétation et de comparaison a permis de mettre en lumière des spécificités (même minimes ou paraissant insignifiantes) que l'on pourrait rattacher au fait d'exercer à la campagne.

L'enjeu à l'issue de cette démarche de recherche n'est pas de faire aboutir cet essai de caractérisation à la définition d'un type de paysagiste. Elle permet de relever ce qui fait sens dans la pratique du paysagiste en milieu rural.

1. Le Massif-Central comme socle exploratoire

Par rapport à la profusion des figures et des situations de paysagistes, comme on a pu le voir dans la première partie, il n'est pas envisageable aujourd'hui de prétendre à répondre avec une investigation complètement exhaustive sur le sujet. Pour la pertinence de cette recherche, il aurait été complexe d'exposer des comparaisons ou d'établir des rapprochements dans un contexte qui nécessiterait davantage de temps et de moyens que le cadre du mémoire peut offrir.
Comme évoqué dans l'introduction, l'enjeu était donc de définir un cadre qui permette de créer une support d'échange pour les paysagistes sollicités. Le cadre devait donc être amené à se positionner.

Les territoires ruraux occupent une grande partie de la France métropolitaine, de plus nous avons pu constater leur grande diversité (autant dans les catégorisations d'un certain «degré de ruralité» que dans ses paysages).

Le premier enjeu était de définir un lieu/territoire qui soit en cohérence avec le sujet pour en faire le cadre de ma démarche de recherche et le lieu d'investigation. Le choix de ce périmètre d'étude doit permettre l'observation des figures mais aussi des postures diverses (des témoignages, des expériences,...) en ayant des points d'accroches. C'est-à-dire une cohérence dans des situations, face à des enjeux, ou des entités paysagères auxquelles ils se confrontent dans leur pratique.

Le deuxième enjeu était de faire de cette étendue un périmètre pour préparer les premières rencontres. De toute manière, il aurait bien pu s'élargir au fil des contacts. C'est donc aussi un secteur restreint, car il fallait trouver un équilibre qui permette d'allier une démarche de recherche complète avec le cadre de l'exercice du TPER, en tenant compte notamment des déplacements qu'il incomberait.

Dès la construction du projet de recherche, le choix du périmètre a été décisif. Il devait être à la hauteur des attentes d'une première exploration de ce sujet. Il s'agissait bien d'explorer quels territoires seraient les plus pertinents.

Le Massif Central s'est alors imposé comme une échelle d'intervention privilégiée. À de nombreux titres, ce territoire représente le caractère rural et la campagne tel qu'elle a pu être définie. Le Massif central s'étale sur 85 000 km² sur quatre grandes régions, 22 départements (en partie ou en totalité), 516 cantons et 4068 communes pour environ 3,8 millions d'habitants.

Le premier critère décisif a été qu'il représente une entité reconnue géographiquement et géologiquement. Le Massif Central constitue une entité administrative compétente pour promouvoir le développement des territoires de montagne. On retrouve cette reconnaissance à travers le Groupement d'Intérêt Public éponyme, qui promeut des politiques inter-régionales à l'initiative de l'Union Européenne mais également au travers de l'IPAMAC (association Inter PArcs du MAssif Central), qui regroupe les 12 parcs du Massif Central depuis 1988 autour de la mise en place de projets. Cette cohérence se reflète également dans les enjeux de ces territoires majoritairement ruraux (voir figure 8).

De plus, on constate une évolution similaire de l'histoire récente (avec des dynamiques semblables). La mosaïque des paysages sont quant à eux très diversifiés mais ont comme point commun un contexte de moyenne montagne (60% des communes en zone de montagne - ICHN). Avec 80 % de ses espaces agricoles en herbe, le Massif central est considéré comme la plus grande prairie de France, ce qui correspond environ à un tiers des zones de prairies françaises (voir le programme Milieux Ouverts Herbacés).

En ce qui concerne sa définition d'après les données quantitatives, il semble également correspondre à un représentant idéal de la campagne telle que définit par les critères (dépréciatifs) de l'Insee. Il se situe dans la «diagonale du vide», la majorité de sa superficie est considéré comme hyper-rural (Bertrand, 2014), enclavé autant physiquement que par rapport à l'accès aux services,...

Il s'agit pourtant d'un territoire où de nombreuses initiatives en faveur du paysage sont émergentes, dont un souhait de relance par le local et le régional est exprimé. Nous pouvons enfin relever l'attrait récent pour ce territoire, qui a maintes fois illustré son rapport d'équilibre entre traditions et modernité, et qui promeut un paysage préservé (enjeux environnementaux et patrimoniaux).

Il s'agit donc d'un territoire plus que pertinent pour engager l'investigation auprès des paysagistes.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX
TOUT DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

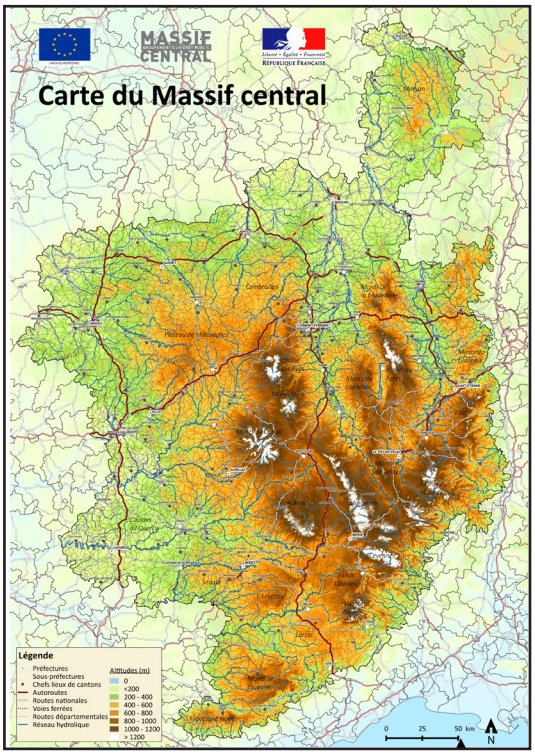

(IGP Massif Central)

(IPAMAC)

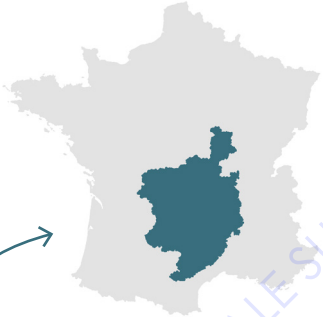

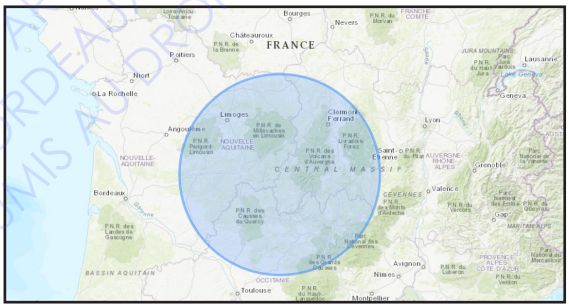

Édition du rayon de 150km

Le Massif Central étant encore un périmètre assez vaste, le périmètre d'investigation a était resserré en partie autour des anciennes régions Limousin et Auvergne.

Afin de commencer la recherche, quitte à poser une cadre aux limites tangibles, une approche pragmatique pourrait permettre de se lancer. Il s'agissait de se fixer une distance donc, un rayon de 150km depuis mon domicile.

C'est à partir d'un logiciel cartographique ainsi que d'une recherche isométrique que j'ai pu recentrer mon étendue de recherche et ainsi commencer à définir les potentiels paysagistes exerçant et/ou habitant sur ce territoire.

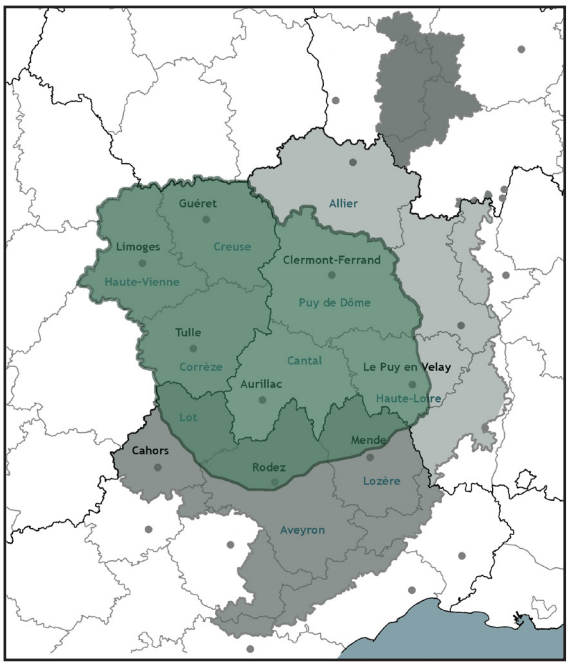

Première version du périmètre d'investigation

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2. (R)entrer en campagne, aller à la rencontre des paysagistes du terrain

Le mode d'investigation s'est basé sur les principes de l'étude empirique qui désigne une technique de recherche s'appuyant sur l'observation et l'expérience. La démarche de recherche consista dans un premier temps à se recentrer sur la méthodologie afin de saisir au mieux les étapes d'une recherche exploratoire efficace.

La démarche exploratoire s'est donc organisée à l'image d'une étude qualitative dont l'objectif général est d'interroger un échantillon de praticiens qui peut apporter des informations précises et de grande qualité sur le sujet de la recherche. Celle-ci s'est traduite par une observation in-situ lors d'un stage estival et s'est ensuite principalement concrétisée par des rencontres avec des paysagistes ayant un lien avec mon territoire de recherche.

2.1 Paroles de paysagistes, lecture de mises en récit d'expériences.

Cette étude empirique s'est également enrichi d'une recherche documentaire sur le long terme avec la lecture de projets de paysages menés dans le périmètres d'étude, se plaçant ainsi dans la continuité de l'état de l'art. J'ai également mené une recherche spécifique autour de la définition des concepts employés. Cette recherche a abouti à des documents riches en ressources et en arguments qui sont à la base de la construction de la troisième sous-partie précédente. Les concepts sont largement mobilisés dans la rédaction du mémoire, ils sont devenus des mots-clés au fil de la recherche.

L'exploration de ressources écrites s'est accompagnée d'autres supports comme les retranscriptions vidéos de conférences, accessibles en ligne sur la plateforme youtube *(Les récits d'expériences des architectes Simon Teyssou* et *Pierre Janin* ainsi que les conférences de *Marc Verdier sur «architectes et urbanistes en campagne» et de Régis Ambroise sur «réinventer les paysages agricoles» par la Cité de l'architecture et du patrimoine / Le colloque «pays, paysages, paysans» avec comme intervenants Dufumier, Canet, Clément, Paquot, Fumey, Roche par AgroParis Tech / ...).*

2.2 Une expérience immersive : stage dans un C.A.U.E.

Un stage estival d'une durée d'un mois et demi a permis de se confronter à l'exercice du métier de paysagiste en milieu rural. Cette observation participante n'était pas structurée volontairement car elle n'est tout simplement pas une émanation directe de la démarche de recherche, il s'agissait avant tout de découvrir une pratique du métier de paysagiste, échanger avec les membres de l'équipe et acquérir de l'expérience. De plus, ce choix a permis de garder toute la spontanéité nécessaire pour une immersion complète dans cette expérience professionnelle. Cette immersion donc, si nous pouvons la nommer ainsi, a permit de se confronter à plusieurs situations d'échange avec des élus sur le terrain, à des sollicitations de la part des privés, à l'organisation d'événements,...

C'était surtout l'occasion de vivre au quotidien une pratique de paysagiste permettant de recueillir des expériences personnelles et en avoir une approche assez complète. Peuvent être évoqué ici la nécessité des trajets pour se rendre sur le lieu des rendez-vous (parfois longs mais qui offre des temps de discussion ainsi qu'une observation des paysages du territoire d'exercice), les horaires fluctuants, les rapports plus fluides avec les élus selon les communes (chute des intermédiaires), des engagements et des convictions professionnelles fortes, la nécessité d'être au courant de la vie et de la politique locale, un sens du partage de connaissances et de la pédagogie, la communication constructive entre équipe et professionnels associés, une grande adaptation aux personnes rencontrées ainsi qu'une capacité à adopter différents langages.

D'un point de vue de méthode sur la démarche de recherche, la posture d'étudiant permet de porter un regard encore extérieur sur les propos recueillis. Les expériences vécues en situation professionnelle et les convictions de recherches viennent étayer l'analyse des réponses sans tendre vers une réflexion davantage construite par des impressions personnelles.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2.3 Projections paysagistes, postures et pratiques face à l'exercice du terrain

Le cœur de la recherche était la rencontre avec des paysagistes praticiens. L'objectif était d'échanger avec un échantillon pertinent de paysagistes exerçant en milieu rural afin d'acquérir des récits d'expériences. Leur interprétation permettra de desceller ce qui constitue des caractéristiques ou des spécificités de leurs pratiques en vue de questionner les figures potentielles du paysagiste de campagne.

Ces échanges permettront de recueillir des témoignages et donc des données plus précises sur des parcours, des postures, des expériences mais également de percevoir le sens que les paysagistes leurs donnent. En résumé, il serait d'échanger avec eux sur la manière dont ils agissent pour être paysagiste. Mais il était aussi question d'interroger les rapports aux lieux de vie (passés et actuels) afin de comprendre davantage une personne qu'un professionnel.

À la suite de ces rencontres, il s'agira d'être en mesure d'apporter des réponses vis-à-vis des hypothèses. La confrontation de ces hypothèses et de ce qu'elles supposent à la pratique et aux regards des paysagistes en sera la clé. L'enjeu plus global est surtout de pouvoir valider la pertinence de mon sujet ainsi que de réunir les informations suffisantes pour tester la véracité de ma problématique.

PROJETER UN PANORAMA DE PAYSAGISTES

Une fois le périmètre d'investigation établi, une liste des paysagistes présents sur ce vaste territoire a été établie. Malgré la grande échelle géographique leur présence n'est pas si répandue et ils sont relativement dispersés. Des critères de sélection qui intervenaient tels des pré-requis nécessaires ont été dressés, ceux-ci étant développés depuis l'état de l'art. Ces précisions permettent de clarifier la base commune sur laquelle repose cette exploration :

- Mène ou a mené des projets/études/interventions au sens large dans le Massif Central (territoire d'investigation)

- Détient le diplôme reconnaissant le statut de «Paysagiste dplg» ou celui de «Paysagiste-concepteur»

- Habite ou a habité la campagne
La notion de vivre ou d'habiter plus que celle de travailler est importante car il ne s'agit pas de parler juste du paysagiste intervenant en milieu rural mais bien du paysagiste exerçant et habitant à sa manière le milieu dans lequel il exerce (la campagne). Il est également judicieux de préciser qu'en habitant en milieu rural son champ d'action professionnel peut tout aussi bien être diversifié (et ne pas être restreint à la thématique rurale ou à une échelle géographique). Ce critère pourrait cependant être remis en cause, qu'en est-il d'un paysagiste habitant et exerçant en ville ayant sa pratique tournée vers le milieu rural ? Là s'exprime les limites de ces critères, devenant au final réducteur vis-à-vis de la diversité des paysagistes. Pour rappel, ces critères sont établis dans le but de clarifier et d'organiser le cheminement de réflexion.

(NB: À la suite des rencontres, est apparu un critère supplémentaire caractérisant tous les paysagistes, chacun intervient ou est intervenu dans le département du Cantal.)

Ils ont aussi été contactés dans la mesure où leur pratique met en évidence un rapport plus particulier contrairement à celles plus facilement identifiables que l'on peut également rencontrer dans le milieu rural mais dont la pratique ne semble que peu différer d'une pratique urbaine équivalente.

Afin d'être en adéquation avec les attendus de la démarche de recherche dans le cadre imposé de ce travail d'étude, l'éventail des paysagistes potentiels a demandé à être réduit. L'enjeu était de rencontrer un nombre certains de paysagistes pour me permettre de mieux interpréter ce qui ressortirait des échanges tout en ayant des interlocuteurs diversifiés afin de ne pas se limiter par défaut à une ou deux manières de pratiquer ou de concevoir l'exercice de paysagiste.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Les paysagistes qui ont finalement été rencontrés correspondent tous à un type de structure ou à un statut différent de l'exercice de paysagiste. En sachant que les personnes rencontrées ne représentent pas les autres paysagistes pouvant avoir un profil similaire (à première vue), il faudrait pouvoir en rencontrer un plus grand nombre si la recherche porte des ambitions plus exhaustives. Un plus grand nombre de paysagistes implique une plus grande diversité des pratiques et des postures qui permettrait d'identifier plus efficacement ce qui relève du statut de ce qui relève du parcours ou des convictions personnelles (ou de l'état d'esprit).

D'autres professions associées à l'aménagement du territoire ont été envisagées d'être entendues. Ces rencontres supplémentaires permettraient tout d'abord d'avoir un avis extérieur sur la pratique du paysagiste. En effet, les échanges avec ces autres professions étant amenées à être des interlocuteurs occasionnels ou récurrents des paysagistes auraient pu venir ajuster ou pondérer les propos des paysagistes tout en apportant la dimension supplémentaire de la perception du paysagiste et de ses actions (comment il est perçu). Elles pourraient elles-aussi témoigner de leurs pratiques et de leurs postures, l'apport pour la recherche serait ainsi d'ajouter une étape de lecture : celle des spécificités que l'on peut retrouver dans toutes les disciplines ayant attrait au paysage et exerçant en milieu rural. Je souhaitais également me rapprocher du réseau ERPS (Espace Rural et Projet Spatial) cité dans la première partie.

PRENDRE CONTACT, PASSER LA FRONTIÈRE DU PAYSAGE

La prise de contact s'est effectuée par un envoi mail. Ce mail suivait une trame établie afin d'exposer clairement et succinctement mon sujet, ma démarche de recherche et mon intérêt à les rencontrer. Cette méthode permet d'exposer un raisonnement clair tout en laissant la personne prendre connaissance du contenu de son côté.

En plus de l'écrit de présentation, une fiche faisant la synthèse de la démarche de recherche et de la méthode d'investigation a été jointe. Elle constitue un support plus didactique et communicatif. Elle se voulait agir comme un point d'accroche. La mention de «paysagiste de campagne» a été volontairement omise pour ne pas influencer les propos lors de l'échange. La création de cette feuille récapitulative permet d'avoir un document de référence pouvant facilement rendre compte du travail d'étude et de recherche. Cette fiche est visible en annexe, figure n°9.

Des prises de contact par courrier ont également été effectuées. Cette méthode plus traditionnelle à l'avantage d'être matérialisée et ainsi d'attirer l'attention plus facilement. Les prises de contact par téléphone n'ont pas été sollicitées, étant une méthode trop frontale pour ce contexte et pour les raisons que je viens de citer dans les avantages de l'envoi par mail.

Chacune des personnes contactées a été rencontrée. Les réponses ont été le plus souvent rapides avec à chaque fois le témoignage d'un intérêt pour le sujet de la recherche. Les échanges de mail ont été fluides jusqu'à au moment de la rencontre.

ENGAGER UN PAS EN AVANT, EXPLORER LE TERRAIN À L'ŒUVRE

Un échange réel est fortement privilégié pour cette enquête de terrain, ce qui pourrait ainsi permettre de découvrir le cadre du quotidien du praticien, nous irions à la rencontre de ces paysagistes. En plus de faire un pas en avant vers eux, cette démarche pourrait révéler davantage de ressources. Un échange en visioconférence pouvait également venir palier une indisponibilité ou un éloignement géographique trop important. Établir un climat relationnel propice à l'échange est un des pré-requis au bon déroulement d'un entretien.

DE LA MÉTHODE ENVISAGÉE...

La méthode d'investigation envisagée était donc d'aller à la rencontre des paysagistes. Les échanges voulant se faire in-situ.

Dans un premier temps, nous aurions pu déterminer avec la personne un lieu d'intervention au sens large (projet/recherche) en cours ou terminé voire marquant. Nous aurions également pu définir un lieu ayant du sens pour eux en dehors du cadre professionnel.

En quoi cela aurait pu venir enrichir l'enquête ? Le choix du lieu peut en dire beaucoup sur la personne rencontrée. Rien que les interprétations du lieu choisi et de ce qu'il semble représenter peut apporter la caractérisation de la posture personnelle.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Le fait d'être en contact avec un environnement peut aussi amener à évoquer certains sujets, à parler plus facilement des manières de penser, des aspirations professionnelles,... en prenant pour appui un objet, un horizon, un phénomène en cours.

En parlant de climat relationnel, il s'agirait ici d'installer un autre registre relationnel que celui d'un échange en face à face. Il s'agirait donc de rencontrer le paysagiste en dehors du cadre d'un bureau mais aussi en dehors d'une certaine zone de confort. La rencontre se ferait donc à l'extérieur, au plus proche du terrain, de plus cette situation permettrait d'être en contact avec l'essence même de la pratique : le paysage.

Une rencontre dans les locaux de son exercice professionnel ou au domicile auquel cas les deux seraient le même ne produiraient pas les mêmes conditions d'échanges. Pourtant, il peut s'agir d'une option également profitable à la recherche car elle permet de découvrir l'environnement de travail quotidien.

Cette méthode d'investigation permettrait d'avoir un échange très complet et riche en matériaux à interpréter pour la recherche (parole, communication non-verbale, choix du lieu, manière de «vivre» le lieu,...). Ce serait la méthodologie à mettre en œuvre dans l'absolu pour mener dans la meilleure des conditions possibles cette rencontre. Il s'agit d'une méthode d'immersion dans le territoire et le quotidien du paysagiste qui mobiliserait des outils et des techniques des sciences sociales.

Une autre méthode s'engageant de manière plus approfondie pourrait proposer de suivre le paysagiste lors d'un temps défini afin mieux saisir ce qui constitue son quotidien par des choses qu'il omettrait de dire dans un simple échange verbal. Il ne s'agirait plus vraiment d'un entretien et dépasserait le cadre d'une rencontre. Cette observation non participante permettrait de se confronter à sa pratique (ses rapports à ses interlocuteurs, son organisation , le lien avec la vie privée,...). Cependant cette réelle immersion demanderait davantage de préparations ainsi qu'une véritable implication du paysagiste rencontré. De plus elle demanderait au chercheur des connaissances en anthropologie par exemple pour savoir mobiliser de manière efficace toutes les informations récoltées.

... À LA MÉTHODE RÉALISÉE.

La concrétisation de ces entretiens a majoritairement été rendue difficile par le contexte lié au covid-19 ainsi que par le temps imparti à la phase recherche de l'élaboration de ce mémoire. Le projet de recherche a du être adapté en conséquence et c'est ainsi que la deuxième option fut celle qui a été mise en œuvre.

Malgré la perte d'une certaine expérience de rencontre, nous pouvons relever les avantages de cette méthode. Les échanges par écrans interposés ont donc substitués la vraie rencontre mais n'ont cependant pas nuit à la qualité des échanges. De plus, cette mise en œuvre a permis d'offrir une plus grande disponibilité avec des horaires et des temps d'échange qui auraient pu subir des contraintes liées à la nécessité des déplacements. Le cadre était également propice à des échanges enrichissants car les conditions étaient adéquates à une retranscription plus confortable. Il est a noter que la mise en œuvre est également plus facile pour ce genre de procédé en comparaison d'une rencontre selon le schéma exposé précédemment.

Le déroulement de l'échange s'est appuyé sur la trame d'un entretien semi-directif avec des interrogations ouvertes ce qui facilite un échange libre sans pour autant risquer de perdre le fil conducteur du mémoire. Il s'agissait de créer une discussion spontanée et libre tout en prenant soin de garder des points de repères pour la phase d'interprétation et de mise en relation.

La collecte de ces témoignages aurait pu ressembler à un début d'archivage. Celle-ci devait rompre avec des grilles d'analyses trop formalisantes. De plus, elle devaient également éviter de créer des généralités. L'exercice fut de trouver un équilibre entre l'identification de points de convergences et ce qui fait, à juste titre, leurs singularités (plus personnelles).

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3. Investir le milieu rural en explorant les particularités paysagistes

L'interprétation des rencontres avec ces paysagistes a tenté de faire émerger des caractéristiques singulières liées à leur «action paysagère» en milieu rural. Évidemment, ces singularités ont tendu à se recouper de différentes manières entre ces profils de paysagistes. Ce constat a permis d'établir plusieurs échelles de lecture.

3.1 «Retour de campagne», bilan des rencontres

À la suite de l'entretien, un retour écrit a été effectué pour garder la fraicheur de ce que je retenais de l'échange. Les notes prises pendant l'oral ont joués le fil conducteur de la rencontre facilement mobilisable postérieurement. Dans les cas où l'échange était enregistré, ces notes ont également permis de créer des repères dans la retranscription. Une fois les échanges retranscrits textuellement, j'ai pu les réorganiser en fonction de grandes thématiques apparaissant récurrentes dans chaque entretien.

Parallèlement, quelques notes ont été prises sur l'interprétation des signes de communication non-verbale (gestuelle, réactivité des réponses, expressions du visage,...) ainsi que le contexte de l'entretien avec ses éléments perturbateurs potentiels (contexte d'un lieu de travail au domicile, rapports à la vie privée). Ces interprétations de contexte sont intéressantes pour la recherche dans la mesure qu'ils indiquent des réponses que la personne rencontrée n'aurait pas mise en récit dans un premier temps.

À titre d'exemple, les conclusions qui ont pu en être faites sont que chaque lieu où le paysagiste était lors de l'interview correspondait à leurs domiciles ou à leurs espaces de travail, cependant ce dernier se trouvait dans leur domicile (aucun «décor» de bureau ni d'agence n'ont été observé). Bien que l'on pourrait attribuer cette situation au contexte d'une entretien en visio-conférence, il peut tout de même s'agir d'une interprétation de leurs lieux de travail.

Nous pourrions également relever à plusieurs reprises dans les temps d'échange des évènements liées à la vie quotidienne voire familiale, ces évènements étant étroitement liés à la présence au domicile dans le cadre de la vie privée. (il est aussi à noter que cette situation n'est pas dû à un contexte exceptionnel, les échanges s'étant pour la plupart déroulés en semaine et en dehors d'une période de confinement).

Il ne s'agissait donc pas de retenir seulement un propos mais aussi la manière dont il a été énoncé, à la suite de quoi, dans quelle situation, à quel moment de l'entretien. Au delà de la pratique il s'agissait de comprendre une posture et un discours.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3.2 Contribution à l'identité des paysagistes à la campagne

Grâce à la comparaison et la mise en relation de toutes ces observations, l'esprit critique à été mobilisé pour mettre en place, avec le plus de discernement possible, trois échelles de lectures permettant de caractériser les propos recueillis. Elles sont développées ci-dessous :

- Les indications relevant de l'exercice du métier de paysagiste en général
Il s'agissait ici de faire figurer tout ce qui aurait pu être considéré comme des singularités mais qui sont en réalité des points communs à la discipline. Qu'ils soient davantage prononcé ou non (ce caractère là peut être à l'origine d'une singularité d'une posture). Cette partie exprime ce qui a trait au paysage ou à la pratique du métier et qui pourrait être entendue chez de nombreux paysagistes (ce qu'on attend fondamentalement d'un paysagiste, ce qui est enseigné dans la formation de paysage qu'ils ont reçu).

- Les indications hétérogènes parmi les pratiques du métier de paysagiste
Il s'agissait ici de relever ce que sont les divergences entre les statuts et les structures d'exercice (que l'on pourrait dissocier d'un facteur territorial). Il était donc admis que chaque figure d'exercice du métier de paysagiste était amenée à travailler davantage sur certaines thématiques ou à mobiliser certains outils en fonction de la nature de son intervention paysagère et que ceci ne pouvait refléter une démarche en milieu rural (exemple : dans le contexte courant, un paysagiste d'un C.A.U.E. est amené par la nature de ses missions à faire davantage de conseil et/ou de pédagogie qu'un paysagiste libéral intervenant en tant que maitrise d'œuvre).

- Les indications caractérisant une posture singulière d'un exercice à la campagne
C'est la partie qui nous intéresse le plus pour le développement de la recherche. Dans cette partie figurerait les indicateurs, minimes ou paraissant peu marquants, qui émergent d'une pratique quotidienne en milieu rural. Il s'agissait de réunir tout ce qui caractériserait à première vue leur pratique à la campagne. Ces éléments pouvait également révéler des points communs à tout statut ou structure confondus (généralement ce qui relevaient de pratiques mises en avant ou d''éléments relatifs à leur milieu de vie commun) ou faire ce qui les différencie des praticiens exerçant dans d'autres milieux

L'intérêt de cette approche se trouve dans la manière dont s'exprime ces particularités observées pour chaque paysagiste qui font à la fois leur singularité et leur complémentarité au sein de ce corpus d'étude. Le point qui rapproche véritablement la plupart des praticiens rencontrés est leur engagement respectif (s'exprimant de différentes manières) dans leur exercice du métier de paysagiste, dépassant souvent le cadre purement professionnel.

L'aboutissement de cette interprétation ne serait pas de constituer un modèle du «paysagiste de campagne». Aucun des paysagistes rencontrés, ni même tout ceux exerçant en milieu rural, ne correspond en tout point à ce que pourrait être une figure archétypale d'un paysagiste de campagne, regroupant toutes les indications singulières. Cette figure là pourrait dessiner un profil voire un modèle en intégrant toutes les spécificités qui ont pu être interpréter.

La retranscription de la démarche de recherche doit garder à l'esprit la complexité de l'imbrication de ce qui apparaît aujourd'hui comme des singularités. Il s'agissait comme introduit précédemment d'essayer de constituer une liste à vocation non exhaustive des spécificités (mêmes marginales) qu'il était possible d'identifier comme contribuant à la compréhension de l'exercice du paysagiste à la campagne. L'objectif pour la recherche étant de réunir une base de données assez conséquentes afin de pouvoir en engager une discussion.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE
BORDEAUX
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

II. Conclusion

Cette démarche d'investigation a donc consister à être dans une posture de chercheur théoricien, c'est-à-dire une personne qui élabore et défend les principes d'une théorie sur un sujet donné, ici l'identification d'une ou plusieurs figures de paysagiste exerçant à la campagne. Cette investigation n'a pu être envisagée comme une recherche-action compte tenu du cadre de l'exercice. L'observation participante qu'a constitué en second rôle le stage contribue pourtant à une mise en situation.

Les rencontres avec les paysagistes ont constitué la démarche principale de cette recherche.

Un point important est à préciser, à l'évocation du terme «paysagiste de campagne» en fin d'échange tous ne se sont pas reconnus dans cette formulation. Pour certain ce terme ne correspond pas à la diversité de leurs champs d'intervention, d'autres ne s'identifient pas encore à ce qu'elle pourrait représenter. Certains préfèrent également être définis par leurs pratiques (leurs projets ou leurs spécificités d'intervention) plutôt que par leur posture ou leurs potentiels engagements.

Cette phase d'interprétation ayant été approfondie, il convient de faire un point par rapport aux hypothèses émises à la suite de l'état de l'art. La démarche de recherche et principalement les rencontres ont permis de réunir de nombreux éléments de réponses qui pré-figurent la validité de ces hypothèses.

- Le paysagiste exerçant à la campagne est amené à se positionner différemment qu'en d'autres milieux. De par les témoignages nous pouvons dire que le paysagiste exerce avant tout par rapport à son champ d'action et par rapport aux pratiques qu'on lui permet de mettre en œuvre à travers ses projets/missions/travaux de recherche. Il s'agit également d'une situation qui relève d'une posture personnelle de mener son exercice du métier. Cependant, les particularités liées à l'exercice en milieu rural laisse à penser qu'il peut davantage expérimenter ses pratiques, outils, approches,...

- La dimension relationnelle occupe une place importante dans l'exercice du paysagiste de campagne. Les paysagistes ont tous relevés la chute des intermédiaires et des «relations de terrain plus fluides». Tout statuts professionnels confondus, les personnes rencontrées ont d'ailleurs toutes vocations à sensibiliser d'une certaine façon. Il s'agirait même d'un enjeu de l'exercice en milieu rural.

- Le paysagiste de campagne est un généraliste. Bien que mobilisant leurs compétences à penser la notion de projet de manière transversale et pluridisciplinaire, les paysagistes s'associent ou sont associés à ces disciplines lors de projets. En effet, les champs interdisiciplinaires sont très étendus et complexes. Ils s'inscrivent ainsi dans un réseau de disciplines et sont conscients de leurs limites professionnelles. Il en ressort par contre une capacité à devenir l'élément qui articule le projet, qui permet de faire le lien. Il garde un champ d'actions très ouvert mais se dirige de par ses références, ses intérêts et ses opportunités vers des manières de pratiquer.

- Le paysagiste de campagne «habite la campagne». Il est incontestable que la pratique professionnelle en milieu rural soit étroitement liée à des choix de vie privée. Dans le sens où la pensée liée à la pratique professionnelle est constamment active, l'une enrichissant et complétant l'autre. Chacun montre un attachement à son territoire d'intervention et à son lieu de vie. La posture du paysagiste pourrait nourrir une forme d'engagement (et inversement) en faveur du lieu qu'il investit au quotidien. Cependant, ils évoquent tous une réserve quant à leur cadre de vie proche, l'échelle communale représente un périmètre où ils se refusent pour la plupart d'intervenir en tant que paysagiste.

Après avoir recueilli, interprété et identifié ces expériences de paysage et ces spécificités de paysagistes, nous pouvons à présent nous engager vers une discussion nous permettant de les approfondir davantage.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT TOUJOURS PROPRIETE DE L'AUTEUR

III. Singularités rurales : essai d'identification des particularités paysagistes de la campagne

1. Le faire-savoir :
La commande et la gouvernance de projet, figures charnières de la démarche paysagère

2. Le savoir-être :
la dimension relationnelle, pré-requis et défi

3. Le savoir-faire :
L'épreuve du généraliste, entre connaissances et expériences

4. Habiter la campagne,
entre ancrage et projections

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Les idées développées sont le fruit d'un travail d'interprétation et de croisement des témoignages recueillis lors des rencontres. La discussion qui va suivre rendra compte des propos échangés ainsi que de leurs interprétations. Cette démarche de synthèse des échanges a permis d'établir la grille d'interprétation vue précédemment. Elle a eu pour objectif de saisir des singularités (pas toujours perceptibles) dans l'exercice du métier de paysagiste à la campagne. Le développement de ces idées constituera la réponse à la problématique, même si celle-ci est déjà amorcée. Celle-ci pourrait ainsi s'orienter vers les formes d'implications que peut prendre un paysagiste dans sa pratique et comment celles-ci peuvent guider son «action paysagère» en milieu rural ?

À la fin de la conclusion précédente a été exposé un retour sur les hypothèses de départ qui revenait de manière synthétique sur leur validité au vu de leur confrontation aux propos recueillis. Il s'avère que les échanges sont venus confirmer ces suppositions bien qu'ils ont permit de les nuancer. Les enjeux sont toujours existants, soit de manière plus affirmée soit plus discrète.

Il s'agit aussi du résultat de propos multiples dont la diversité des profils de paysagiste est venue confirmer leurs complexités. C'est en ce sens qu'il ne s'avère pas judicieux pour la recherche de vouloir établir un portrait-type d'un paysagiste de campagne, au risque de faire une schématisation trop rapide. La pertinence de la recherche serait vaine et perdrait son sens si elle s'efforçait à vouloir catégoriser une figure de paysagistes (dans laquelle ces derniers seraient davantage enfermés). Ces spécificités difficilement saisissables mais néanmoins existantes font la complexité des figures d'exercice en milieu rural.

Par souci de clarté et d'anonymat, le nom des paysagistes rencontrés n'apparaîtra pas pour souligner les propos et les réflexions développées dans cette discussion (ces précisions n'apportant pas de profondeur au développement). Ce choix est motivé par une recherche d'une plus grande transparence dans les réponses à la problématique. La discussion qui va suivre est le résultat d'une mise en récit faisant état de la diversité des propos recueillis. Le périmètre de recherche établit à l'échelle d'une partie du Massif Central permet cependant de garder en tête le cadre du contexte de ces rencontres.

La discussion des résultats en vue d'approfondir une réponse à la problématique s'orientera autour de quatre grandes thématiques. Elles ne seront pas hermétiques et les passerelles seront nombreuses. En effet, la catégorisation ne fait pas partie du vocabulaire appropriée pour ce sujet, la manière d'«être paysagiste» réside partout. Cette répartition proposera de rendre le discours davantage lisible.

Nous aborderons ainsi dans un premier temps le rapport au projet, à sa gouvernance et à la commande du paysagiste. Ensuite nous entreprendrons d'évaluer l'enjeu du réseau et la part des interventions sociales dans la pratique en milieu rural. Nous serons amené à approfondir la question des compétences que le paysagiste met en œuvre et celles qui demanderaient à être approfondies. Nous en viendrons alors à interroger le rapport espace-temps qu'entretient le paysagiste avec son lieu de vie, comment celui-ci influe sur sa pratique professionnelle et comment la perception «d'habiter la campagne» interagit avec sa posture de paysagiste.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'HABITAT ET DU PAYSAGE
DOCUMENT DE TRAVAIL NON DESTINÉ À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Le faire-savoir : La commande et la gouvernance de projet, figures charnières de la démarche paysagère

La gouvernance a pour fonction de définir le cadre dans lequel le professionnel peut « exercer ».

FAIRE FACE À UNE MAUVAISE IDENTIFICATION

La notion de projet (au sens que l'entend le paysagiste) est souvent peu appropriée par les communes.

Les collectivités sont trop peu renseignées mais pas autant inconscientes car des trajectoires et des modèles de réflexion sur l'aménagement sont déjà en action, même si la notion de paysage n'est pas évoquée.

Le paysagiste doit lutter pour sa reconnaissance et sa légitimité (le paysage est mobilisé par tous mais il faut replacer le champ d'actions et l'intérêt que constitue le paysagiste. Chacun peut être considéré comme un paysagiste dans la mesure qu'il participe à la transformation des paysages cependant il est aussi important de définir qui sont les paysagistes, ceux dont c'est le métier. L'identification de nos compétences et de nos savoirs-faire est primordial afin de pouvoir prétendre avoir un rôle important à jouer dans l'avenir des territoires ruraux.

DES TEMPORALITÉS DIFFÉRENTES

Cette appréciation dépend de chaque statuts ou structure d'exercice. Un autre rythme qu'en milieu urbain est perçu. Généralement plus souple même si l'exercice quotidien confronte à des périodes plus chargés en travail. C'est une qualité reconnue par tous et qui est souvent évoquée. Par ailleurs, elle profite à la qualité de vie en général. Cette notion peut être subjective et les critères peuvent varier selon chacun cependant les paysagistes rencontrés semblent s'accorder sur ce point : il s'agit d'un rythme de travail différent qui leur correspond (en dehors de la diversité de leurs pratiques). Cette autre temporalité est à mettre en lien avec un tissu relationnel également différent.

FAIRE PREUVE D'ADAPTABILITÉ

Les enjeux de reconnaissance ou de transmission de valeurs paysagères, certains paysagistes s'engage à fournir un travail très approfondie. C'est également un état d'esprit qui rejoint l'idée de penser à l'économie de projet, la matière grise devant elle aussi parfois aller à l'essentiel et doit donc être «juste». C'est également face au manque de moyens de tout ordre que le paysagiste doit faire appel à sa ses compétences transversales, sa technicité, son inventivité, sa débrouillardise,...

TRAVAILLER SUR LE PAYSAGE DU QUOTIDIEN

Les interrogations qui peuvent être dressée est que le paysagiste de campagne aurait plus d'intérêt à travailler sur les paysages du quotidien, qui sont le cadre de vie des populations rurales. L'enjeu serait de venir apporter ses compétences là où l'ingénierie n'est plus assez proche du lieu.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS À DROIT D'AUTEUR

SUSCITER LA DEMANDE

La commande étant essentiellement publique et donc souvent liée à une volonté politique, il est important de pouvoir favoriser les bonnes conditions pour engager un projet.

Le paysagiste de campagne serait-il un paysagiste sans commande s'il en ressent le besoin d'en repousser les limites ? La question de la fabrication de la commande est centrale en milieu rural. Une auto-construction de commande serait à explorer ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir.

Une des perspectives pour revoir les modalités de l'action paysagère en milieu rural est de chercher du côté de ce qui n'est pas encore identifié comme pouvant mériter l'intervention d'un paysagiste (en dehors d'un simple avis consultatif) mais qui en comporte déjà les enjeux.

Le paysagiste pourrait tenter de susciter la demande à partir de la base/du terrain/du territoire. Il pourrait ainsi se raccrocher sur des éléments de contexte et des relations à tisser qui sont perceptibles. Il est important de fonder ces requêtes sur une émanation du territoire lui-même afin de ne pas laisser entendre qu'elles seraient le fruit de convictions personnelles. Il s'agit de faire émerger les intentions locales qui viendrait servir les enjeux locaux.

Nous pouvons desceller une attente de la part des collectivités d'une compétence transversale. Les besoins sont pour la plupart visibles mais ni la formulation, ni les dispositions à l'intervention du paysagiste sont présentes.

Le paysagiste a un champ d'action qui peut davantage s'élargir. Il pourrait explorer des thématiques actuelles comme la ressource en eau, les énergies, l'agriculture (souveraineté alimentaire, viabilité agricole, agroécologie,...), la redynamisation des centres-bourgs mais aussi s'intégrer à la volonté de la décentralisation (objectifs de l'agenda rural,...). Nous pouvons également évoquer la réactivation paysagère, au sens de la thématique des territoires à l'abandon et des dynamiques d'enfrichement mais aussi dans le sens d'une réactivation de l'espace vécu, du lieu, des aménités (bien au delà d'un espace à aménager).

La légitimité du paysagiste à intervenir sur l'espace agricole semble de plus en plus fondée. Mais cette légitimité ne sert à rien si les opportunités de mener à bien ces démarches n'existent pas. Il reste encore à construire un cadre d'intervention du paysagiste et des passerelles entre agriculture et paysage.

Le paysagiste doit se positionner au plus possible dans des brèches ouvertes qui lui tendent les bras et dont les territoires et la société n'attendent pas encore de la profession. Explorer l'élaboration de la commande paysagère (au sens où elle requiert le paysagiste) conduit à s'intéresser davantage sur ce qui la génère, assimilable au «besoin de paysage» (Donadieu, 2002) de la société. Ainsi, le paysagiste pourrait-il être un des acteurs de cette prise en compte du paysage ? Comment peut-il être amené à suggérer la commande paysagère ?

INTÉGRER LES RANGS POUR TENTER DE FAIRE BOUGER LES CADRES

Les paysagistes concepteurs bénéficient désormais d'un accès direct au concours d'ingénieur territorial, au même titre que les ingénieurs et les architectes. Il peut s'agir ici dans un autre profil de promouvoir le paysage en interne des institutions et des collectivités locales. Davantage quotidienne que la pratique de paysagistes conseil de l'État, ceci permettrait d'envisager une nouvelle pratique du métier de paysagiste avec des perspectives d'actions au cœur de l'action.

TRAVAILLER SUR L'URBANISME POUR PARLER DE PAYSAGE

La planification et les documents d'urbanisme requiert à de plus en plus associer le paysage. Le champs d'actions de la discipline semble s'ouvrir davantage aux paysagistes. Pour autant, il en devraient pas constituer les seules perspectives d'interventions à l'échelle communale. Il est du ressort du paysagiste de souligner les limites de ces outils et d'émettre un regard critique si nécessaire. C'est une approche du lieu à renouveler, le paysagiste à un regard et une voix différente de celles des urbanistes qui peuvent être complémentaires.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENT DE BORDEAUX
TOUS DROITS RÉSERVÉS

LE MILIEU RURAL FAVORISE L'EXPÉRIMENTATION, LA POSTURE DE RECHERCHE-ACTION PAR LE PROJET

Le paysagiste de campagne induit une forme de recherche, même si elle est inconsciente (car non considérée comme tel ou non rédigée/formulée). Rien que le fait d'exercer à la campagne est de fait un premier pas vers la recherche de pratiques, d'outils et de postures à adopter.

Le milieu rural permettrait une dimension de recherche plus facile et constituerait une terre fertile pour des recherches expérimentales en vue de développer des connaissances, des savoirs-faire, des outils et des modes de communications dans le milieu rural d'après des expériences de terrain. Il s'agit donc de questionner l'émergence de pratiques de projet de paysage à la campagne.

Le climat social et relationnel ambiant en serait aussi un des facteurs.

L'éloignement des métropoles incite à trouver de nouvelles richesses pour innover en s'appuyant sur des outils de gouvernance existants, ayant également pour but de s'inscrire dans une économie locale (agriculture,...)

L'implantation d'une agence d'architecture en milieu rural est un choix à la portée non négligeable. En devenant un relais de terrain fiable aux territoires excentrés, le paysagiste peut mener une action plus complète en mobilisant des disciplines complémentaires.

DE LA FRUGALITÉ FINANCIÈRE À LA SOBRIÉTÉ DE L'INTERVENTION

Les territoires ruraux sont souvent confrontés à des budgets et des moyens restreints.
C'est ainsi que la pratique du paysagiste pourrait s'adapter à cette contrainte en mobilisant le local et l'existant. Envisager des transformations qui répondraient aux attentes, la frugalité a pour vocation d'améliorer l'existant. Cette notion émergente dans le monde de l'aménagement n'est d'ailleurs pas encore très répandue. «Faire-projet» avec moins ou peu de moyens amènerait à adopter une autre approche du processus et de la démarche de projet.

La simplicité de l'intervention paysagère est également une clé pour la durabilité du projet autant que pour sa cohérence avec le caractère rural. Il s'agit d'un exercice difficile de synthèse afin d'aller à l'essentiel sans pour autant aller dans la banalité. Il s'agit d'une quête de sens pour le lieu que représente l'action du paysagiste.

On retrouve cette sobriété dans une relation plus proche (des interlocuteurs et du terrain), des observations plus fines et plus poussées du terrains (une «intelligence» connectée au territoire). La posture s'engage à être à l'écoute.

Le paysagiste aurait un rôle fort à jouer de part les postures qu'il peut avoir et les pratiques qu'il peut engager pour l'avenir des territoires ruraux.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS À DROIT D'AUTEUR

2. Le savoir-être : la dimension relationnelle, pré-requis et défi

Le paysagiste serait expert sans jamais en adopter la posture.

Le contexte rural favorise la chute des intermédiaires et ainsi permet une relation directe avec les décideurs et/ou la maîtrise d'ouvrage. La confiance, le partage, la réciprocité sont autant de notions qui ont un ses profond dans l'activité en milieu rural. Les relations professionnelles doivent se baser sur la confiance, l'honneur, les valeurs et la technicité.

Installer un climat de confiance avec le commanditaire semble alors un pré-requis. Les rapports humains peuvent être considéré comme «exacerber» à la campagne, le paysagiste doit prouver sa fiabilité. De plus il y a un enjeu derrière chacune de ces relations, le bouche à oreille étant encore assez présent. Cette mise en place est souvent effectué dans les nombreux moments «informels». Une des caractéristiques de la campagne serait que, à l'image du paysagiste, beaucoup de choses ne soient pas établies clairement car il y avant tout une part de subtilité, il faut prendre du temps pour tisser des relations et former sur le long terme un réseau qui prendra tout son sens.

LE PARTAGE AU CŒUR DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Il existe différents degrés de participation qui n'induisent pas le même niveau d'implication dans la gouvernance d'un projet :

La négociation : Décider ensemble pour mettre en œuvre un projet:
La concertation/participation : Projeter ensemble pour co-construire un projet
La consultation : Demander un avis avant de décider
L'information : informer d'une décision

Le paysagiste accorde la voix en ayant recours au partage, à l'échange. Ces méthodes ne sont pas toujours applicables. Elles ne peuvent être mise en place du moment qu'une volonté politique est affirmée en sa faveur. Le rôle du paysagiste, notamment en milieu rural, est de partager autour du projet. Il est dans une posture dans laquelle il est enclin à faire de la pédagogie au delà du cadre du projet. Le paysagiste permet potentiellement de révéler un vécu du paysage (la vie de ce paysage mais surtout le rapport avec celles de ceux qui y vivent), d'éveiller une conscience du lieu ou apporter un nouveau regard sur un territoire du quotidien. Ne retrouve-t-on pas la vocation de transmission qui fait partie prenante des pratiques paysagistes ?

LE PAYSAGISTE - ACCOMPAGNATEUR

Il mobilise toute la force d'un réseau. Il serait en mesure d'articuler, de faire sens, de relier, de faire de la cohérence, d'harmoniser, de conseiller, de guider, de conduire, d'infléchir, de faire se projeter,... De plus il a la capacité de se projeter au delà de sa discipline, ce qui lui confère un regard transversal. Le paysagiste peut avoir un rôle d'accompagnateur, de conseiller, d'animateur. Il fait cheminer le projet. Il doit se tenir à l'écoute de ses interlocuteurs, souvent en dehors de la commande au niveau des enjeux du paysage et ceux de la profession de paysagiste.
Le paysagiste tient à disposition des outils qui font sa force de représentation (cartes, blocs diagrammes, dessins, photographie,...). Il manie aisément les échelles et les temporalités (manier le temps et l'espace). Il apporte également la capacité à se projet/regarder en arrière. Il encourage la prospective, il peut aussi réapprendre à «rêver» (dépasser les contraintes et les enjeux pragmatiques pour voir plus loin les objectifs d'un projet). Pour ce faire, il doit prendre son temps même quand il est compté. Tout cela est rendu possible grâce au climat relationnel en place, singulier au milieu rural (même si chaque commune ferait exemple d'exception).
Le paysagiste de campagne est amené à adopter plusieurs langages et d'être à l'aise dans de nombreuses situations. Il doit nuancer le propos, calmer les conflits, pointer si nécessaire, rétablir le dialogue, rassurer, battre la méfiance, encourager,... que ce soit dans sa manière de mener le projet comme dans la posture qu'il adopte au quotidien.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

3. Le savoir-faire : L'épreuve du généraliste, entre connaissances et expériences

Comme nous avons pu le voir, les postures qu'il convoque, les langages qu'il mobilisent, ses pratiques fondamentales et celles qu'il fait émerger,... sont autant d'éléments qui prouvent la diversité des pratiques d'un paysagiste de campagne

Le milieu rural met davantage à l'épreuve son inventivité et ses capacités d'adaptation. L'enjeu actuel qui se pose pour le paysagiste est son identification et non sa spécialisation.

La plus-value des paysagistes apparaît alors dans leur capacité à produire des images qui illustrent un territoire et son devenir. C'est en effet ce qui démarque le paysagiste. Il serait aussi dans l'intérêt de sa pratiques d'avoir des connaissances en politiques publiques et dans les institutions (Savoir mieux que ceux qui y travaillent comment cela fonctionne pour en tirer parti). La connaissance du vivant est aussi une force à exploiter.

APPRENTISSAGES OU COMPÉTENCES À ENVISAGER POUR UNE PRATIQUE EN MILIEU RURAL

De ces échanges, se sont soulevés plusieurs questions : quels compétences/savoir-faire le paysagistes pourraient apporter et qu'elles sont celles qu'il devraient mobiliser/apprendre davantage ?

Une des interrogations qui sont apparues au fil de la recherche était que si le paysagiste faisait face à une si grande diversité de pratiques, son expérience profesionnelle quotidienne lui suffirait-elle ?

Ainsi cette question a été abordé avec les paysagistes. Le paysagiste de campagne doit-il acquérir des compétences ou des expériences supplémentaires non étudiées dans les écoles de paysage pour exercer dans un territoire rural ?

Les exemples à questionner ont été déduit des pratiques des paysagistes rencontrés : notion d'économie rurale, de droit rural ou notions d'aménagement du foncier, base en agronomie, initiation aux outils d'urbanisme, expériences/projets sur le terrain, approches des langages et des discours face aux différentes situation, initiation aux enjeux des territoires ruraux, méthodologies de projets propres à certaines commandes, compétences pour réaliser un suivi du projet,...

Cette liste constituerait une base d'exploration pour tout paysagiste souhaitant s'initier à la pratique professionnelle en milieu rural. Elle gagnerait à s'enrichir en fonction des thématiques qui animent chacun à se diriger davantage vers certaines manières de concevoir le métier de paysagiste. De plus, le contact avec le terrain est le plus important (notamment pour saisir ce qui a pu être évoqué dans les parties précédentes). Bien que les paysagistes intègrent ces notions sur le temps long au fur et à mesure des projets, nous pourrions émettre la pertinence d'intégrer davantage ce paradigme du projet en milieu rural dans la formation des paysagistes. Sans en orienter la posture à adopter, cette intégration de ces notions dans l'enseignement du paysage permettrait d'exposé l'intérêt à interagir dans les paysages ruraux.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

4. Habiter la campagne, entre ancrage et projections

HABITER SON TERRITOIRE

La première est une posture de l'intégration au milieu. Cette posture peut être assimilée à celle d'un médecin de campagne, qui devra adapter son métier aux spécificités du milieu. Dans notre métier, il s'agira d'arpenter le territoire, de connaître les problématiques territoriales locales, des jeux d'acteurs, aux divergences disciplinaires des acteurs, en passant par les résistances individuelles identifiées.

Les temporalités économiques, paysagères, et politiques ne sont pas les mêmes.

Un des choses relevées dans les échanges et qu'il était important de prendre le temps de comprendre comment les choses fonctionnent. Même si la distance géographique ne permet pas d'intégrer ce caractère de l'habité, il peut se retranscrire dans une démarche de projet, en favorisant l'immersion par exemple.

Il est en effet pas rédhibitoire d'être né et avoir vécu son enfance en milieu rural pour pouvoir travailler et habiter dans le milieu rural. C'est un point qui a attiré l'attention des paysagistes n'ayant pas toujours vécu à la campagne. Certains considéré que le fait d'avoir vécu dans son jeune âge au contact des réalités du milieu rural serait considéré comme une chose que ni la pratique ni l'expérience ne pourra rattraper. Ils confèrent à leurs pairs issus de milieu rural une sorte de bonus complexe qui insinue un rapports aux choses différents, avec des expériences vécues, des appréhensions du lieu spécifiques,...

Le lieu d'habitation peut aussi être perçu comme un ancrage, un lieu où le paysagiste est fortement enraciné mais dont il s'en affranchi chaque jour par sa pratique ou par son potentiel champ d'action qui n'est pas à confondre avec uniquement les abords de ce lieu d'habitation.

Il y a tout de même des limites à cette démarche, il n'est pas nécessaire de rester à un endroit pour éveiller cette prise en compte du paysage, c'est la constitution d'un réseau à l'échelle territoriale qui est soulevé comme une clé de la reconnaissance.

LE PAYSAGISTE EST UN HABITANT

À la campagne, le paysagiste serait d'autant plus un habitant qu'ailleurs car il vit les mêmes réalités quotidiennes du territoires. Il ne s'agit pas du même lieu de vie mais il s'agit souvent des mêmes situations dans un contexte rural similaire. Cette forme d'engagement est à interroger dans la mesure où elle pourrait rompre avec la neutralité et l'objectivité que dois avoir le paysagiste sur le projet.

Il est également plus facile de choisir son milieu de vie dans le contexte actuel avec l'aide de la technologie (numérique).

Le fait d'habiter à la campagne a été un choix de la part des paysagistes rencontrés, aucun d'entre eux ne subi cette situation. Tous avaient les motivations similaires de la recherche d'un cadre de vie de qualité, d'une envie de vivre à la campagne mais pas n'importe laquelle : celle à laquelle ils sont attachés, liés même pour certains.

Plus que vivre ou résider c'est vraiment habiter la campagne qui représenterait bien les modes de vie des paysagistes. Cette précision ne va pas de soit, un paysagiste pourrait très bien avoir son domicile dans le milieu rural mais pouvant en rester déconnecté et adopter un mode de vie plus urbain ainsi que des pratiques plus «urbaines» du métier de paysagiste (il conviendrait alors de les définir)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

UNE POSTURE QUI POUSSE À L'ENGAGEMENT ?

Les convictions professionnelles apparaissent parfois au cours de la pratique, elles émergent des thématiques récurrentes.

L'engagement, par ailleurs, n'est pas réservé au paysagiste de campagne. Il peut être tout à fait autant présent dans une pratique en milieu urbain. Cependant cette forme d'engagement vis-à-vis du territoire est plus ancrée, il s'agit d'un engagement pris au fil de la pratique, en soit pourrions-nous dire que le simple fait de faire le choix de s'installer à la campagne constitue une première forme d'engagement ?

UN ÉQUILIBRE À TROUVER ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

Pour les paysagistes exerçant une activité de maitrise d'œuvre, l'espace de travail est souvent un lieu plus intime, plus familier. D'ailleurs il s'appelle rarement le «bureau» ou l'«agence» mais davantage l'«atelier» ou alors il n'existe pas vraiment. En effet, beaucoup de paysagistes en milieu rural n'étant attachés à une structure d'exercice disposant de locaux, travaille à son domicile.

Le travail à domicile n'offre pas de visibilité mais s'accorde souvent à la pratique du paysagiste, se déplaçant sur le terrain et allant toujours à la rencontre de ses interlocuteurs. Rares sont ceux qui ont un lieu accessible au public et qui représenterait des locaux.

Au delà de l'exercice professionnel, le paysagiste exerce chaque jour son rapport au lieu. Il entretient une relation réciproque entre sa pratique du métier et ce qui l'intéresse ou l'anime plus personnellement. C'est en ce sens que le métier de paysagiste peut lui permettre de partager et de transmettre ce qui pourrait se considérer comme une passion chez certains.

Cette ambivalence c'est retrouvé dans les échanges, avec la difficulté à faire la part des propos du professionnel et ceux de la personne.

Par rapport aux avantages d'une fluidité relationnelle évoquée plus haut, le paysagiste est amené à engager sa personne d'autant plus qu'en milieu urbain. En effet, cette notion de «non-anonymat» qui peut exister en milieu rural permet aussi bien une identification de la part des commanditaires qu'une source de confusion entre une posture professionnelle et sa personne privée. Les deux sont donc étroitement liées.

S'INSTALLER PAYSAGISTE CONCEPTEUR

Il est également relevé de la part des paysagistes des choix plus pragmatiques. Il serait plus facile de s'installer qu'en ville. L'installation serait également moins coûteuse par rapport aux frais que peuvent représenter la création d'une agenc en milieu urbain.

La concurrence est aussi manifestement presque inexistante. Au contraire, ce manque est vécu comme une faiblesse car il y a donc manifestement trop peu de paysagistes pour faire exister la cause du paysage. Un des paysagistes rencontrés a évoqué qu'il faisait le constat d'un «désert paysagistes» ce qui n'est pas sans rappeler les déserts médicaux en lien avec la pénurie de médecin dans les territoires ruraux. Le rapport au médecin de campagne a été fait explicitement.

Le paysagiste de campagne serait amené à devenir une personne ressource du territoire, un témoin et un garant pour le paysage. Il serait pourrait que cela devienne une déontologie du paysagiste de campagne. De par son expérience, il engrange aussi bien des méthodes que des connaissances en lien avec son territoire.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

De l'identification de pratiques à la reconnaissance d'une posture
- Conclusion -

La problématique qui a été à l'origine de ce travail d'étude et de recherche était la suivante: L**'existence potentielle d'un profil de paysagiste se distinguant par une posture et des pratiques liées à son activité en milieu rural.**

Ce mémoire tentait d'explorer de la place du paysagiste en milieu rural : celle qui existe, celle qu'on est prête à lui faire actuellement et celle qui devrait tendre à être atteinte. En d'autres termes : ses rôles supposés/joués/espérés.

Dans la première partie nous avons établis ce qui constituait le cadre théorique de notre recherche. Le premier chapitre a fait un état des lieux de ce que représente la campagne aujourd'hui. Cette définition a démontré la diversité et la complexité des campagnes françaises, bien que les notions de rural et de ruralité(s) soient davantage convoquées pour définir les dynamiques et les enjeux de ces territoires. Ces derniers sont encore trop uniquement qualifiés par des données quantitatives, reflétant l'influence d'un tropisme urbain toujours présent.

Le deuxième chapitre a exposé une prospective des interventions paysagères en milieu rural ainsi que les initiatives récentes, ceci dans le but d'explorer l'évolution et les transformations de l'action des paysagistes à la campagne.

Enfin, le troisième chapitre est venu définir les contours de la profession de paysagiste ainsi que ses champs de compétence avant de proposer une exploration sur une ou plusieurs figures potentielles du «paysagiste de campagne».

Une fois le problème développé et affiné, le raisonnement a davantage ouvert la réflexion sur la nécessité de proposer une identification des spécificités de la pratique du paysagiste en milieu rural.

Pour tenter de répondre de manière la plus pertinente, la question de recherche suivante a été retenue : **Quelles sont les postures et les pratiques communes qui caractériseraient les paysagistes exerçant et habitant à la campagne ?**

Au regard de l'étude que nous avons pu mener, et des différents enjeux qui reposent sur les réponses qu'elle suppose, il convient de préciser nos quatre hypothèses d'approche.

La première suggérait que le paysagiste exerçant à la campagne est amené à se positionner différemment qu'en d'autres milieux. Cette hypothèse a notamment permis d'identifier et de mettre en lumière des spécificités (même minimes) en lien avec l'exercice en milieu rural.

La deuxième proposait de s'interroger sur l'importance que peut avoir la dimension relationnelle dans l'exercice du métier de paysagiste à la campagne. En effet, le paysagiste est amené à s'investir davantage dans la pédagogie et le partage vis-à-vis du paysage et de son métier. Il tient aussi à garder vive la force du réseau de ses interlocuteurs malgré la distance géographique.

La troisième partait du postulat que le paysagiste de campagne est un généraliste. Les propos qui sont venus amender cette avancée ont approuvé une pratique transversale et pluridisciplinaire cependant ils ont nuancé une posture d'expert au profit de celle d'un entremetteur ou d'un facilitateur, articulant ainsi le projet, ses enjeux et ses acteurs.

La dernière quant à elle s'orientait sur la façon dont le paysagiste de campagne «habite la campagne» et s'inscrit dans son lieu de vie, étant également celui de son exercice. Il en est ressorti que le cadre de vie est choisi, qu'il est étroitement lié à des choix de vie personnels. Il émerge également un engagement, une «posture» (pouvant se manifester à plusieurs échelles).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Le choix du périmètre d'investigation s'est porté sur la partie Ouest du Massif Central, étant un des territoires les plus pertinent pour engager une exploration de ce sujet. En effet il réuni de nombreux critères caractéristiques d'un milieu rural de moyenne montagne.

La méthode d'investigation principale était d'aller à la rencontre de paysagistes aux profils variés exerçant et habitant le périmètre d'études. La démarche de recherche élaborée a dû s'adapter au contexte de crise sanitaire mais les échanges n'ont pas pour autant été moins enrichissants.

Ces profils de paysagistes rencontrés se sont révélés être finalement complémentaires par leurs pratiques communes du territoire. Leurs rencontres, en plus de recueillir des expériences professionnelles et des trajectoires de vie ont permis de saisir les enjeux fondamentaux quant à l'évolution du métier de paysagiste et la place qu'il peut avoir dans les territoires ruraux.

L'interprétation des propos recueillis a permis de distinguer des particularités (même minimes) dans l'exercice du métier de paysagiste en milieu rural en plus de venir approuvée, et nuancer les hypothèses établies plus tôt. Une mise en récit a ensuite exposé la richesse des singularités identifiées dans l'objectif d'en offrir une mise en évidence claire et lisible.

Les territoires ruraux sont en pleine mutation. Le paysage devient un sujet récurrent dont le nom n'est que rarement évoqué. Le paysagiste s'est depuis longtemps investi dans les territoires ruraux. Il observe des transformations, projette des trajectoires, expérimente des pratiques,... dans l'objectif d'exprimer des préconisations et d'esquisser des projets.

Le paysage concerne tout le monde, d'autant plus à la campagne car il est amené à être parcouru. Des élus aux habitants en passant par les institutions et les acteurs du territoire, tous s'accordent pouvoir s'exprimer à ce sujet. De part son caractère polysémique, chacun interprète sa définition. En effet, la définition de la convention européenne qui a vingt ans aujourd'hui est encore loin d'avoir dépassée le vocabulaire spécifique de la profession. Le paysage est donc une notion plutôt positive, dénuée à première de vue d'enjeux et de controverses. Cependant, le sens du «paysage» se dévoile de plus en plus en épaisseur, il s'est depuis longtemps diffusé dans le langage et les préoccupations de l'aménagement du territoire. Le paysage devraient être davantage considéré comme un levier, un point de convergence pour poser et faire poser des questions. Dans les territoires ruraux, il n'est encore que peu valorisé. Pourtant la notion même de «Prendre en compte le paysage» ne semble ne déjà plus être suffisant.

Les interventions du paysagiste ne doivent plus rester vaines, au delà de la préconisation c'est une action qu'il faut concrétiser. Une prise de recul ou une transition vers un changement de paradigme est nécessaire pour une reconnaissance du paysage, elle devrait se traduire sur le terrain par des actions. Le paysagiste, surtout en milieu rural, est également trop méconnu. Malgré un réseau établi, leur dispersion révèle leur petit nombre.

Le paysagiste serait pourtant en mesure de devenir l'un des acteurs incontournables des territoires ruraux. La nécessité de communiquer sur la profession est donc devenu essentielle. La diversité des paysagistes, loin d'être une faiblesse, pourrait devenir une force sont désir d'identification et non de définition. Le paysagiste a de nombreux atouts dans sa pratique et son rapport à l'espace. Grâce à son approche transversale, il serait en capacité de fédérer ou du moins de mettre en relation les autres acteurs (économiques, agricoles,...). Il serait en mesure d'aller dans le sens inverse d'un pensée sectorielle. Cependant, de part cette habilité à se projeter, le paysagiste en campagne pourrait porter des ambitions réalistes mais pas encore en adéquation avec la réalité du terrain. Le paysagiste doit pouvoir s'en saisir, en faire son sujet d'intervention. En ce sens, la dimension relationnelle doit prendre une place importante dans la pratique du paysagiste en campagne parce c'est par ce moyen que le paysagiste peut devenir une figure connue et reconnue. Il pourrait agir comme un agitateur d'idées au sein des collectivités territoriales. Par son implication dans le processus de co-conception du territoire, le paysagiste ne se place pas dans une posture d'expert bien qu'il ai des compétences approfondies. Il n'est pas seulement un « sachant », il devient un « partageant ».

Le paysagiste de campagne pourrait se définir par sa posture engagée. Il mène dans l'exercice de son métier une double bataille, celle en faveur du paysage et de l'intégration d'une pensée paysagère, et celle pour la reconnaissance de la profession de paysagiste, de son rôle et de ses compétences.
L'exercice du métier de paysagiste donne l'opportunité de pouvoir s'implanter dans n'importe quel lieu et de participer activement à ses mutations. En ce sens, il pourrait accompagner ces transitions et trouver sa juste place au sein des territoires ruraux, à la fois habitant et acteur du changement grâce à sa profession et sa position de relais de terrain. Il serait également en mesure d'expérimenter des pratiques et développer des techniques d'interventions paysagères inhérentes à son activité. Pour autant, il peut conserver un large champ d'actions, intervenir à des échelles variées, et apporter sa contribution à des actions n'étant pas relatives au milieu rural (notamment dans les nouvelles relations ville-campagne).

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE PAYSAGE DE BORDEAUX-LATRESNE
DOCUMENT ANIMAS AU PROJET DE PAYSAGE

La figure du paysagiste de campagne comme nous avons pu l'aborder tout au long ce mémoire s'est enrichit de plusieurs spécificités relatives à sa prise de position dans le milieu rural. Pour répondre à la question de recherche nous pouvons dire que cette figure d'un idéal (au sens d'un modèle) n'existe pas. Cependant, d'après les rencontres, des spécificités ont émergées de la pratique quotidienne de ces plusieurs paysagistes. La volonté de cette démarche de recherche a été de ne pas formuler une définition du «paysagiste de campagne», l'intérêt résidant davantage dans son identification. Au delà de ce que l'on pourrait retenir de la formulation à première vue (qu'elle puisse être jugée réductrice, attribuant un ancrage géographique,...), elle suggérerait avant-tout un engagement (de quelques manières que ce soit) et une implication qu'aurait spécifiquement le paysagiste dans son territoire. Une figure d'une paysagiste de campagne idéal n'existe pas encore, mais nous pouvons envisager que chaque profils de paysagiste rencontrés pourrait associer le qualificatif «de campagne». Bien que cette formulation ne soit pas encore assez communicante ou fédératrice, elle existe déjà dans les fait et s'exprime chaque jour, dans la pratique ou la posture d'un paysagiste à la campagne.

La démarche de recherche engagée a permis de répondre aux objectifs, de plus elle a permis de révéler ce qui était principalement attendu pour répondre à la question de recherche. Les principales limites de la recherche rencontrées ont été celles liées au contexte de crise sanitaire ainsi que le temps imparti à la phase recherche de cet exercice. Nous pouvons émettre des perspectives d'applications jugées intéressantes à mettre en œuvre dans une poursuite de cette démarche de recherche :

Il serait envisageable de mener à présent cette recherche sur d'autres territoires ruraux et selon les motivations, ne plus poser de cadre territorial. Cette approche permettrait d'embrasser davantage la complexité du contexte dans lequel s'inscrit le paysagiste et sa pratique ainsi que de constituer des schémas illustrant ses influences et des champs d'actions. Un périmètre libre permettrait ainsi d'aller à la rencontre d'une grande diversité des postures de paysagistes tout en s'affranchissant des limites géographiques voire spatiales dont la notion de paysage fait finalement abstraction. Afin d'avoir un point de vue objectif sur la question et dépasser les seules appréciations des paysagistes, il serait pertinent de rencontrer d'autres disciplines et interlocuteurs liés à l'aménagement du territoire ou à la question du paysage. Cela permettrait en effet de recueillir des regards extérieurs sur la pratique du paysagiste ainsi que sur la manière dont il perçu dans le milieu de l'aménagement Emprunter des outils et des techniques aux disciplines des sciences sociales paraîtrait nécessaire pour mener une interprétation plus approfondie des échanges et des observations avec des praticiens en milieu rural. Ce serait une des perspectives de recherche à explorer afin d'identifier davantage les singularités liés à un exercice en milieu rural qui témoigne également d'une manière d'habiter la campagne.

La démarche d'investigation aurait également pu se compléter par une autre approche que des rencontres avec paysagistes ou des expériences professionnelles. Ainsi l'investigation aurait également pu prendre la forme d'une analyse de cas d'étude, c'est-à-dire prendre appui sur plusieurs situations de projets de paysage (à des échelles diverses ou au contraire comparables). L'objectif serait de comprendre le processus de projet et le rôle qu'a tenu le paysagiste. De plus, cette exploration pourrait amener à rencontrer des élus, des acteurs, d'autres disciplines ayant participé au projet,... en gardant à l'esprit de recueillir le regard qu'ils ont porté et qu'il porte à présent sur le paysagiste et son intervention. Un autre postulat aurait également permit de définir des secteurs plus restreints d'étude et ainsi analyser les aménagements du territoire au sens large (interpréter tout ce qui pourrait constituer une commande ou demander l'intervention d'un paysagiste). Cette démarche de recherche viserait davantage à développer un projet ou une action paysagère cependant elle permettrait d'identifier de quelle nature a été l'intervention du paysagiste.

En 2012, dans le compte-rendu d'un atelier sur la diversité des paysagistes réalisé à l'ensap Bordeaux, les propos suivants venaient conclure la prise de recul sur un témoignage, celui même où le terme «paysagiste de campagne» avait fait sa première apparition : «Il occupe une position singulière encore à défricher dans le territoire aujourd'hui.» À l'image de l'interrogation en introduction de ce mémoire, ce constat appelait lui aussi à s'intéresser à ce sujet. L'intention de ce travail d'étude et de recherche était bien de faire le premier pas, de poser les bases d'une réflexion et d'en proposer une première exploration. J'espère que cette démarche de recherche aura su répondre à ces requêtes d'éclaircissement et qu'elle aura surtout éveillée l'intérêt pour ce sujet d'actualité dans notre profession. Ce travail engage désormais à poursuivre cette voie ouverte afin d'en poursuivre l'exploration.

Il ne reste plus, alors, qu'à entrer en campagne !

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Bibliographie

BARET-MIRAMAND M, MIRAMAND V - Participation en milieu rural. - Openfield, n.11, 2014.

BARTHE Laurence, EYCHENNE Corinne, GAMBINO Mélanie, JEBEILI Cécile, 2020, « Quelles définitions du rural en France aujourd'hui ? », dans Charlery, Pouzenc, Etudier les ruralités contemporaines, PUM : Toulouse, France, pp. 27-46.

BAUDIN Marin, Lettre de Marin Baudin, Openfield numéro 11, Juillet 2018

BERTRAND Alain, Hyper-ruralité, remis le 30 juillet 2014 au ministère du Logement et de l'Egalité des territoires, définition de la DATAR

BONNET Frédéric, Aménager les territoires ruraux et périurbains, remis au ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité le 7 janvier 2016,

CENTRE DU PAYSAGE (HENRY D.), - Un panorama d'outils, d'actions et d'acteurs de médiations paysagères en Auvergne : paysages et médiations. - Conseil Régional d'Auvergne (service environnement), Éditeur : Le Prieuré – Lavoûte-Chilhac , 2005.

COREDEM - Paysages de l'après-pétrole ? - Passerelle, n.9, Éditions : Ritimo, 2013.

DEPRAZ Samuel, « Mais où est donc passé l'espace rural », 2014, https://cafe-geo.net/mais-ou-est-donc-passe-l-espace-rural/

DONADIEU Pierre, FISCHESSER Bernard, Chapitre 12 Le paysage, les paysagistes et le CEMAGREF de Grenoble (1974- 2003) Version du 18 mai 2019

Fondation René Dumont, Musée du Vivant, Mouvement Utopia .(2017). L'aménagement de nos paysages et des territoires ruraux, Pays, Paysans, Paysages [Colloque]. AgroParisTech. http://www2.agroparistech.fr/podcast/L-ame%CC%81nagement-de-nos-paysages-et-des-territoires-ruraux.html

GAUTIER C, - Le métier de paysagiste concepteur - Collectif de l'Après-pétrole PAP, n.36, 2020.

GUIGOU Jacques. Le sociologue rural et l'idéologie du changement. In: L'Homme et la société, N. 19, 1971. sociologie etmarxisme.

GUILLOT X, (dir) - Réflexions introductives : stratégies pédagogiques. - Espace Rural et Projet Spatial, ERPS, Vol.1, Éditions : publications de l'Université de Saint-Étienne, 2010.

GUILLOT X, (dir) - Du terrain à la recherche : objets et stratégies. - Espace Rural et Projet Spatial, ERPS, Vol. 3, Éditions : publications de l'Université de Saint-Étienne, 2012.

HUYGHE Marie, Habiter les territoires ruraux – Comprendre les dynamiques spatiales et sociales à l'oeuvre, évaluer les perspectives d'évolution des pratiques de mobilité des ménages, Thèse d'Aménagement de l'espace et Urbanisme, Université de Tours, 2015.

JOUSSEAUME Valérie. PLOUC-PRIDE - Récit pour les campagnes. Géographie. Université de Toulouse Jean Jaurès, 2020. tel-02880765

LATOUCHE Serge, Petit traité de la décroissance sereine, éd. Mille et une nuits, Paris, 2007, p53

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

MARLIN Cyrille, « Ce qu'observer veut dire », Projets de paysage [En ligne], 15 | 2016, mis en ligne le 31 décembre 2016, consulté le 05 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/paysage/7042 ; DOI : https://doi.org/10.4000/paysage.7042

Moiroux, F. (2007). Paysagiste, un métier réinventé ? D'architectures, le magazine professionnel de la création architecturale.

PERNET A, - Le grand paysage en projet : histoire, critique et expérience - vuesDensembles, Éditions : MétisPresses, 2014.

PERNET A, - Le paysage comme communauté des communs. - Carnets du paysage, n.33, Éditions : Actes Sud-ENSP, 2018.

RODRIGUEZ Julien, Mais que fait le paysagiste ? Le Moniteur, 02 novembre 2010

SABOT ANTONIN, Médecine de campagne, médecine de proximité, Blog Mézères, la récolte d'après), Publié le 31 janvier 2011 à 12h04

VIDÉOS

AgroParisTech. (2017, 23 février). L'aménagement de nos paysages et des territoires ruraux [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=oGDas7mmnkc

Cité de l'architecture et du patrimoine. (2018, 8 mars). Réinventer les paysages agricoles , Régis Ambroise [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=JgkgzaQIHnQ

Cité de l'architecture et du patrimoine. (2018, 8 mars). Architectes et urbanistes en campagne, Marc Verdier [Vidéo]. Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=wSJz5MA5ie0

Cité de l'architecture et du patrimoine. (2019, 17 avril). Simon Teyssou, architecte, Le Rouget, Cantal [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=vMrfiB4I6x8

Cité de l'architecture et du patrimoine. (2020, 12 mars). Pierre Janin, Fabriques architectures paysages, Vernand, Fourneaux, Lyon. [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=3cz99BuQjYE

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENTS SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Annexe 1

Figure 1 : *Typologie des campagnes françaises*, Rapport n°12, Datar, 2012.

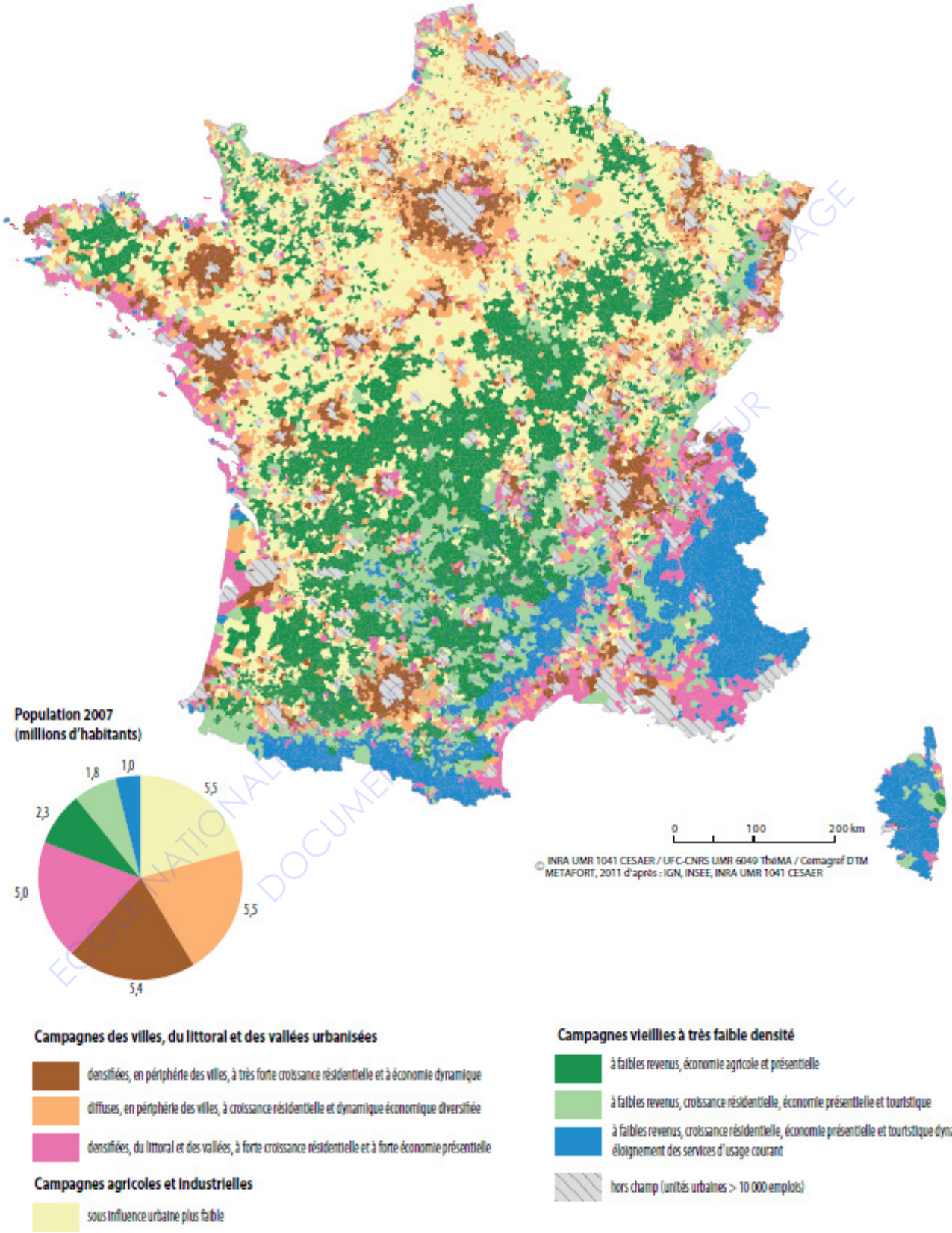

Annexe 2

Figure 2 : *Paysages des campagnes françaises*, Rapport n°12, Datar, 2012.

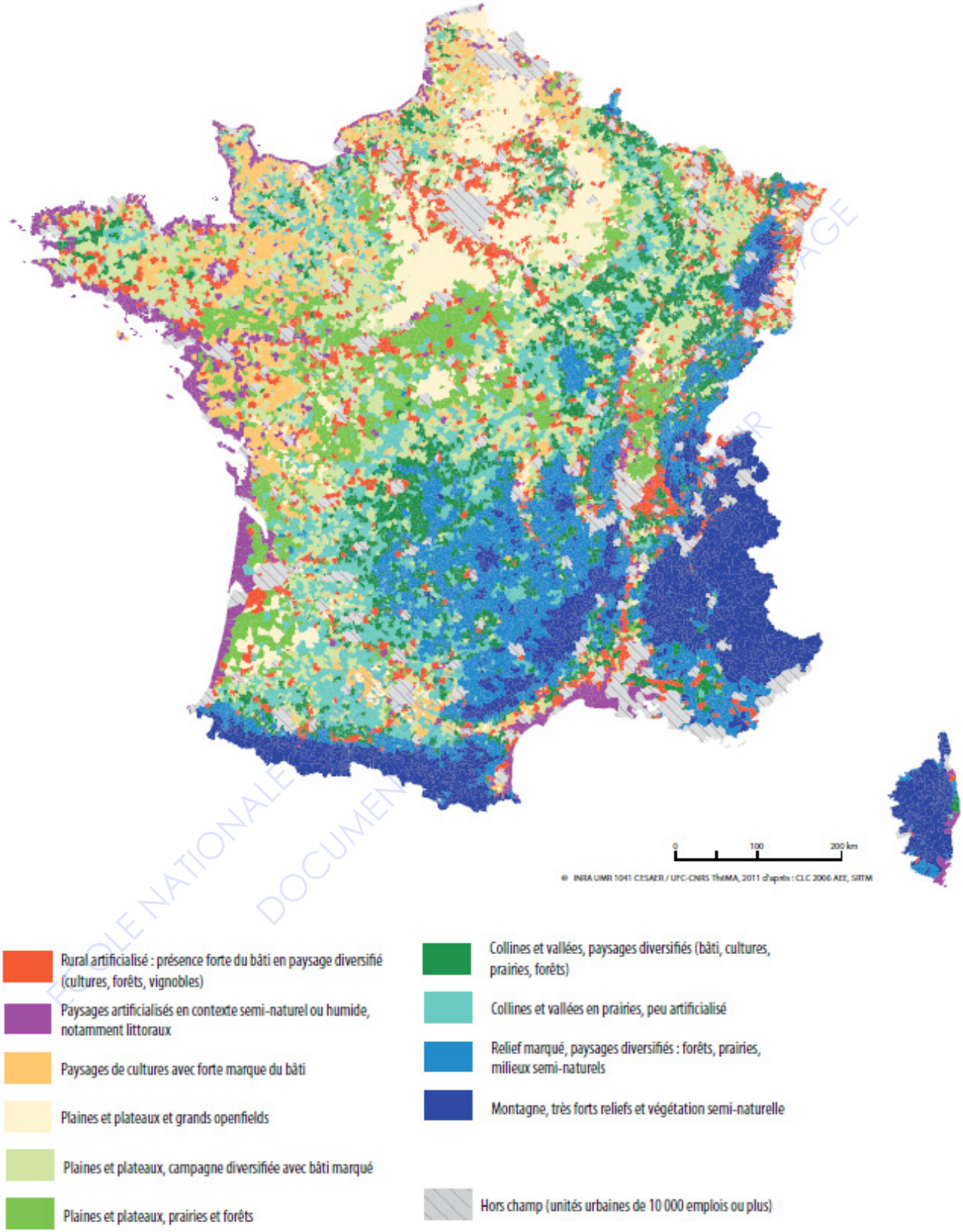

Annexe 3

Figure 3 : *Territoires «hyper-ruraux»*, INRA, UMR CESAER
in BERTRAND, *Hyper-ruralité*, 2014

250 bassins de vie hyper-ruraux

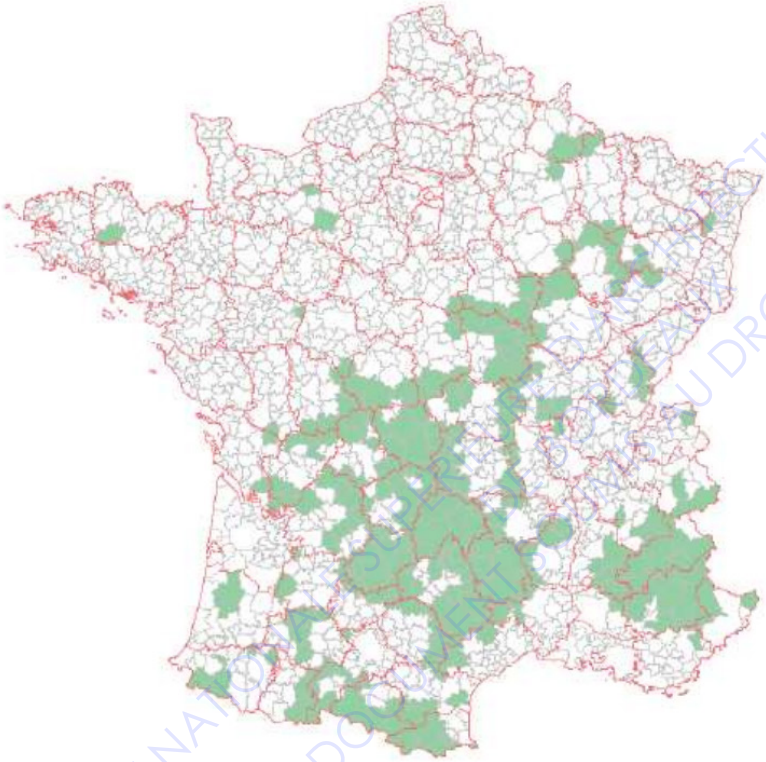

	Hyper-ruraux	Autres
Effectifs	250 (15,2 %)	1 394 (84,8 %)
Population	3 418 364 (5,4 %)	59 346 379 (94,6 %)
Superficie approx. (km²)	142 535 (26,0 %)	404 853 (74,0 %)

3,4 millions d'habitants,
5,4 % de la population…
… sur 26 % du territoire.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Annexe 4

Figure 4 : Chapitre «Décrire une ambiance rurale» extrait de
JOUSSEAUME Valérie. PLOUC-PRIDE - Récit pour les campagnes.
Géographie. Université de Toulouse Jean Jaurès, 2020. ***P.102-104***

Décrire une ambiance rurale

Une ambiance rurale peut-être décrite du point de vue des sens et des ressentis, sans aborder ici la question de la valeur attribuée à ces perceptions sensorielles.

La campagne c'est d'abord une perception visuelle, un paysage, qui exprime matériellement une partie des réalités sociales. L'espace rural est défini comme une nature domestiquée par l'activité agricole. Il est marqué par la présence végétale, les variations saisonnières de la couleur verte, les lignes horizontales (de la Sourdière, 2019).

La vie animale accompagne la vie rurale. En été, lorsque les portes des maisons sont ouvertes, les insectes (mouches, guêpes, ...) et parfois petits animaux sauvages (rongeurs, lézards, batraciens, oiseaux, hérissons, écureuils, ...) entrent dans les maisons, quand ce ne sont pas les chiens ou les chats qui les y apportent. Plus rarement, de plus gros mammifères s'approchent (renards, sangliers, cervidés).

La présence humaine est bien là, mais diffuse. L'habitat est individuel. Il est organisé en hameaux, villages et bourgs, autour desquels se sont adjoints depuis 40 ans, des lotissements. Les agglomérats humains restent de taille modeste malgré l'ajout des zones d'activités, des supermarchés, des ronds-points, des routes où circulent des scooters, voitures, cars scolaires, camions et tracteurs. L'offre d'équipements est limitée aux besoins ordinaires.
- Les villages et les bourgs comptent une boulangerie, une alimentation, un garage automobile, un café, un restaurant, un salon de coiffure, une école primaire, des terrains de sports de plein air (foot, basket, tennis, pétanque, skate-board, ...), un cabinet infirmier, un médecin.
- Les gros bourgs sont identifiables par la présence d'un collège, d'un supermarché, de quelques équipements de commerces et de santé plus rares.
- Enfin la petite ville marque la limite entre le monde rural et le monde urbain. Elle est un lieu d'emplois. Elle est reconnaissable visuellement car elle comprend plusieurs rues commerçantes dans son centre et des services plus rares. On y trouve le lycée, un hôpital local, des médecins spécialistes, un hypermarché, des grandes surfaces, des magasins de vêtements, un cinéma et des marques de fast-food. Il n'y a pas de transport collectif interne à la petite ville, mais elle compte souvent une gare.

Sans être totalement exclus, les signes extérieurs de richesse sont en général rares dans les campagnes, car elles sont majoritairement habitées par des catégories sociales populaires et intermédiaires. Il y a bien çà et là des "châteaux" marquant le centre d'un ancien domaine foncier de rente, aujourd'hui démembré, des maisons bourgeoises dans les gros bourgs et les petites villes qui peuvent être habitées par des populations aisées, de façon intermittente parfois. La logique marchande investit peu les espaces publics ruraux qui comptent peu de publicité, le stationnement automobile y est toujours gratuit.

La campagne c'est aussi une ambiance nocturne : à la campagne, la nuit, il fait noir. L'éclairage public est limité dans le chef-lieu de commune. Souvent, du fait du peu de passants nocturnes et de la modestie des finances publiques, on éteint les lampadaires après 22h30. Une étudiante me proposa comme élément de définition de la campagne en France : "c'est là où on voit les étoiles la nuit".

La campagne, c'est une ambiance sonore mêlant les bruits intermittents de l'activité humaine notamment agricole et automobile, avec le bruit du vent dans les arbres, les chants d'oiseaux, le coassement de grenouilles ou le bruit des cigales dans les campagnes méditerranéennes, le bruit des animaux des fermes, l'aboiement des chiens et parfois le silence.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE L'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE
DOCUMENT RÉSERVÉ AUX ÉTUDIANTS AVEC DROIT D'AUTEUR

Un élu a ainsi travaillé avec la Ligue de Protection des Oiseaux, sur les ambiances sonores de sa commune, en protégeant l'habitat des oiseaux pour favoriser leur présence chantante. Ce peut être aussi les façons de parler des classes populaires dont la présence est majoritaire ici, et parfois de celles des anciens, empreintes des traces des parlers locaux du passé. En juin 2019, le maire de la commune de Gajac en Gironde a écrit aux députés français en demandant que l'ambiance sonore rurale soit classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cet acte symbolique marquait une révolte par rapport à la domination que constitue les quelques plaintes, fort médiatisées, de nouveaux habitants "urbanisés" ou "modernes", qui s'autorisent à exiger par voie juridique, l'arrêt des cloches, la mort du coq ou la destruction d'une mare à grenouilles au prétexte qu'ils sont gênés par l'ambiance sonore du lieu qu'ils viennent d'investir. L'asymétrie des rapports sociaux est évidente, tant on imagine mal un néocitadin intenter par voie juridique l'interdiction de la circulation sous sa fenêtre la nuit, ou le déplacement d'un lampadaire sous prétexte de pollution lumineuse.

La campagne est une ambiance olfactive, mêlant nature et agriculture. Elle offre des odeurs d'humus les jours de pluie, d'herbe fraîchement coupée au moment des foins, de chaumes surchauffés l'été, de champs de colza en fleurs. Parfois ce sont des odeurs d'animaux de fermes selon l'orientation des vents, plus ou moins plaisantes selon la nature et l'intensité de l'élevage. Parfois ce sont d'inconfortables effluves d'épandages agricoles : fumiers bovins, lisiers porcins, fientes avicoles ou mous de vinification selon les régions. Parfois ce sont les odeurs inquiétantes des pulvérisations chimiques de moins en moins bien acceptées par le voisinage.

La campagne est-elle reconnaissable par les saveurs ? Certes, le goût particulier des terroirs s'imprime encore dans les vins si les processus de vinification modernes par levures exogènes n'ont pas achevé leur uniformisation. Existe-t-il encore des pratiques culturelles alimentaires localisées (Delfosse,2004 ; Bessière et al., 2010). Un tel sujet peut paraître totalement désuet. La "cuisine bourgeoise" a remplacé l'austère cuisine paysanne lors de la phase d'acculturation à la modernité. Et l'hyper-modernité contemporaine lisse aujourd'hui à l'échelle continentale, l'alimentation humaine. Au coeur de la mondialisation, s'implantent jusque dans les petites villes, les grandes enseignes de fast-food américaines et les petits établissements familiaux de kebabs. Dans le monde moderne, existe-t-il encore, en dehors de la gastronomie, une géographie de l'alimentation, cette compagne intime de l'Homme ?

La campagne engage la perception du corps dans l'espace. Le sens du toucher est la voie d'expérience du vent, du soleil ou de la pluie dont les variantes régionales et les sensations associées, sont joliment décrites par Jean Rouaud écrivain de Loire-Atlantique, au début de son livre Les champs d'honneur, prix Goncourt en 1990. A la campagne, le linge sèche souvent dehors, suspendu à un fil. Les espaces de vie sont en moyenne plus vastes qu'en environnement de vie urbain. Chacun possède un jardin, c'est-à-dire un espace privé extérieur. La campagne, c'est un rapport particulier à la distance. Elle peut être mesurée à partir des déplacements en voiture pour accéder à l'emploi ou aux services. "Ici, quand on part on doit
se lever de bonne heure, car ailleurs est souvent loin" écrit Christine Van Acker (2014). C'est également la distance sociale entre soi et autrui. Moins on est nombreux et plus on se salue, lorsqu'on se croise au milieu d'une rue de village. C'est la faible distance à la nature qui rend très perceptible l'hiver ou le réveil du printemps (de la Sourdière, 2016). C'est la grande distance numérique générée par un réseau plus ou moins efficace selon les lieux. La distance est perceptible.

FOCUS FÉDÉRATION NATIONALE DU COMMERCE DE GROS EN FRAIS, PRODUITS LAITIERS, ŒUFS, VOLAILLES, GIBIER ET ALIMENTATION ANIMALE
TOUS DROITS RÉSERVÉS

Figure 5 : *Tableau des principales politiques françaises d'appui au développement rural,* Barthe/Eychenne/Gambino/Jebeili, 2020.

Périodes **Tendances**	**1945/1967 : Une politique d'équipement et de modernisation des campagnes**	**1967/1982 : Les prémices d'une politique de développement rural intégré**
Contexte démographique et social	Poursuite de l'exode rural Société locale peu diversifiée	Début de la renaissance rurale, de la recomposition sociale et des mobilisations d'acteurs dans certains territoires (Méné, Soule, Larzac)
Contexte économique	Reconstruction de l'agriculture	Différenciation des modèles agricoles ; crise industrielle ; essor du tourisme rural
Contexte politique	Modernisation de l'Etat Créations institutionnelles Centralisme fort	Fort interventionnisme de l'Etat Premières expériences de territorialisation des politiques publiques
Contexte académique	La fin des Paysans, Henri Mendras (1967)	Controverses sur les dynamiques démographiques (Kayser/Béteille) Analyse du changement social dans le rural (Mathieu, Bontron, Kayser.)
Paradigme dominant	Aménagement dans sa dimension matérielle Logique règlementaire, descendante	Développement local dans le cadre d'une politique d'Etat de redistribution différenciée
	centrales/ DATAR/syndicat agricole	déconcentrées/DATAR/forces vives locales
Principales politiques	Equipement rural, Lois d'orientation agricole	Zones de revitalisation rurale PNR, PAR, Pays, Pays d'accueil touristique, OPAH
Outils, méthodes	Plan	Plan, zonage, planification locale (POS), Contrat, Charte
Approche du rural	Le rural n'existe pas Campagnes agricoles à moderniser Espace réceptacle de l'activité agricole	Distinction urbain/rural forte Rural élargi Rural différencié (faible densité)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Annexe 5

1982/2003 : Généralisation des politiques de développement territorial	**2003/2016 : Des politiques de développement rural sous tension, entre compétitivité, durabilité et réorganisation territoriale**
Elargissement de la renaissance rurale, forte périurbanisation, multiplication des initiatives locales	Mobilités généralisées, circulation des populations Nouveaux rapports à la nature Multiplication des situations de conflictualité locale
Crises de surproduction et de qualité alimentaire Diversification des activités économiques rurales	Diversification des modèles agricoles, essor de l'économie résidentielle, diversification des fonctions de l'économie rurale
Décentralisation Territorialisation des politiques publiques Affirmation de l'UE Nouvelles gouvernances	Renforcement de la décentralisation, réorganisation territoriale, injonction à la participation citoyenne
Travaux sur la renaissance rurale (Kayser), les relations urbain/rural (Mathieu) Analyse des différentes catégories d'espaces ruraux, l'armature territoriale de ces espaces : bourgs, petites villes (Laborie, Renard) Premiers travaux de prospective sur les espaces ruraux et la question environnementale (Jollivet, Mathieu)	Multi-fonctionnalité des espaces ruraux (Perrrier-Cornet), économie résidentielle (Davezies) Nouvelles typologies des espaces ruraux Controverses autour de la fin du rural, l'urbain généralisé (Lussault, Lévy)
Développement territorial dans le cadre d'un développement régional	Développement durable, compétitivité territoriale
territoriales/intercommunalités/associations et réseaux de développement local	territoriales et leurs réseaux/intercommunalités/ société civile/expertise et acteurs privés
Lois de décentralisation, soutien à l'intercommunalité de projet, Pays, ZRR, LOI SRU, programme LEADER	Acte 2 et 3 de la décentralisation, réorganisation intercommunale, Pôles d'excellence rurale, lois grenelle 1 et 2, PETR, LEADER contrat de ruralité, contrat de réciprocité ville/campagne
Contractualisation, zonages, territoires de projet, SCOT/PLU (planification stratégique)	Appels à projets thématiques, contractualisation, schémas, planification territoriale
Des spécificités rurales appréhendées tantôt en termes de compensation de handicap, tantôt en termes de spécificités à valoriser Primauté accordée à la logique du territoire de projet qui relègue la spécificité rurale	Mise en avant des interrelations urbain/rural : primauté au territoire pertinent Valorisation des ressources locales et des services : une approche par thématique Au total, un espace rural moins reconnu dans sa spécificité

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DU PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS A DROIT D'AUTEUR

Annexe 6

Figure 6 : *Schéma du champ d'intervention des paysagistes*

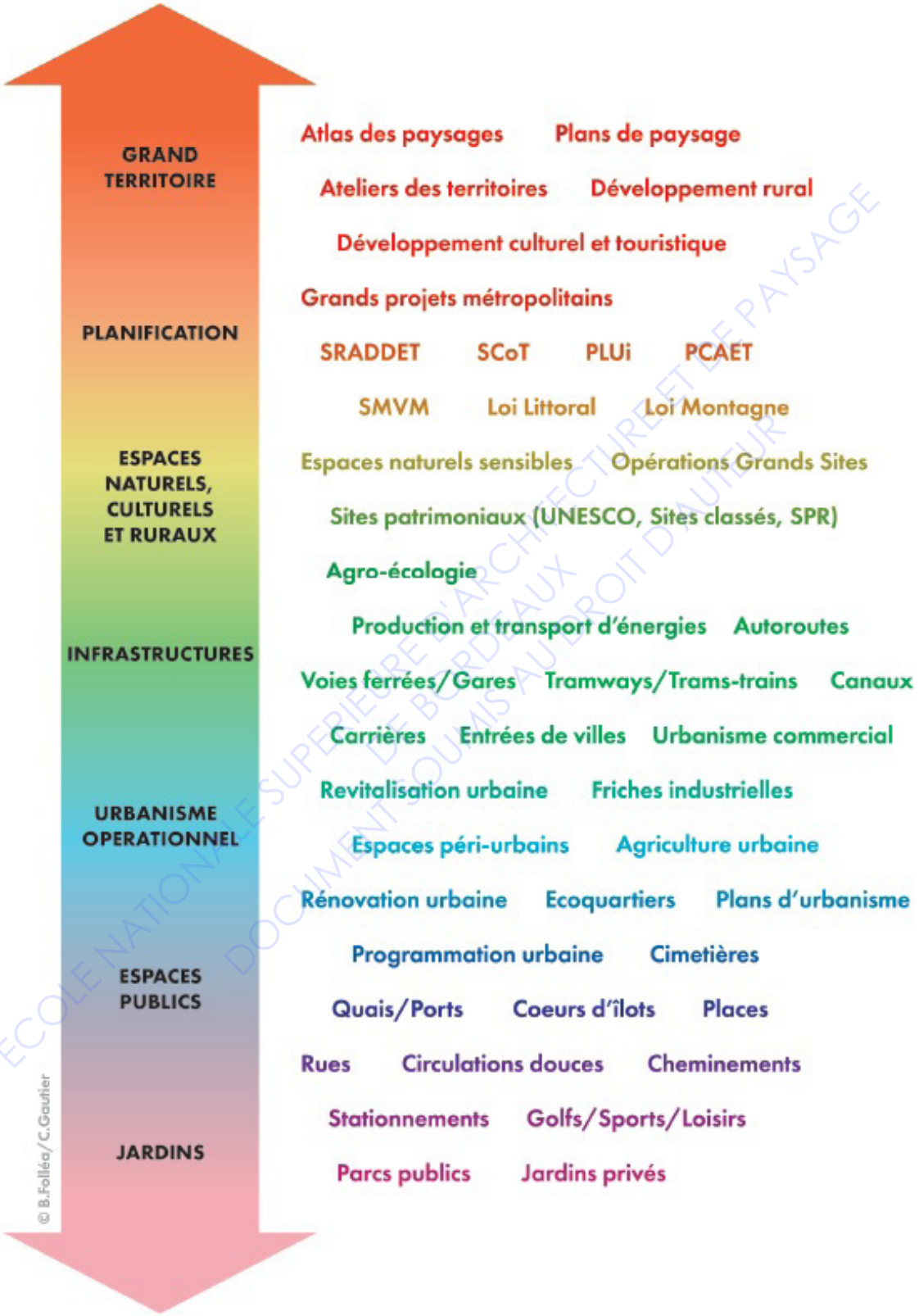

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Annexe 7

Figure 7 : *Les dix engagements de l'Association des Maires Ruraux de France*

Les 10 engagements de l'Association des Maires Ruraux de France

- **Défendre la commune**, cellule de base de la démocratie, et la liberté communale qui est son expression première ;

- **Porter les positions des élus ruraux** dans les instances locales et nationales en conservant notre indépendance vis-à-vis des pouvoirs et partis politiques. Représenter et soutenir les élus ruraux dans leurs actions ;

- Agir pour le **maintien d'un tissu de services publics** et au public adapté aux besoins et se mobiliser pour les défendre ;

- Développer une **image positive**, moderne et dynamique de la ruralité ;

- Œuvrer pour un **aménagement équilibré**, juste et concerté du territoire ;

- Revendiquer **l'égalité républicaine de tous les citoyens** au travers d'une réelle et juste péréquation pour un développement rural aux côtés des villes ;

- Agir pour un dynamisme économique et social durable en **luttant contre la désertification rurale** ;

- Affirmer et faire reconnaitre la **spécificité des territoires ruraux** ;

- **S'opposer au cumul des mandats électifs** et des fonctions, entrave majeure à la démocratie ;

- **Développer liens et coopérations avec les structures et organismes nationaux** qui partagent notre vision de la démocratie et des territoires. Encourager, promouvoir et soutenir toute initiative allant dans ce sens.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Annexe 8

Figure 8 : *Typologie de la montagne française,* Rapport n°12, Datar, 2012.

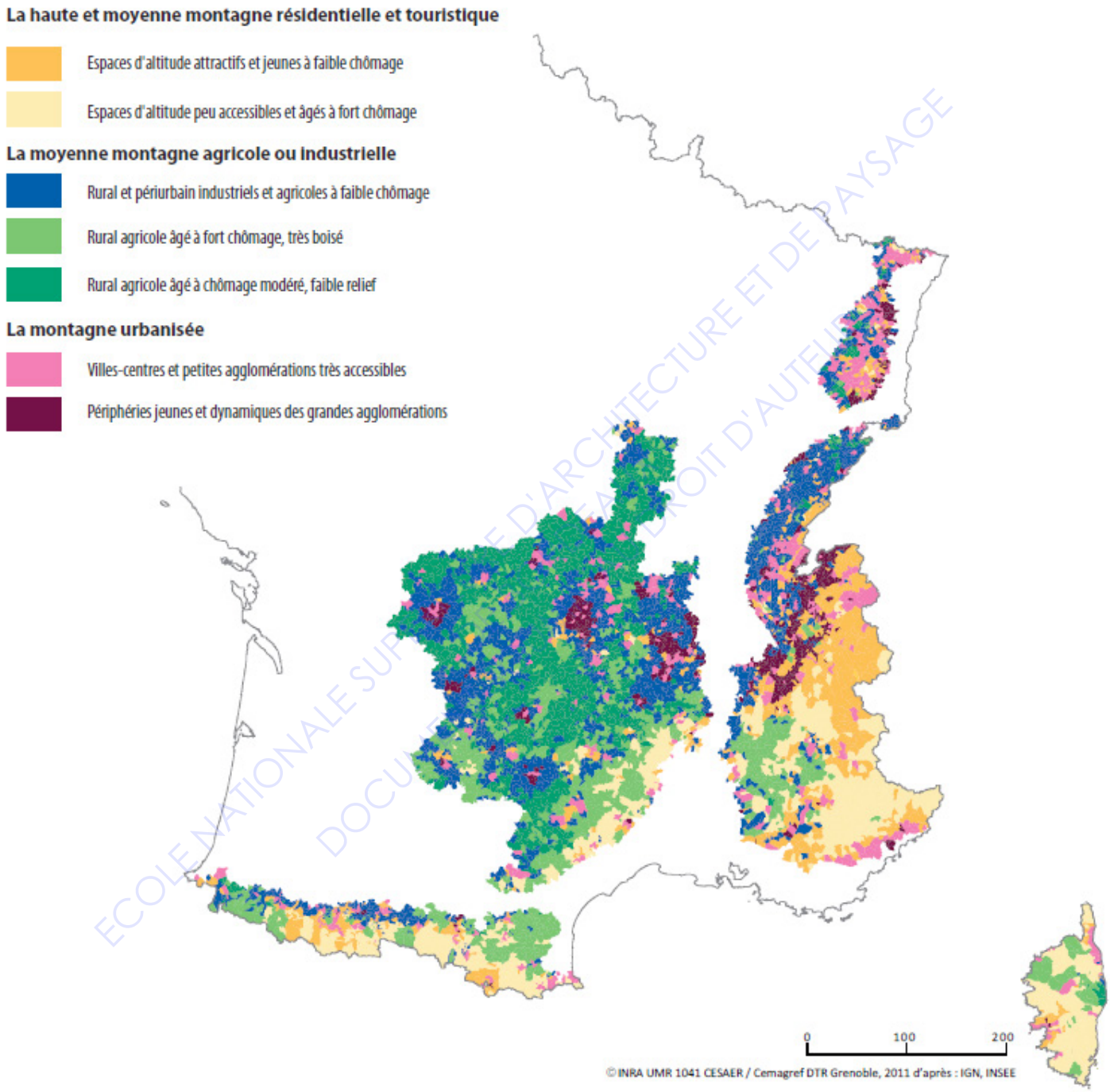

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DOCUMENT À USAGE DU DROIT D'AUTEUR

Annexe 9

Figure 9 : *Fiche de synthèse transmise lors des prises de contact*
Elle a une vocation didactique et pédagogique sur le sujet de mémoire
et la démarche de recherche.

ENSAP BORDEAUX
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE & DE PAYSAGE

Approche des postures et des pratiques de
paysagistes en milieu rural.

Problématique :

L'existence potentielle de profils de paysagistes se distinguant par une posture et des pratiques liées à son activité en milieu rural.

En pré-supposant une figure d'identité générale du paysagiste, son environnement d'exercice suggère-t-il une posture ou des pratiques spécifiques ?
Quelle est la place du paysagiste dans les territoires ruraux aujourd'hui ? Quelles sont ses rôles déclarés, exercés ou espérés ?

Étude de cas dans le MASSIF CENTRAL

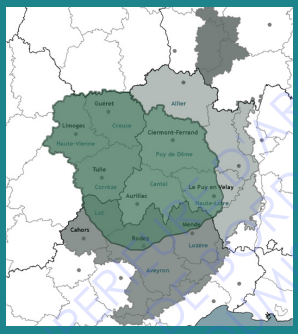

J'ai fait le choix d'identifier un périmètre géographique afin de créer un support commun aux rencontres. Ce terrain de recherche se concentre sur le Massif Central et plus particulièrement sur les territoires situés à l'ouest et au centre. La décision de ce périmètre est en lien avec ma connaissance et mon intérêt pour ces territoires, ils reflètent une grande diversité paysagère tout en concentrant de nombreux enjeux communs. La qualification de ces territoires comme hyper-ruraux (selon le rapport du sénateur Alain Bertrand) est venue appuyer la pertinence de ce périmètre dans l'exploration de ma problématique.

Rural . Projet . Expériences . Postures . Milieu rural . Pratiques . Territoires . Ruralité

Méthodologie de la recherche :

1 Recherche documentaire et littéraire

- Approfondir un état de l'art
- Définir les «concepts»
- Explorer les enjeux de la pratique paysagiste

2 Stage au CAUE de la Corrèze

- Observations sur le terrain
- Échanges avec l'équipe, des paysagistes, des interlocuteurs récurrents et des collectivités.

3 Rencontres avec des paysagistes

- Retour d'expériences
- Moments d'échanges

Travail Personnel d'Étude et de Recherche / 5ème année / 2020
Professeur référent de la recherche : Cyrille Marlin
Présentation du projet de recherche

Nicolas Vignau
nicolas.vignau@bordeaux.archi.fr

DOCUMENT SOUMIS À DROITS D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Résumé

Face aux enjeux diverses qui animent aujourd'hui les territoires ruraux, nous sommes en mesure de s'interroger sur la place qu'occupe le paysagiste et sur le rôle qu'il serait amené à assurer dans un futur proche. La démarche de recherche présentée dans ce mémoire est un premier pas vers l'identification de potentielles pratiques et postures spécifiques à l'exercice en milieu rural. Ce travail d'étude et de recherche s'inscrit dans un questionnement plus large sur l'existence de postures singulières liées à un lieu d'exercice.

Dans un premier temps, ce mémoire tente de cerner ce que représente la campagne aujourd'hui, l'évolution de l'intervention paysagère dans les territoires ruraux ainsi que ce qui définit les paysagistes. La démarche de recherche engagée consiste à partir du terrain, s'appuyer sur des rencontres ainsi que sur leurs interprétations. Le Massif Central a été un territoire de choix pour engager cette première exploration. Chacun des paysagistes rencontrés durant cette recherche a fait état d'une manière particulière d'exercer et d'habiter (à) la campagne.

Dans un contexte où les questions de ruralité(s) deviennent des questions de société, le paysagiste se doit d'être identifiable et identifié comme un acteur incontournable des paysages ruraux et de leurs transitions.

Existerait-il une ou plusieurs figures de «paysagiste de campagne» ? C'est la question principale à laquelle ce mémoire tente de répondre .

Paysagiste - Pratiques paysagistes - Rural - Projet de paysage - Territoires ruraux

Abstract

Against many current issues present in rural areas, we are able to wonder the place occupied by landsacpe architects and the part that he would be expected to play in the future. The research process submitted in this brief is first step towards identifying potential practices and postures specific to rural practice. This work of study and research is part of a broader questioning on the existence of singular postures related to a place of exercise.

At the beginning, this research brief attempts to identify what the countryside represents today, the evolution of landscape projects in rural areas, and what defines landscape architects. The research process consists of starting by the field, relying on meetings and their interpretations. The Massif Central was the best territory for this first exploration. Each of the landscape architects encountered during this research reported a particular way of exercising and living (in) the countryside.

In a context where the issues of rurality(ies) become social questions, the landscape architect must be identifiable and identified as an essential actor of rural landscapes and their transitions.

Would there be one or more "rural landscape architect" figures? That's the main question this master thesis tries to answer.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
TOUS DROITS RÉSERVÉS AU DROIT D'AUTEUR